This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07591586 2

94
NOX LIBRARY
AUCTOR PRETIOSA FACIT
ychinch Collection.
Presented in 1878.

THE STUDY

OF

FRENCH SIMPLIFIED;

OR,

NEW ELEMENTS

OF THE

FRENCH LANGUAGE,

METHODICALLY DISPLAYED

IN A COMPLETE COURSE OF PROGRESSIVE PRACTICAL LESSONS,

COMPRISING,

FIRST—A BRIEF COMPENDIUM OF THE ANCIENT TESTAMENT, FROM THE CREATION TO THE DECALOGUE, WRITTEN IN AN EASY, NATURAL AND PURE STYLE, IN WHICH THE RULES OF GRAMMAR ARE SET DOWN IN ACTUAL PRACTICE, AND GRADUALLY DEVELOPED AND EXEMPLIFIED BY THEMSELVES IN THEIR TRUE APPLICATION.

SECOND—A VARIETY OF HISTORICAL AND MORAL PIECES, IN WHICH THE ELEMENTS OF RHETORIC ARE PRACTICALLY COMBINED WITH THOSE OF GRAMMAR, &C.

"Lectorem delectando, pariterque monendo."—HORACE.

TO WHICH IS PREFIXED

A COMPLETE RATIONAL SYSTEM OF THE CONJUGATIONS, TOGETHER WITH A THEORY OF THE TENSES, &c.

THE WHOLE ON A NEW PLAN,

TENDING GREATLY TO FACILITATE THE STUDY OF THE LANGUAGE,

AND DESIGNED

FOR THE USE OF COLLEGES, SCHOOLS AND PRIVATE INSTRUCTION.

BY CASIMIR LADREYT,

FRENCH TEACHER, GRADUATE OF THE UNIVERSITY AND THE NORMAL-SCHOOL OF PARIS, &C

NEW-YORK:

PUBLISHED BY H. & S. RAYNOR,
No. 76 BOWERY.

1844.

ENTERED according to the Act of Congress, in the year 1844, by
CASIMIR LADREYT,
In the Clerk's Office of the District Court of the United States, for the Southern District of New-York.

JAMES VAN NORDEN & Co., PRINTERS,
60 William-street, New-York.

OF THE STUDY OF FRENCH IN GENERAL.

The degree of importance to which the French tongue has attained, is too well known to require any argument in regard to the utility or necessity of its acquisition ; every one knows that all civilized nations have deemed it proper to make its acquirement an essential part of their respective national education, undoubtedly because it affords them all not only the means of acquiring other branches of useful knowledge more speedily, but also of corresponding and communicating with each other for their common interests, mutual comfort, and general prosperity.

In fact, the constant diffusion of all kinds of knowledge, the rapid progress of civilization and liberty, the continual improvements and new discoveries in science and arts, the fast increasing facilities for communicating with every living nation, the impossibility for any man to learn so many languages as are in use among the inhabitants of the globe, the interests of commerce and agriculture, of education and religion, of humanity and Christianity, seem to have rendered necessary the adoption of a language common and intelligible to all classes of the human family—a wise and most natural measure, which promises to shed a new torrent of light on mankind, and is likely to produce a complete revolution in the intellectual world. The honour of giving this new impulse to the developement of human understanding evidently belonged to the nineteenth century.

The state of fixity at which the French tongue has arrived—it having undergone no material change for two hundred years, and there being no probability it ever will—the richness and unlimited extent of its literature, its general use already as a spoken language, the extreme facility with which every foreign nation can acquire and speak French in a short time, when properly taught ; such are probably the principal causes that have contributed to attract the public attention to this language.

Some persons, although very few we should suppose, seem to think that this kind of universal thirst for French, is simply due to its being what they are pleased to call a "fashionable or fanciful acquirement ;" but it is not so, and the young students of French ought to be cautioned against that narrow idea, lest they should misunderstand all the importance of this part of their studies, and neglect it until it is too late to perceive their error, and regret it, as the case has occurred to many.

They who wish to succeed in that study, undertake it in a more elevated view than that of conforming to custom. People are now generally too wise, too reasonable, to be influenced by a mere caprice of fashion. There is certainly a nobler and more powerful cause than that. The more men become enlightened, the more they feel the necessity of understanding each other.

Many are anxious to see the world; some through motives of personal interest, others through views of philanthropy, and a third class for the gratification of their curiosity; but they all want to know French, as they are aware it will serve them as an interpreter. Others wish to study some particular branch of science, or foreign literature, and avail themselves of the resources they find in French for that purpose; they see that the public and private libraries of all countries are crowded with French works of all descriptions. Some are induced, if not compelled, to learn French, in order to understand their own language better, for French is constantly intruding itself into the other languages, and is even frequently used by many who are still unacquainted with it. In fact, foreign writers make so frequent use of French in their productions, that it is often difficult to read them without having some notion of it; they seem to believe that every one knows, or ought to know French. And, furthermore, the extensive libraries, museums and schools for all kinds of learning at Paris, continually open and entirely free to all the nations of the earth, induce a great many foreigners to resort to that capital; but they must previously learn French. In short, there are now very few persons of finished education, in any country, who have not some knowledge of French; and in many countries the means of education having been placed within the reach of all classes of society, no one is willing to remain behind, or to be thought inferior to his neighbor, and thus a noble and most worthy emulation makes every one desirous of knowing French; the merchant's clerk, the honest mechanic, and even the humblest chambermaid, as well as the lofty statesman and the learned philosopher, the young and the old, the poor and the rich, all wish to learn French from very laudable motives—hence that increasing popularity of the French language.*

* We are led to these remarks from the well known fact that this branch of study is often unheeded and neglected by many young persons when at school, because they do not yet know the value of it. But after having left the school, they have no sooner taken their place in the world, that they are fully aware of their mistake, and find themselves under the painful necessity of returning to school, to their great annoyance, and at considerable expense of time and money.

So, every thing that can facilitate the acquisition of this tongue, is, doubtless, an important service rendered to public and private education, and cannot fail to be favorably received, not only by the students themselves, but also by all interested in the success of so great a cause. Nay, in this age of learning and improvement, there being so many things to be taught and learned, a method that smooths and shortens the path to knowledge, is certainly a real public blessing; and still more so at a time when improvements of this kind are so well appreciated, and so much needed.

For, that there is a considerable deficiency in elementary French works, properly and judiciously adapted to the use of the students of French in this country, there seems to be but one opinion among all competent judges. The various methods that have hitherto been in use for that purpose, appear somewhat superannuated, and quite inadequate to the other innumerable improvements of the age.

Numerous attempts are daily made, with the avowed good intention of improving such systems; but the results that have been obtained to this day prove equally unsatisfactory, and experience, more than ever, demands a reformation in this department. At least, such are the authentic informations which have been lately obtained from various parts of the country, as well as in this city.

The new plan of instruction here submitted to the consideration of the public, was suggested to the author by many heads of colleges, and schools of the first respectability, and by several distinguished French teachers, and nothing has been spared to make it correspond with their wishes, and worthy of their suggestion; and it is confidently expected it will prove to be a little work of great practical utility.

However, should it not completely meet the expectations and views of the public, this work, simple as it is, like the author's former publications, seems to have some claim to novelty—there being nothing of a similar kind now before the public that we know—and thus if it can give some one the idea of producing something better, it will have done some good for the noble cause of education, and this is the main object we have here in view.

OBJECT AND CHARACTER OF THE PRESENT WORK.

In a country where the precedence is so judiciously given to practical and useful knowledge, it is believed that a work of this kind should be in accordance with the wants and taste of the community, and therefore the author's efforts have been directed to this main point. But, although essentially practical, with the assistance of a competent teacher, the system will be found as theoretical and philosophical as any of the elementary works now in the hands of beginners for the same purpose.

The First Part comprises a rational and methodical system of the conjugation of the verbs, by means of which, in a few days, any student, even of very ordinary intellect, may acquire a thorough knowledge of this most important subject, without which no one, either a foreigner or native of France, can ever pretend to know French well. And this preparatory study the learner will find the easier, as it requires no effort of memory, the system being founded upon reason, philosophy and judgment. Here he will find the irregularities reduced almost to nothing, the whole number of such verbs as present a few irregularities scarcely amounting to two dozen, thus to say, instead of many hundred, as erroneously stated and given in some grammars now in use.

The whole of this part of the work is interspersed with critical notes or remarks, illustrated and supported by numerous examples and quotations, which will enable the students themselves to solve many grammatical points that have been improperly called *difficulties*, and which have too often embarrassed even grammarians themselves, without cause, as will be seen.

And, besides, a little disquisition or reasoning in an elementary work must necessarily please the young students, and cannot fail to produce good results, as it may lead them to further investigations; it assists their memory, relieves their minds, forms and fortifies their judgment, incites and gratifies their

curiosity, accustoms them to reflection, and finally throws some charm over a study which has generally so little attraction for youth.

Those remarks might have been continued through the whole work, for every part of the discourse; but this would have been derogatory to our plan, which is essentially practical, inasmuch as there is no occasion for it. When the student is acquainted with the use of the verbs, he wants practice, and in this he will find the best and easiest rules. If further explanations should occasionally become necessary for certain pupils, they will be more profitably given in a class than in a book. Thus it is left to the discretion and judgment of the teacher.

At first, it was not the author's intention to give this treatise of the verbs in the present work, because he preferred to refer the learner to some French grammar, as we have a numberless variety of them; but not a single one having been found that could be recommended as presenting the subject in a proper light—and considering that, without a proper knowledge of this fundamental part of the language, it is not only difficult to seize and understand the thoughts of a writer perfectly, but that it is even utterly impossible for the student to comprehend and translate a single sentence, or express one of his own ideas properly—there was no alternative, and these considerations necessitated a little delay in the publication of the work. Now it is believed that the students will not lose by this delay.

After acquiring a tolerable knowledge of the inflections and divers forms of the verbs, together with the proper use and signification of each mood and tense, the students can begin to read and understand any French work by means of a dictionary; they can even express their own ideas intelligibly in the language, on almost any circumstance; the only thing they want is a sufficient stock of words. But before that previous knowledge, their attempts at either would be in vain. And one will always observe, that it is precisely a deficiency in the knowledge of this part of speech, that prevents beginners and others from understanding when spoken to in French. This cannot be otherwise. Every other word or expression is to be found in the dictionary, or sometimes it only differs in pronunciation from the same word in English, or other languages; but of the verb we only find the *root* in the dictionary, and its conjugation has nothing in common with that of the English verb.

And if we bear in mind, that one single word, that is the root of each French verb, undergoes or takes above three hundred forms, and serves to express more than three hundred different ideas, or at least distinct modifications of an idea, we may easily conceive

all the importance and necessity of knowing the *secret* of creating, at our will and according to our wants, so many hundred thousands of expressions; and this secret is nothing but what we call the *system of conjugation*.

Then, after this first acquisition, the most important point to be attended to by those who wish to progress rapidly in the study of French, and qualify themselves to speak it properly, with ease, in the shortest possible space of time, is to store their minds with words, to ascertain the real meaning and proper use of each expression, and to familiarize themselves with the construction and idioms of the language. Now, it is believed, that the quickest and surest way to arrive at this desirable end, is the reading and translating of the best possible models, with close observation, constant comparison, and persevering practice by imitation; and this opinion seems to be supported by reason, experience and philosophy.

The Second and Third Parts of the work are composed of a series of progressive reading and translating exercises, in which the most approved principles of the French grammar are set down in actual practice, and developed by themselves in their true application.

These practical lessons, it will be seen, are written in a plain, clear, and the easiest possible style, but at the same time the most natural, and without any apparent preparation. For we must not believe that it suffices to supply beginners with extremely easy books, without any other consideration. An elementary work of this kind, which should have no other merit than that of its being easy, would be unworthy of its object. A language made expressly for the students, and rendered easy with too minute care and preparation, constitutes a language which is not the French language by any means, and we should not be surprised at seeing so many persons who, after studying French for several years, with such books, feel at a loss when they undertake to speak, or to understand it when spoken.

A language should be studied as it is, and not divested of its natural character. Without speaking of the waste of time, it is rather late to commence the study of a language when the student's taste has been spoiled.

All such dangers, and many others, have been foreseen and carefully avoided in this work. The language, it is expected, will be found as easy as it can be, but at the same time natural, pure and correct. Here we have endeavoured to combine the simplicity of style with elegance, perspicuity with accuracy, freedom of speech with the most refined taste, facility

with the politest mode of expression, brevity with the nobleness of thoughts and elevation of sentiments; the whole being adapted to the best practice in polite and familiar conversation, or any purpose of practical life: and, through these happy combinations, this language of a practical use happens to be the very language of all the best French writers, from the beginning of the seventeeth century to the present time, 1844.

Yet, had we stopped here, and kept within these highly important improvements, we would have thought our work still imperfect. Therefore we have carried our views a little farther. It was necessary to follow the language through its varied forms, at least, the most common and useful, in order to acquaint the students with some of the modifications of style, which each kind of composition requires. For, as we have said in the preface of our "Répertoire," he who studies a language under a single form, can never be a scholar in it.

Thus the lessons have been disposed in such a manner, that they gradually rise from the plainest and most ordinary style of polite and familiar conversation to that of the purest elegance and noblest eloquence, as far as the extent and nature of the work could permit. But, even at this point of dignified style, the language never ceases to be simple, natural and easy.

In short, in the whole work the author's main object has been to speak, not to the memory, but to the intellect, as the surest way of imparting durable knowledge. Memory is often impotent, always frail, uncertain, and even fallacious; but reason, never so.

Such will be found to be the principal character of this new system of instruction, and such we believe to be the models the most suitable to the use of the students of French; and it is by studying works of this kind, that they may expect to acquire speedily a truly useful and really solid knowledge of that tongue.

But there is still a higher and more important consideration which should not be overlooked in the selection of books for the use of the young. It is not sufficient to supply the scholars with the best possible models in the language, with regard to purity and elegance of style; for a work might be perfect in that respect, and yet quite unfit for the use of schools, or even dangerous in certain points. A young and tender mind is apt to receive good as well as bad impressions, and the latter are often the deeper.

If it is admitted that the success of a sound and useful education entirely depends upon its very foundation, it may be observed, that at an early age the study of languages has more influence on the formation of the moral character of man, than is generally supposed.

The mind, like the body, wants nourishment, and feeds upon every thing that is presented. Like a young tree, it grows in the direction you are pleased to give it, and when it has acquired a certain degree of force, it is not even in the power of the individual himself to change that direction. Youth is not only the proper time for acquiring the habit of speaking a language in its best forms, it is also the only time when the seed of either good or vicious habits will take effect. It is not very difficult for an attentive observer of human nature, to discover in a man what kind of principles his mind imbibed when young. He may acquire vast learning when grown up, but the first impressions of his early education will still remain. It would be in vain for him to feign, the tendency of his mind would betray him; his manner of thinking and reasoning, his language and conversation, his prejudices and moral feelings, his tastes and habits, his manner of living or behaviour, his good or bad passions, his whole conduct, will speak the truth. Examine any young man or woman attentively, and you will soon judge what sort of books they have read, or what kind of parents or instructors they have had, without your having ever known them.

Too much care, then, cannot be taken on that point, not only by the students themselves, but also by all those who take an interest in their welfare.

If it is the solemn duty of a teacher, whether he speaks to his pupils, or writes for their instruction, to inculcate in their young minds nothing but sound and true principles of knowledge, and to guard them against any thing contrary to good literary taste, he is not less under the strict and sacred obligation to instill into their tender hearts nothing but pure, generous and noble sentiments.

The writer of this having knowingly placed himself under that double and equally important responsibility, in undertaking this new publication, his unremitted exertions have been directed to the faithful discharge of that public duty to the best of his knowledge, and a longer experience will tell him how far he has succeeded. All he dares now confidently expect is, that the whole work contains nothing contrary to the avowed principles of the French grammar and classic taste; nothing ambiguous, nothing sectarian; not a single idea, or even a word, that can displease the most scrupulous feeling, or delicate ear, in regard to religion and morality.

The subjects of the lessons comprised in the SECOND PART of the work, are taken from the beginning of the *Old Testament*, forming a regular and well ordered compendium of that interesting portion of the *Scriptures*, from the *Creation* to the *Decalogue*.

Among the many good reasons for selecting this matter in preference to any other is, that the subject of each exercise being fa-

miliar to every learner, it must necessarily facilitate his study, and consequently accelerate his progress considerably ; for, not only every sentence, but every word will be readily impressed upon his mind without the least effort.

Should the public approve of this method, we shall probably complete the publication of that compendium.

In order to make a necessary diversion, and render the study more attractive and profitabl ', the THIRD PART has been composed of a series of miscellaneous pieces, in which the precepts of Grammar have been practically combined with those of Rhetoric. So that, from the earliest part of his study, the young pupil will naturally form his literary taste, and acquire the invaluable habit of thinking, and of expressing himself in the language with propriety, clearness, elegance and accuracy, either in speaking or writing. And with such advantages one may expect to become an excellent judge of French literature. For when the mind has early imbibed sound principles, and become accustomed to nothing but what is good, it feels a natural distaste or dislike for what is contrary to those principles, and cannot even bear what is too common. Whi'st, on the contrary, if we commence the study of a language by inculcating in our minds nothing but trifles, or common weak, paltry ideas, we become unable to distinguish what is really bad from what is excellent ; for it seems to be an inherent quality of the human mind, to be irresistibly impelled to adhere to the first impressions received, and to believe them the best. In fact, one can only reap according to what was sown.

NOTICES.

THE FOURTH PART of the work will shortly be published in a separate volume. It will comprise a complete series of Progressive Exercises, written in English, to be translated into French by the scholars, which they will find extremely easy and profitable, as soon as they have finished the present course. Nothing will be spared to make this last part correspond in every respect with the character of the three parts contained in this first volume.

After having completed this easy course, it is very natural that the young students wish to know something of French literature, and of the history of the language, and it is even necessary that they should have such knowledge if they are willing to become perfect French scholars.

In order to save them trouble and time, the author of this published about two years ago a work entitled "*Répertoire de Littérature Française*," which will prove very useful to them for that purpose. They will there have an opportunity of becoming acquainted with the most famous French writers in polite and agreeable literature of the last four centuries, and of reading samples of their own compositions, together with notes on the life and principal works of each individual, and also a brief history of the origin of the language, its progress, &c. The whole on an entirely new plan, the matter being chronologically arranged according to the precise time in which each author flourished.

The highly flattering unanimous approbation given to this work by all the best qualified and most experienced judges among my professional brethren, and the readiness with which it has been introduced into numerous establishments of the first standing, seem to authorize the belief that it has supplied with great advantage the classes of learners who have made some progress in the study of French.

This work will also be completed in another volume, as promised in the Preface, as soon as possible. It would have been done before, but for the request made to me to give first this *French Simplified* for the classes of beginners.

The work can be had at the Bookstore of Messrs. H. & S. RAYNOR, 76 Bowery, New-York.

PART I.

CONJUGATIONS OF THE VERBS.

1.—The definitions of the words *verb*, *noun*, *pronoun*, *conjugation*, *mood*, *tense*, *article*, *adjective*, *adverb*, &c., being the same in English as in French and other languages, we deem it unnecessary to give any of those definitions in the course of this work; but he who is not perfectly familiar with them, should look at an English grammar before commencing the study of French. Each language has its idioms and particular rules, but there is one general grammar, which is the same for all languages. And let us observe, that a foreigner who knows his vernacular tongue well, will make more progress in French in one week, than another in three months, or even more; for it is by comparisons that we learn a language different from our own. And how can one make such comparisons if he does not understand the constituent parts of his own language, and the relation which they have to each other?

Thus, if the pupil does not know what is called a *verb*, let him have an English grammar, and look at the chapter which treats of the verb. And if he is not able to recite every English verb throughout from memory, he must keep the English grammar open before his eyes; because we shall conjugate the English verb in the first person singular of each tense only, which must suffice to enable him to translate the whole of the French into English. This work is intended for teaching or learning French, and not English. Therefore, our object is to show the construction of the French phrase, and the proper use and formation of words, by giving elementary models of every kind, easy to be understood and imitated by beginners.

2.—The *verb* is the most important part of every language; and, in fact, it may be said that the verb constitutes the whole discourse, since we cannot communicate or express a single thought without the assistance of a verb. And that part of the discourse being subject to a great many inflections or variations, it is necessary to know them all perfectly, in order to make ourselves understood by each other, either in writing or speaking. And let us remark, also, that he who possesses a thorough knowledge of the proper use of the verbs of any language, knows more than one half of that language; for the other words are but accessory modifications of the verb, several of them never changing their forms, such as *adverbs*, *prepositions*, *conjunctions*, &c., and the others admitting of but very little alteration.

3.—There are about seven thousand verbs in French, of which two or three hundred, perhaps, are of constant use in common conversation or transaction of business. And lest a beginner should be frightened to death by the mentioning of such a quantity of verbs, it is proper to tell him that, as soon as he knows about a dozen, at most, of them, he will know all the seven thousand pretty well, and this can be accomplished in a very few days.

The best and shortest way of learning these few verbs, is to write them down several times through, in all their forms, *id est*, affirmatively, negatively, interrogatively, &c.

4.—The learner will do well to study the first three verbs conjugated hereafter, and become entirely master of them, so as to be able to recite them

without hesitation, and give the real meaning of each tense, person, number and mood, in his vernacular tongue, before undertaking any thing else; because when he understands the true meaning and use of any tense of these three verbs, he will know the exact meaning and use of any corresponding tense of all the others, either regular or irregular, without a single exception, if he only knows the signification of the *root* or present of the infinitive of each of them, which is to be found in the dictionary.

5.—We shall commence by the two auxiliary verbs *Avoir* and *Etre.* These are irregular; and it may be remarked, that the two corresponding verbs are also irregular in almost all languages.

The personal pronouns used as subjects to the verbs are,

In the singular number,	In the plural number,
I—je, or j'	*we*—nous
thou—tu	*you*—vous
he or *it*—il	*they*—ils, *masculine*
she or *it*—elle	*they*—elles, *feminine*

6.—INFINITIVE MOOD.

PRESENT TENSE.	*To have,*	Avoir.
PRESENT PARTICIPLE.	*Having,*	Ayant.
PAST PARTICIPLE.	*Had,*	Eu *or* eue.

PRETERITS.

To have had, Avoir eu. *Having had,* Ayant eu.

INDICATIVE MOOD.*

PRESENT TENSE.

I have, &c. (See an English grammar.)

j'ai	nous avons
tu as	vous avez
il *or* elle a	ils *or* elles ont

PRETERIT INDEFINITE TENSE.†

I have had, &c.

j'ai eu	nous avons eu
tu as eu	vous avez eu
il a eu	ils ont eu

---

* This mood has eight tenses, and even nine, as will be seen hereafter.

† Some call this tense *preterit indefinite*, others, *perfect indefinite*, and also *past indefinite*, which terms have the same meaning; the first name being, perhaps, the most general and proper, as being almost a Latin word, *præterit*, which, on that account, may be understood by all nations. But the learners of French must not attach much importance to those terms of grammar. Instead of *preterit, imperfect, pluperfect, participle, subjunctive, article, adjective, subject,* &c., they might as well have been called *peter,*

PRETERIT IMPERFECT TENSE.

I had, or *I used to have*, or *I would have*, &c.

j'avais	nous avions
tu avais	vous aviez
il avait	ils avaient

PRETERIT PLUPERFECT TENSE OR TIME.

I had had, &c.

j'avais eu	nous avions eu
tu avais eu	vous aviez eu
il avait eu	ils avaient eu

PRETERIT DEFINITE TENSE OR TIME.

I had, (not "I used to have,") &c.

j'eus	nous eûmes
tu eus	vous eûtes
il eut	ils eurent

PRETERIT ANTERIOR TENSE OR TIME.

I had had, &c.*

j'eus eu	nous eûmes eu
tu eus eu	vous eûtes eu
il eut eu	ils eurent eu

FUTURE TENSE OR TIME.

I shall have, or *I will have*, &c.

j'aurai	nous aurons
tu auras†	vous aurez
il aura	ils auront†

---

john, *lewis*, *james*, or something else; but, in order to understand each other, we must agree upon the same appellation, and thus let us call those things by the names they have received. And the pupil must become familiar with those terms, so as to understand perfectly what we mean in using them; but think that names in themselves are nothing. All those who understand English know what is meant by the name *book*, and the French have agreed to call the same thing *livre*, a name still different in other languages, which obliges us to study those languages as they are, if we wish to know them.

* Some remarks, which apply to all verbs, respecting the difference and proper use of those divers tenses, will be found under the tenses of the standard verb of the first conjugation, commencing page 12.

† Through imitation of the Latin language, the second person of the singular number of every tense, in all French verbs, always takes an *s* in its termination, except in the imperative of the verbs of the first conjugation, and a few others, only; and the third person plural of all tenses always ends in *nt*, without any exception.

FUTURE ANTERIOR TENSE OR TIME.*

I shall have had, or *I will have had*, &c.

j'aurai eu	nous aurons eu
tu auras eu	vous aurez eu
il aura eu	ils auront eu

CONDITIONAL MOOD.

PRESENT TENSE OR TIME.

I should have, or *I would have*, or *I could have*, or *I might have*, &c.

j'aurais	nous aurions
tu aurais	vous auriez
il aurait	ils auraient

NOTA.—This tense, although called *present*, is also used in speaking of a *future* time.

PAST TENSE OR TIME.

I should have had, or *I would have had*, or *I could, might have had*, &c.

j'aurais eu	nous aurions eu
tu aurais eu	vous auriez eu
il aurait eu	ils auraient eu

We say, also, in this tense, as will be seen in the course of the reading lessons:

J'eusse eu, tu eusses eu, il eût eu, nous eussions eu, vous eussiez eu, ils eussent eu.

IMPERATIVE MOOD.

(Only one tense, which is the)

PRESENT.

No first person in the singular number.†

have (thou)	aie
let him have	qu'il ait
let us have	ayons
have (you or ye)	ayez
let them have	qu'ils aient

---

* There are, properly speaking, but three times, the *past* or *preterit*, the *present*, and the *future*; but in order better to particularize our ideas, either in speaking or writing, necessity seems to have compelled us to make subdivisions of the same; hence those divers *preterits* and *futures* in our grammars; and yet our languages are very poor in this respect, as in many others; but if they were more complicated, it would require a long time to learn them.

† If the pupil wishes to know how to render in French that first person, *let me have, let me be, let me speak*, &c., to be found in the English grammars, he may translate it literally, by saying, *laissez-moi avoir, laissez-moi parler;*

SUBJUNCTIVE MOOD.

(It has four tenses.)

PRESENT TENSE OF TIME,

Also used as a FUTURE TENSE.

That I have, or *that I may have*, or *that I shall* or *will have*, or *I should have*, and sometimes *I have*, or *I will have*, &c.*.

que j'aie	que nous ayons
que tu aies	que vous ayez
qu'il ait	qu'ils aient

PRETERIT TENSE OF TIME.

That I may have had, or *that I have had*, or *I shall, will have had*, &c.

que j'aie eu	que nous ayons eu
que tu aies eu	que vous ayez eu
qu'il ait eu	qu'ils aient eu

IMPERFECT TENSE OF TIME.

That I had, or *that I should have*, or *that I might have, could have*, and sometimes, *I had*, &c.

que j'eusse	que nous eussions
que tu eusses	que vous eussiez
qu'il eût	qu'ils eussent

---

or *permettez-moi d'avoir, de parler*, &c. But this is neither the *imperative* of the verb *avoir*, to have, nor of *parler*, to speak, any more than in English; it is the imperative of the verb *laisser*, to let, or of *permettre*, to permit, to allow, in the second person of the plural number.

That first person has not been admitted into French grammars, because the French think that a single man does not want to command or entreat himself, which is the object of the *imperative*, as its name, derived from the Latin *imperare*, (to bid, to command,) indicates.

* What we call *subjunctive* of the verb in French, has nothing in common with the same in English, and it is perhaps the case also with regard to the *conditional* and other tenses; for the verb will frequently be used in the *subjunctive* in French, when it must be in the indicative in English; and when the English verb seems to be in the mood we call here *conditional*, the French idiom will often require the *indicative*, according to the rules peculiar to each of the two languages we are now comparing; for, as already said, it is by comparison that we learn a language different from our own. Thus, the first person of the English verb, given at the head of each French tense, and which must be continued by the pupil as he says the French through, is solely to enable the learner to understand the real meaning of the French perfectly in the reading exercises, and to translate it into English, and *vice versâ*. But the student must not believe there is the least difficulty in this. He will not be a little surprised when he sees how easy it is to know when and why the French verb is to be used in the *subjunctive* or in the *indicative*, *&c.;* and *that* he will find hereafter in some remarks, and still better in the practising exercises. He should well remember that two or three English words are rendered in French by one.

PLUPERFECT TENSE OF TIME.

That I might, should, could, would have had, or *I had had, &c.*

que j'eusse eu	qûe nous eussions eu
que tu eusses eu	que vous eussiez eu
qu'il eût eu	qu'ils eussent eu

7.—After reading or reciting that verb several times through, first slowly, then fast, which is a good exercise for pronunciation, the pupil will do well if he writes it down interrogatively, which is done as in English, by placing the pronoun after the verb, in the following way:

Have I?	Ai-je?	*Had I?*	Avais-je?
Hast thou?	As-tu?	*Shall we have?*	Aurons-nous?
Has he?	A-t-il?	*Will you have?*	Aurez-vous?
Have you?	Avez-vous?	*Have you had?*	Avez-vous eu?

N. B. The imperative and subjunctive moods admit of no interrogative form.

8.—Then write it down also negatively. In this case the French always use *ne* or *n'* before the verb, and generally *pas* or *point* after it; as

I have not,	Je n'ai pas.
I have not had,	Je n'ai pas eu.
We had not had,	Nous n'avions pas eu.
You will not have,	Vous n'aurez pas.
He would not have had,	Il n'aurait pas eu.
Let us not have,	N'ayons pas *or* point.

Yet if there is in the phrase one of these negatives, *jamais,* never, *rien,* nothing, *aucun, nul,* no, none, *personne,* nobody, no one, &c., then *pas* or *point* is left out, but *ne* or *n'* always stands before the verb.

EXAMPLES.

We have never,	Nous n'avons jamais.
You have nothing,	Vous n'avez rien.
No man has had,	Aucun *or* nul homme n'a eu.
Nobody will have,	Personne n'aura.

In the present of the infinitive mood, the two negatives may be placed before the verb; as, *not to have,* ne pas avoir.

9.—Write it down interrogatively and negatively; as,

Have I not?	N'ai-je pas?
Shall we not have?	N'aurons-nous pas?
Have you not had?	N'avez-vous pas eu?
Would you never have?	N'auriez-vous jamais?
Would she have nobody?	N'aurait-elle personne?

10.—Those forms of interrogation, negation and affirmation apply to all verbs, and are extremely easy, since the verb never changes its form. The auxiliary *do, did, shall, will, would,* are never used in French. When the English say, *I do not speak, we did not speak, do you speak?* &c., we say, je ne parle pas, nous ne parlions pas, parlez-vous ? &c. Yet we sometimes use the following form of interrogation for all verbs : *Est-ce que j'ai ? est-ce que vous avez eu ? est-ce qu'il parle ? est-ce que vous existiez ? est-ce que vous n'avez pas ?* &c. So that when the scholar knows the forms of one verb well, he must necessarily know all those of every verb. Therefore these remarks will not be repeated.

N. B. The names of the tenses and moods will now be given in one or two words only.

The verb ETRE, *to be,*

(Also very irregular.)

11.—INFINITIVE.

PRESENT.		PAST PARTICIPLE.	
To be,	Etre.	*Been,*	Été.
PRESENT PARTICIPLE.		PRETERITS.	
Being,	Étant.	*To have been,*	Avoir été.
		Having been,	Ayant été.

INDICATIVE.

PRESENT.

I am, &c.

je suis	nous sommes
tu es	vous êtes
il est	ils sont

PRETERIT INDEFINITE.

I have been, &c.

j'ai été	nous avons été
tu as été	vous avez été
il a été	ils ont été

IMPERFECT.

I was, or *I used to be*, or *I would be*, &c.

j'étais*	nous étions
tu étais	vous étiez
il était	ils étaient

PLUPERFECT.

I had been, &c.

j'avais été	nous avions été
tu avais été	vous aviez été
il avait été	ils avaient été

PRETERIT DEFINITE.

I was, (not "I used to be,") &c.†

je fus	nous fûmes
tu fus	vous fûtes
il fut	ils furent.

PRETERIT ANTERIOR.

I had been, &c.

j'eus été	nous eûmes été
tu eus été	vous eûtes été
il eut été	ils eurent été

---

* Remark that, in this tense, all French verbs have the same terminations; that is, *ais*, *ais*, *ait*, *ions*, *iez*, *aient*. No exception whatever.

Formerly it was spelled, *j'étois*,....ils *étoient*, j'*avois*, il *avoit*, je *parlois;* and in the conditional, j'*aurois*, je *serois;* and it was the same with all those words having now the termination *ais*, such as *palais*, *Français*, *Anglais*, *Hollandais*, *panais;* and even in the middle of words, as je *connaissais*, *connaissance*, &c., which are to be found in old books, *palois*, *François*, *Anglois*, je *disois*, je *connoissois*, &c.

That new orthography was suggested in 1675, by an obscure lawyer of Rouen, named Bezain; but the poor fellow was laughed at, as it is, and has often been the case with some one who shows more good sense than others, and even with regard to great philosophers, such as Gallileo, and so many others. Yet Voltaire, always ready to attack prejudices, thought it more reasonable to spell those words as they were and are pronounced; therefore, he himself adopted and used that spelling, and it is now called the *Voltairian* orthography.

However, this reformation having been introduced into the dictionary of the French Academy only a few years ago, the old style is still to be found in many books printed twenty or forty years back, and even at this time, in those which have been stereotyped; and some Frenchmen, educated fifty or sixty years ago, still use the same; and it makes not the least difference, since the pronunciation is exactly the same. Pupils should not stop at such trifles.

† Some explanatory remarks respecting those divers *preterits* will be found under the verb *exister*, conjugated hereafter.

FUTURE.

I shall be, or *I will be*, &c.

je serai*	nous serons
tu seras	vous serez
il sera	ils seront

FUTURE ANTERIOR.

I shall have been, or *I will have been*, &c.

j'aurai été	nous aurons été
tu auras été	vous aurez été
il aura été	ils auront été

CONDITIONAL.

PRESENT.

I should be, or *I would be*, or *I could be, might be*, &c.

je serais†	nous serions
tu serais	vous seriez
il serait	ils seraient

PAST OR PRETERIT.

I should, would, could, might have been, &c.

j'aurais été	nous aurions été
tu aurais été	vous auriez été
il aurait été	ils auraient été

Here we say also: *j'eusse été, tu eusses été, il eût été, nous eussions été, vous eussiez été, ils eussent été.*

IMPERATIVE.

(See note, pages 4 and 5.)

be (*thou*)	sois
let him be	qu'il soit
let her be	qu'elle soit
let us be	soyons
be (you or ye)	soyez
let them be	qu'ils soient *or* qu'elles soient

* All verbs have the same terminations in this tense, viz: *rai, ras, ra, rons, rez, ront.*

† Same terminations for all verbs: *rais, rais, rait, rions, riez, raient.* No exception.

SUBJUNCTIVE.

PRESENT OR FUTURE.

That I may be, or *that I am, that I shall or will be*, &c.*

que je sois	que nous soyons
que tu sois	que vous soyez
qu'il soit	qu'ils soient

PRETERIT.

That I have been, or *that I may have been*, &c.

que j'aie été	que nous ayons été
que tu aies été	que vous ayez été
qu'il ait été	qu'ils aient été.

IMPERFECT.

That I might, could, should, would be, or *that I was*, &c.

que je fusse†	que nous fussions
que tu fusses	que vous fussiez
qu'il fût	qu'ils fussent

PLUPERFECT.

That I had been, or *that I might, could, should, would have been*, &c.

que j'eusse été	que nous eussions été
que tu eusses été	que vous eussiez été
qu'il eût été	qu'ils eussent été

12.—Write that verb down interrogatively, negatively, &c., in the same way as the verb *avoir*, for which see page 6, and read it loud over and over again, in order to acquire a good and free pronunciation.

Some have printed the verbs conjugated throughout affirmatively, negatively, interrogatively, and interrogatively and negatively, with the whole English of each tense, person and number, which I consider to be injurious to the learners. Half a dozen or more verbs, each conjugated four times in that way, make a huge volume, and the young pupil is induced to believe that the divers forms are as many different verbs, and is afraid to undertake the committing of them to memory; whilst it is constantly the same thing with the transposition of the pronoun, or the addition of the negatives. In making those little changes, and translating the French into English, the student himself will relieve his mind, exercise his own intellect and judgment, and learn French better and sooner, than if he does nothing but to commit to memory, which is not only as hard and tedious, as unprofitable a study, but also a dangerous one.

Memory is sometimes too much exercised at the expense of judgment; and, besides, if we depend too much on the former, our acquirements can only rest upon a sandy or moving ground. Reasoning should always assist us in our studies.

---

* See note, page 5.

† The terminations of this tense are the same for all verbs. Mark it well: *sse, sses, t, ssions, ssiez, ssent.*

CLASSIFICATION OF THE VERBS.

13.—There are in French four conjugations, which are easily distinguished by the termination of the *root* of each verb.

The FIRST ends in *er*, as *aim*er, to love; *lou*er, to praise.

The SECOND ends in *ir*, as *fin*ir, to finish; *ven*ir, to come.

The THIRD ends in *oir*, as *dev*oir, to owe; *v*oir, to see.

The FOURTH ends in *re*, as *vendr*e, to sell; *plair*e, to please.

All French verbs have one of these terminations in their *roots*, as may be seen in the dictionary.

Some grammar writers, especially foreigners, not sufficiently acquainted with the subject, have endeavoured to establish as many as fifteen or twenty different conjugations; but such contrivances have only served to complicate the matter, to the great disadvantage of learners.

FIRST CONJUGATION.

(In ER.)

14.—Then all verbs having in their *root*, or present of the infinitive, the termination ER, such as *parler*, to speak; *donner*, to give; *manger*, to eat; *exister*, to exist; *créer*, to create; *payer*, to pay; *conjuguer*, to conjugate; *trouver*, to find; *employer*, to employ; *former*, to form, and above five thousand more, belong to this conjugation, and when we know one of them we shall know them all.

We may take any one of them as a model, it makes no difference; but as *exister* happens to be the first in the reading exercises, let us take hold of the same, and make it serve us to conquer the whole army, which will soon be done.

15.—INFINITIVE.

PRESENT.		PAST PARTICIPLE.	
To exist,	Exister.*	*Existed,*	Existé.
PRESENT PARTICIPLE.		PRETERITS.	
Existing,	Existant.	*To have existed,*	Avoir existé.
		Having existed,	Ayant existé.

* The learner will remark that the *root* (exister) undergoes no other change than that of its termination *er*, the other part of the word (EXIST...) remaining constantly the same through all the moods, tenses, numbers and persons; and this is what constitutes the regularity of the verb.

He should also pay a great attention to those various terminations, which are purposely printed in *italics*, because they must be precisely the same for all verbs of this class.

INDICATIVE.

PRESENT.

I exist, or *I do exist*, or *I am existing*, and so on for the other persons.

j'existe	nous exist*ons*
tu exist*es*	vous exist*ez*
il existe	ils exist*ent*

PRETERIT INDEFINITE.

I have existed, I have been existing, I existed, or *I did exist*, &c.

j'ai existé	nous avons existé
tu as existé	vous avez existé
il a existé	ils ont existé

IMPERFECT.

I existed, I did exist, I was existing, I used to exist, I would exist, &c.

j'exist*ais*	nous exist*ions*
tu exist*ais*	vous exist*iez*
il exist*ait*	ils exist*aient*

(See note, page 8.)

PLUPERFECT.

I had existed, or *I had been existing*, &c.

j'avais existé	nous avions existé
tu avais existé	vous aviez existé
il avait existé	ils avaient existé

A NEW THEORY OF THE TENSES.

The signification given in English at the head of each tense, will show, almost sufficiently, in what cases those various tenses are used, and this will still be more clearly and satisfactorily understood in its true application throughout the reading exercises, in which, after the combination of the present system, all desirable rules and fundamental principles will be found explained by themselves in actual practice.

Yet, as there are some cases in which the two languages essentially differ respecting the use of the same tenses, in order to satisfy the pupil's impatience, and keep him on his guard on that point, we shall accompany this conjugation with some remarks which will serve for all verbs, without any exception whatever. I did not intend, at first, to give these remarks, and we shall, perhaps, allude hereafter to the circumstance which induced me to take this course.

I think it unnecessary for the learner now to stop at these notes. He should only refer to them in case of need. He will soon be able to write

PRETERIT DEFINITE.

I existed, or *I did exist*, (*not* "I used to exist," *nor* "I was existing.")

j'exist*ai*	nous exist*âmes*
tu exist*as*	vous exist*âtes*
il exist*a*	ils exist*èrent*

PRETERIT ANTERIOR.

I had existed, &c.

j'eus existé	nous eûmes existé
tu eus existé	vous eûtes existé
il eut existé	ils eurent existé

There is a second PRETERIT ANTERIOR for all verbs, (seldom used.)

j'ai eu existé	nous avons eu existé
tu as eu existé	vous avez eu existé
il a eu existé	ils ont eu existé

FUTURE.

I shall exist, I will exist, I shall be existing, &c.

j'exister*ai*	nous exister*ons*
tu exister*as*	vous exister*ez*
il exister*a*	ils exister*ont*

---

down for himself, perhaps, better rules than those I am going to give, for my object is here to avoid speculative discussions, and thus I shall treat the subject very slightly. I only wish to save the teachers a little trouble, by enabling the students to understand the subject by themselves. And in order to keep within my plan, which is essentially practical, I shall proceed by examples as much as possible.

INDICATIVE.—The PRESENT is used whenever either of the English forms is employed, there being but one form in French.

Exception.—The present is frequently used in English instead of the Future tense; as, for instance: *When we* HAVE *a good book, we shall make more progress; when he* GOES *to Boston, I will accompany him; as soon as I* AM *there, I will write to you; I shall be pleased when I* SPEAK *French; you will speak it properly when you* UNDERSTAND *these rules, &c.*

In these cases, and similar ones, the present is seldom used in French. We make use of the future with both verbs, as if it were in English: *when we* shall have *a good book . . . . .; when he* will *or* shall go *to Boston . . . . .; as soon as I* shall be *there . . . . .; . . . . when I* shall speak *French . . . .*

However, we do very often use the present, instead of the future, in the following cases: *when* do *you* set out *for the country?* Quand *partez-vous* pour la campage? *I* set out, *or* leave *to-morrow, next* week, in two days, &c. Je *pars* demain, la semaine prochaine, dans deux jours, &c.—because there are other words in the sentence that sufficiently indicate futurity; and yet the future is properly used in such cases: Je *partirai* demain, &c.

We also make use of the present, instead of the future, when the verb is

FUTURE ANTERIOR.

I shall or *will have existed, I shall* or *will have been existing*, &c.

j'aurai existé	nous aurons existé
tu auras existé	vous aurez existé
il aura existé	ils auront existé

CONDITIONAL.

PRESENT OR FUTURE.

I should, would, could, might exist, or *be existing*, &c.

j'exist*erais*	nous exist*erions*
tu exist*erais*	vous exist*eriez*
il exist*erait*	ils exist*eraient*

PAST.

I should, would, could, might have existed, or *would, should have been existing*, &c.

j'aurais existé	nous aurions existé
tu aurais existé	vous auriez existé
il aurait existé	ils auraient existé

---

preceded by *si*, if; as, *si* vous *venez* demain, vous me ferez plaisir; *si* le temps *est* beau, nous sortirons. See what we say in speaking of the future hereafter.

There are other cases in which a Frenchman will properly use the present instead of the future; as, for instance: Dès qu'il *arrive*, nous *partons*; aussitôt que je le *vois*, je lui *parle* de cette affaire, &c.; but foreigners, and especially beginners, ought to be upon their guard on that point.

The present tense is frequently used in French, either in conversation or writing, in relating or describing actions, or something past; and this way of expression gives more force and rapidity to the language, by presenting the object spoken of as if it were before the eyes of the reader or hearer. Numerous examples of this will be found in the reading exercises hereafter; and if you want more, look at the article of Bossuet, in my *Répertoire*, where he speaks of Alexandre and of Auguste.

The PRETERIT INDEFINITE is used in speaking of something that took place, or has been accomplished at a period of time either completely elapsed or not, either definite or indefinite, limited or unlimited. Thus we see that its appellation is not a sure guide, since it is true but to a certain point. (See note, page 2.) So that, although it would be very bad English to say: *I* have been *sick yesterday, last week; we* have seen *our friend last year; she* has been *here for three months last year*, &c., we say very well, especially in conversation: *J'ai été* malade hier, la semaine dernière; nous *avons vu* notre ami l'année dernière, &c. Yet, in these cases, the period of time being completely past, and perfectly definite or specified, the *preterit definite* is properly used, as in English; and therefore the above expressions may be rendered thus: Je *fus* malade hier.....; nous *vîmes* (we saw) notre ami l'année dernière, &c.

But if the time is not mentioned, or the period of time not entirely elapsed, such as this day, this week, this month, this year, this century, then the *preterit indefinite* is to be used. And whenever, to express a fact, you say, *have*

Instead of the preceding, we say also, with the same meaning:

j'eusse existé	nous eussions existé
tu eusses existé	vous eussiez existé
il eût existé	ils eussent existé

IMPERATIVE.

(See pages 4 and 5.)

exist (thou)	existe
let him exist	qu'il existe
let her exist	qu'elle existe
let us exist	exist*ons*
exist (you)	exist*ez*
let them exist	qu'ils exist*ent*

SUBJUNCTIVE.

PRESENT OR FUTURE.

That I may exist, or *that I exist*, or *that I shall* or *will exist*, or *that I may be existing*, &c.

que j'existe	que nous exist*ions*
que tu existes	que vous exist*iez*
qu'il existe	qu'ils exist*ent*

---

you been? have you spoken, or *did you speak? did you exist? did you understand?* we say, *avez-vous été? avez-vous compris?* &c.

The form of what we call here *preterit indefinite*, is frequently employed in English, in speaking of a future time, (see what has been said in treating of the present tense;) as: *when we* have dined, *we shall study; as soon as you* have written *your exercise, you will play; they will never be embarrassed when they* have understood *the rules well*, &c. In those instances, the preterit is rarely used in French. In such cases, we make use of the *future anterior*, and we say: "quand nous *aurons dîné*, nous étudierons; dès que vous *aurez écrit* votre exercice, vous jouerez; ils ne seront jamais embarrassés, quand ils *auront* bien *compris* les règles;" that is, *when we shall have dined; as soon as you shall or will have written*, &c.

But when the above form is employed in English, to express a repeated action or fact, then it is exactly the same in French. Examples: (Every day) *when we have dined*, we study; quand nous *avons dîné*, nous étudions.

There are cases, also, in which the English make use of the same form in speaking of something which is not past, or which is still lasting; as, for instance: *He* has been *dead ten years*. We cannot use that tense in this case; for if we translate the sentence word for word, *il a été mort dix ans*, it means that the person spoken of is no longer dead, or that he is living again. The French idiom requires the verb to be used in the present tense, because the destruction of that man's life, or the separation of his soul from his body, produced by death, still exists. Indeed, after the resurrection of the dead, promised by the Scriptures, if the French language was still spoken as it is now, it would be proper to say, "il *a été mort* pendant dix, cent, mille ans," &c., according to the time he will have remained dead, because that destruc-

PRETERIT.

That I may have existed, that I have existed, may have been existing.

que j'aie existé	que nous ayons existé
que tu aies existé	que vous ayez existé
qu'il ait existé	qu'ils aient existé

IMPERFECT.

That I might exist, that I should, could, would exist; that I existed, or *that I might be existing,* &c.

que j'exist*asse*	que nous exist*assions*
que tu exist*asses*	que vous exist*assiez*
qu'il exist*ât*	qu'ils exist*assent*

PLUPERFECT.

That I might, should, would, could have existed; or *that I might, should, could, would have been existing;* or *that I had existed,* &c.

que j'eusse existé	que nous eussions existé
que tu eusses existé	que vous eussiez existé
qu'il eût existé	qu'ils eussent existé

In the same manner are conjugated all the other verbs ending in *er*, as we have said, such as *étudier*, to study; *demander*, to ask; *comparer*, to compare; *chanter*, to sing; *commander*, to command; *jouer*, to play; *acheter*, to buy; *frapper*, to strike;

---

tion or separation will no longer exist; but, until that time, we say, *il est mort;* and to render the whole sentence, *il est mort depuis dix ans*, word for word, *he is dead since ten years:* or *il y a dix ans qu'il est mort, it is ten years that he is dead*, or *since he died.*

And likewise, when you say in English, in speaking of something still existing, *He* has been *sick these two weeks; you* have been *three years in this country; she* has *now* been *two months in France; the American republic* has existed *above sixty years*, and any thing like, we still use the present tense, and say: "Il *est* malade depuis deux semaines; il y a trois ans que vous *êtes* dans ce pays; il y a maintenant deux mois qu'elle *est* en France; la république américaine *existe* depuis plus de soixante ans." But if nothing remains of the sickness, and when you are no longer in the country or place, if her stay in France is ended, and should the republic exist no more, then that *preterit*, or one of the other past tenses must be used.

Let us take a few more examples, for there is nothing like practice to make us masters in languages: *He* has been *my friend; she* has been *my wife for twenty years;* I have been *a merchant, a minister, a lawyer, for so many years; she* has now been *a widow for three months; they* have been *your pupils for six weeks*, &c.

If you should say, "Il *a été* mon ami, elle *a été* ma femme pendant vingt ans," &c., it would mean that he is no longer your friend, and she no more your wife. Therefore the above English sentences must be rendered in French by the present tense: il *est* mon ami, elle *est* ma femme depuis vingt ans; elle *est* veuve depuis trois mois, &c. But if the state or quality of the subject is changed, then say, *a été*, and the rest.

marcher, to march; *autoriser*, to authorize; *flatter*, to flatter; *daigner*, to deign; *amuser*, to entertain; *voyager*, to travel; *placer*, to place; and all the rest. And nothing can be easier than the conjugation of such verbs, at the imitation of the model *exister*. As to the interrogative and negative forms, see what has been said, pages 6 and 7, and follow the same way for all verbs, and write down many of them.

16.—IMPORTANT REMARKS.—In those verbs ending in *ger*, such as *voyager*, to travel; *manger*, to eat; *négliger*, to neglect; *juger*, to judge; *prolonger*, to prolong, &c., whenever the *g* is followed by *a* or *o*, in the course of the conjugation, we preserve the *e* after that *g*, in this way: *voyageons*, *mangeons*, *négligeai*, *jugea*, *négligeâmes*, *voyageaient*, *mangeassions*, &c. In this combination, the *e* has no sound in the pronunciation; it only serves to soften the *g*, which is always hard before *a*, *o*, *u*, as it is the case in English, *go*, *gay*.

And if we were to spell *jugons*, *mangons*, *négligais*, *mangâmes*, &c., we would pronounce the same with the hard sound of the *g*, according to the principles of our pronunciation, which would constitute an irregularity in the pronunciation of the verb. The *g* is pronounced soft in the root of those verbs, *ger*; for, in French, *g* is always soft before *e* and

---

If we say, *she was married two years ago*, as we are here alluding to an action, or a fact that took place, or was accomplished at a specified time, we may also use the *preterit definite*, as in English, and say, "elle *fut mariée* il y a deux ans;" but, according to what has been said in the beginning of this article, the *preterit indefinite* may also be used to express the same fact; "elle *a été mariée* il y a deux ans." But if one says, *she has been married two years*, or *for two years*, here he does not only allude to the accomplishment or ceremony of her marriage, he is speaking of the state of her being married, in which state she is now living, and consequently we must use the French verb in the present tense: *elle est mariée depuis deux ans*.

And let us further remark, after the principle established in this last paragraph, that, although custom does not permit us to say, *il a été mort dix ans*, he has been dead ten years, we may say, *il a été tué à telle époque*, *he* has been killed *at such time*, or, in better English, *he was killed* . . ., which is equally good to say in French, *il fut tué*, &c. But there is a great difference; by using the past participle *tué*, killed, from the verb *tuer*, to kill, we are relating a fact, or the action that deprived that individual of life, as we have just seen with regard to the past participle *marié*, married, of the verb *marier*, to marry; for the past participle of every transitive verb always implies the idea of an action, either done or suffered by the subject; as, *he has killed*, *il a tué*, or *he is killed*, or *has been killed*, *il est tué*, or *a été tué*, &c. Whilst the verb *être*, to be, or its past participle *été*, been, implies or expresses no action at all; it only serves to indicate the state, nature, or situation of the subject, which state is modified or fully determined by the words which follow that verb, such as *mort*, dead, *malade*, sick, *heureux*, happy, *mauvais*, bad, *en France*, in France, *en ce pays*, in this country, &c., which words express no

i; thus it must have the same pronunciation throughout the verb as in its root. And if we were spelling *manjons, néglijâmes, jujais, juja*, as pronounced, it would still make a greater irregularity; whilst, by the way adopted, those verbs are perfectly regular, both in pronunciation and spelling.

We did not expect to dwell so long on these remarks and notes, and we perceive we are a little out of our plan, which is to keep within practice, and to avoid philosophical investigations; but it is difficult to teach and impart real knowledge without some reasoning.

It is true, that such explanations may be given by the teacher, but there remain still enough for him, and if we can save him some trouble, it may serve as an apology for our deviation. And besides, it seems there are persons who study French without a master, and a little assistance, now and then, may be useful to them. Such hints may also serve to induce the young students to investigate, and try to understand the philosophy of the language, which will make their study more rapid and pleasing, more solid and sure, and their acquirement more durable and useful.

17.—In verbs ending in *cer*, such as *commencer*, to commence; *placer*, to place; *sucer*, to suck, &c., the *c* having the sound of *s* in the root, in order to preserve the same sound to that *c* through the whole conjugation, (and for the same reason given respecting *g*,) when followed by *a* or *o*, the *c* takes a little mark called *cedilla* (ç), which gives it the sound of *s*; *commençons*,

---

more action than the verb *être*, to be. Therefore, when the state of the subject continues to be the same, we use the verb in the *present tense;* and we say, *il est mort, il est malade, nous sommes ici depuis une heure*, we have been here an hour; *le temps est froid depuis deux jours*, the weather has been cold these two days; *il y a maintenant deux heures qu'il dort*, he has now been sleeping two hours; *il y a déjà une heure qu'il parle*, he has already been speaking an hour; *cela existe depuis trente ans*, &c. But if the state of the subject is changed, or no longer the same, then we use the past tense: as, *il a été malade, nous avons été heureux, il a existé;* and likewise, when the action expressed by the verb is finished, *j'ai parlé, il a écrit*, &c.

The *preterit indefinite* is also used, in French, in speaking of an action, or something accomplished at a time completely past, referring even to thousands of years back, when that time is not specified, and when the effects or consequences of the action or thing done are still existing; as, for instance: *Dieu* a *créé le monde*, God *has created* the world; *la révolution américaine* a fait *beaucoup de bien*, the American revolution *has done* much good; *la philosophie* a contribué *au perfectionnement et aux progrès des arts et des sciences*, philosophy *has contributed* to the improvement and progress of arts and sciences, and the like. Those verbs *a créé, a fait, a contribué*, express actions done at a time completely past, but which is not mentioned, and the effects produced by those actions are still visible or felt, since they are existing at the present time. And, indeed, such expressions seem to be quite natural, if we observe that any verb in the *preterit indefinite* is nothing but the *present tense* of the indicative of the verb *avoir*, and the *past participle* of another verb; so that, *ai existé*, have existed, *avons parlé*, have spoken, *ont vu*, have seen, *a fait*, has done, &c., are compounded expressions, each one formed by two distinct words, the first one expressing

suçâmes, plaçais, suçant. And this is also done in some derivative words, such as *Français*, derived from *France; limaçon*, from *limace; façade*, from *face; façon*, from the Latin *facere*, &c. The same takes place in some verbs of the third conjugation, as will be seen, and always for the same reason.

18.—Verbs ending in *yer;* as, for instance, *employer*, to employ; *payer*, to pay; *ployer*, to bend; *noyer*, to drown; *nettoyer*, to clean; *balayer*, to sweep; *essayer*, to try; *bégayer*, to stammer; and many others, change *y* into *i* when followed by *e* mute; as, *j'emploie, j'appuie, ils emploient, il paie, nous emploierons, il appuiera, il nettoie, ils balaient, que tu paies, vous ploieriez*, &c. But, when no *e* mute comes after it, the *y* is preserved; as *payé, employons, noyant, ils nettoyaient, ils payèrent, ployâmes, balayez*, &c. Formerly the *y* was used through the whole conjugation, but at the present time we never use *y* before *e* mute, except some old Frenchmen, who still write je *paye*, il *payera*, &c.; and this is the reason why the French Academy still gives both *je paye* or *paie*, ils payeront or *paieront, je payerais* or *paierais*, &c. In poetry we have *paîrais, prîrons, ploîrions*, &c.

19.—There are a few verbs ending in *eler* and *eter;* as *appeler*, to call; *épeler*, to spell; *renouveler*, to renew; *jeter*, to throw;

---

a present idea, and the second a past idea; and consequently the *preterit indefinite* is a tense which partakes both of the present and the past times. There is in languages sometimes more philosophy than it appears, and the Roman philosopher was never truer than when he said: *Linguarum studium plus habet in recessu quàm in fronte promittit.* QUINTILIAN. INST. lib. 1, cap. iv.

IMPERFECT.—The verb is used in this tense to express a kind of description of the position, the state of being, or a natural disposition of the subject. It serves also to indicate a continuation, a repetition or recurrency of something; in all cases at a time past, but without any precise limitation of its duration; and this is probably the reason why it is called *imperfect* or *incomplete* past tense or time, a pretty insignificant denomination; but the difficulty, if there be any at all, does not lie in its appellation. (See note, page 2.)

I always think it more profitable to proceed with numerous

EXAMPLES.

I did *not* exist, *or* was *not born at the time of the American revolution,*	Je n'*existais* pas, ou je n'*étais* pas né à l'époque de la révolution américaine.
My father existed, *or* lived *then, but he* was *still in Europe,*	Mon pére *existait*, ou *vivait* alors, mais il *était* encore en Europe.
He was *very young, and yet* was *very anxious to see the cause of liberty triumph, and he* was *not disappointed in his wish,*	Il *était* très-jeune, et cependant il *avait* un grand désir de voir triompher la cause de la liberté, et il *ne* FUT pas trompé dans son désir.

But if we mean simply to express a fact, then the *preterit* is used instead of the *imperfect*, as may be seen at the end of the last sentence, by the verb

rejeter, to throw back or to reject; *acheter*, to buy, &c., in which *l* and *t* are doubled, when followed by *e mute* only; as, *j'appelle, il appelle, ils jettent, tu jetteras, nous jetterions, vous épellerez, il achettera*, &c. This is done on account of the pronunciation, it being a general rule that two consecutive *e's mute* in the same word are to be avoided, and the preceding one is always pronounced *è*. Thus, when the latter of the two is *mute*, the preceding one is made open by doubling the consonant. Therefore we say, *épeler, épelons, tu jetais, nous jetions, il appela, ils appelèrent*, ils jetèrent, &c., because the vowel coming after *l* and *t*, is not an *e* mute; but we say and spell j'appelle, *il jette, nous jetterons, il jettera, vous appelleriez*, &c., because, if we were spelling "j'appele, il jete, nous jeterons, vous jeteriez," the sound of *e* mute would be heard in two consecutive syllables in the same word, which the French language does not admit for sake of harmony.

FUT, in the *preterit*, which, although expressed in English by the same word, *was*, does not convey the same idea as in the preceding sentences.

All the different ways of rendering in English the French *imperfect*, and *vice versâ*, that I have given at the head of that tense, are found in the English writers; and there are still more, but I was afraid to give too many. I might have added: *If I should have, should I have, were I to have, if I should be*, or *should I be, were I to speak, were he to exist* or *should he exist*, &c., which expressions, not being interrogative, are also to be rendered in French by the *imperfect*, as will be seen in the practising exercises; but it would have necessitated the addition of another word, *si*, if, to the verb, which not being necessary for the expressions given, I wished to avoid.

The English language has so many forms to express the same meaning sometimes, while there is but one in French, that, should the learner find any difficulty in the matter, he ought to attribute it to his own, and not to the French tongue. But, once more, there is not the least difficulty on that point, no more than on any other, when the nature of the *imperfect* is properly understood. Let us take a few more Examples, which will make the subject as clear as the brightest summer's day.

I was *in the room with you*,	J'*étais* dans la chambre avec vous.
Sophia was *ill*,	Sophie *était* malade.
She was *seated by the fire*,	Elle *était* assise près du feu.
She had *the headache*,	Elle *avait* mal à la tête.
I was reading *whilst you* sang *or* were singing,	Je *lisais* tandis que vous *chantiez*.
You were *on the sofa, and* had *your guitar*,	Vous *étiez* sur le sofa, et vous *aviez* votre guitare.
I was *grieved, and you* were *pleased whenever we* met *together with her*,	J'*étais* affligé, et vous *étiez* content toutes les fois que nous nous *trouvions* ensemble avec elle.

The following EXAMPLES are taken from Goldsmith's Vicar of Wakefield, chap. 1, which I translate into French:

She was *a good natured notable woman*,	C'*était* une femme d'un excellent caractère.

20.—However, we have a few words in which the *e* mute is found twice consecutively in the same word, among which are *revenir, revenons, detenir, recevoir;* but most of these are compound words, and yet this never happens at the end of a word. And it is for the same reason that verbs having *e* mute in their last syllable in the first person singular of the present of the indicative, require that *e* to be changed into *é*, in the interrogative form; as, *existé-je? parlé-je? chanté-je?* &c., on account of the pronoun *je* being placed after the verb, which would give twice *e* at the end of a word, "parle-je? chante-je?" which is never permitted.

21.—The doubling of *l* and *t* for such reason applies sometimes also to the consonant *n* in some verbs of other conjugations, as will be seen hereafter.

22.—But, in order to give the *open* or *grave* sound to that *e*, custom does not admit of the doubling of the other consonants, except *n* in some cases, as just said; and yet those cases do not belong to the first conjugation, which is now the only object of these remarks.

She could read *without much spelling*,

For cookery, none could excel *her*,

She prided *herself also* ....
We loved *each other tenderly*,
We had *an elegant house*,
The year was spent *in visiting our rich neighbours, and in relieving such as* were *poor*,

We had *no revolutions to fear*,

All our adventures were *by the fireside*,
As we lived *near the road, we often* had *the traveller or stranger to taste our gooseberry wine, for which we* had *great reputation*,

The Squire would *sometimes* fall asleep *in the most pathetic part of my sermon*,
When our visiters would *usually* say ....
She would answer ....
Then she would bid *the girls hold up their heads*,

Elle *lisait* presque couramment, ou du moins sans être obligée de trop épeler.
Pour la cuisine, aucune (femme) ne la *surpassait*.
Elle se *piquait* aussi ....
Nous nous *aimions* tendrement.
Nous *avions* une jolie maison.
L'année se *passait* (s'*écoulait*), *ou* nous *passions* l'année à faire des visites à nos voisins riches, et à soulager ceux qui *étaient* pauvres.
Nous n'*avions* point de révolutions à craindre.
Toutes nos aventures se *passaient* (ou *avaient* lieu) au coin du feu.
Comme nous *demeurions* près du grand chemin, nous *avions* souvent des voyageurs ou des étrangers qui *venaient* gouter notre vin de groseilles, pour lequel nous *étions* en grande réputation.
Le seigneur du village s'*endormait* quelquefois à l'endroit le plus pathétique de mon sermon.
Quand ceux qui *venaient* nous voir *disaient* ....
Elle *répondait* ....
En même temps elle *disait* à ses filles, &c.

All those verbs are in the *imperfect*, because, in such cases, the writer or speaker intends to give a kind of description of the state, or habitual disposi-

For instances, the verbs *lever, mener, peser, semer, promener, amener,* &c., having *e* mute for the penultimate syllable of their root, when followed itself, in the course of the conjugation, by another *e* mute, that very penultima must be changed into *è grave* or *long*, according to the rules of pronunciation and spelling; yet this is not done by doubling the letters *v, n, s, m,* as we have seen respecting the letters *l* and *t;* but it is done by placing the grave accent over the *è*, which changes its sound completely, as well as the doubling of *l* and *t*. Thus we have and pronounce, je *pèse,* il *lève,* tu *mènes,* ils *promènent,* nous *pèserons,* il *lèvera,* &c. But with any other sound after it than the *e* mute, we leave and pronounce that syllable just as it is in the root, where it is not followed by *e* mute; that is, je *levais,* nous *levons,* vous *pesiez,* j'ai *pesé,* il *pesa, promena,* ils *menaient,* &c.

23.—There is sometimes in languages much caprice and many rules which can only be attributed to custom; yet there seem to be some reasons for not doubling the consonants in the last mentioned cases. For instance, if we should double the *s* in the verb *peser,* and say, je *pesse,* ils *pessent,* tu *pesseras,* &c.,

---

tion of the subject, or to express a repeated action, at a time past, with unlimited duration.

But if we wish simply to express a fact, or even a reiteration of that fact, or the continuation of a state, or of an action, also at a time past, but with fixed and limited duration, then we use one of the *preterits.*

The PRETERIT DEFINITE, as its name seems to indicate a little, (PRETERIT, meaning *past,* and DEFINITE, *precise, exact, certain, defined, ended, limited,*) is used in speaking of circumstances or events that took place at a period of time completely elapsed and mentioned; and it is also used in the same case in English; as, *I* WAS *sick yesterday, last week, last month, last year,* a fortnight ago, &c. Je FUS malade, &c., is very correct.

But there is this difference between the two languages, that whenever the smallest portion of the time spoken of is past and mentioned, the same tense is used in English; as, *I* WAS *sick half an hour ago,* or even *five, two minutes ago,* or *this morning, in the beginning of this week, of this month, of this year,* &c. In French, that tense is never used in this last example, because the day, or the week, the month, or even the century, is not completely past. Thus, we can never say, je *fus* malade ce matin, *I* was *sick this morning,* although it is the only way of saying it in English. That tense is not even used in speaking of last night, unless you specify that it was last night, before twelve o'clock. We say very well, *je* fus *malade hier au soir, I was sick last evening;* or even in mentioning the hour, such as 9, 10, 11 o'clock; but not otherwise, because *last night,* "la nuit dernière," from 12 o'clock, is a part of the day in which we are speaking. In such cases we make use of the *preterit indefinite,* or the *imperfect,* of which we have treated, and which see.

In English, that compound tense is also generally used when the time is not specified; as, *I have seen him several times; have you heard of your friend?* or even in speaking of a period of time which is not completely over;

it certainly gives the open sound to the first *e;* but then the *ss* would be pronounced with the hissing sound, as we always do in such cases, which would constitute a material irregularity in such verbs; for, in the root *pèser*, the *s* has the sound of *z*, as well as in all words of the same family, such as *peseur, pesamment, pesanteur, pesée, pesant;* and therefore, in order to preserve the same sound through the whole conjugation, the *s* must not be doubled.

24.—Some excellent grammarians and writers, now-a-days, propose and follow the same practice in regard to the letters *l* and *t*. Instead of j'*appelle*, il *renouvelle*, nous *jetterons*, &c., they spell j'*appèle*, il *renouvèle*, nous *jèterons*, ils *renouvèlent*, ils *épèlent*, &c. But this practice is not yet general, though it is universally acknowledged to be correct. The pronunciation is exactly the same in both ways of spelling, and consequently the students of French may follow which they please.* It is

* Some suggest that reform not only in our verbs, but also in nouns, adjectives, and the rest. For instance, instead of *pierre, échelle, chienne, femelle, belle*, &c., they think it better to spell those words as pronounced, viz: *pière, échèle, chiène, femèle, bèle;* and this opinion is perfectly consistent with reason, good sense, and philosophy, as well as with the true principles of the language; and, in fact, there seems to be a great tendency toward this reformation. But it will take a long time before it is universally

as, *we have seen him; he has been here two or three times to-day, this week*, &c.; *we have had much rain this summer*, and the like; when it is exactly the same in French.

But the English do not always use that form, even in the cases just pointed out, and especially when an adverb of time is added to the verb; for they frequently say: *were you ever sick? did he ever speak to you? I never saw her; she never wrote to me; I was never acquainted with her; I always thought; did you understand what he has just said?* &c. In some of those cases, the *preterit definite* is also sometimes used in French, instead of the *preterit indefinite;* as, *je ne* vis *jamais rien de semblable; nous ne* fûmes *jamais si surpris; la liberté* fut *toujours l'objet de mes désirs; telle* fut *toujours ma devise; il ne* parla *jamais avec tant d'éloquence et de bon sens; vous ne* fûtes *jamais plus heureux; les langues* furent *toujours un peu arbitraires*, &c. Of these cases we have introduced many examples in our reading exercises. But this is not always done, whilst the *preterit indefinite* is ever properly used in such cases, and similar ones, because the time is indefinite.

Remark, however, that in order to use the *preterit definite*, it is not always necessary to mention the time, because the accessory words in the sentence, or the circumstances and facts spoken of, will sometimes sufficiently indicate that the time is entirely past; and of this we find innumerable examples in our writers.

Je chante ce héros qui *régna* sur la France,
Et par droit de conquête et par droit de naissance;
Qui par de longs malheurs *apprit* à gouverner,
Calma les factions, *sut* vaincre et pardonner,
Confondit, &c.—VOLTAIRE.

an improvement, since it establishes a general rule without any exception.

25.—N. B. The learner should bear in mind that these remarks on verbs are of the utmost importance, because such rules must be observed in speaking, and the whole conjugation of a verb is never to be found in the dictionary, which only gives the *root*, especially when it is regular; and if a foreigner should pronounce those verbs throughout the conjugation as in the root, such as je *seme*, il *leve*, *mene*, ils *appelent*, tu

---

adopted, unless some writer of high repute gives the example. Such a reform would be immediately effected, if the French Academy were willing to introduce the same into their French Dictionary; but after the course they have lately adopted in this publication, there is not the least probability they will ever adopt this improvement until it has passed into general use.

A few philologists of the present age are of opinion that such a reform in our orthography ought to be extended even to suppress many useless letters in a great many words, such as *homme*, *histoire*, *honneur*, *malheur*, *bonheur*, *philosophie*, *femme*, *bonne*, *donner*, *théâtre*, *Thomas*, &c., which they suggest to spell as pronounced, viz: *ome*, *istoire*, *oneur*, *maleur*, *boneur*, *filosofie*, *fame*, *bone*, *doner*, *téâtre*, *Toma*, as it is the case in Italian; but, although there is no good reason for objecting to such an improvement in our language, this last suggestion has not yet met with the least approbation. What an immense advantage this would be for children who learn to read, as well as for foreigners who study the language! how much labour saved for printers and writers!

We have said, that in conversation, the *preterit indefinite* is frequently employed for the *preterit definite*; and now let us remark, that although this is not always reciprocal, yet our best writers furnish us with a great many examples of the use of the *preterit definite* for the *indefinite*, especially in elevated style, or in poetry.

L'insecte du combat se retire avec gloire;
Comme il *sonna* la charge, il sonne la victoire.—LAFONTAINE.

Here the poet uses *il sonna*, for *il a sonné*, and it has the same meaning. The same takes place in the following line:

Qui ne sait se bonner, ne *sut* jamais écrire.—BOILEAU.

Ne sut jamais is for *n'a jamais su*. And let us remark, that in the latter example, the present tense can be properly used instead of either of these two preterits—*ne sait pas écrire* would be equally good French; and we could give many examples of this preterit being used for the present tense, but they are of little importance in practice. I only mention here these facts to corroborate our remarks, and save the scholars any embarrassment in their reading of French authors.

We shall now compare the

IMPERFECT *with those two* PRETERITS, and *vice versâ*.

Whenever the English verb takes, or may take, without altering the meaning of the sentence, one of the following forms: *I was doing*, *we were reading*, *were you speaking?* &c., or *I used to do*, *we used to write*, and so on, instead of *I did*, *we wrote*, *they went*, *he sang* or *did sing*, &c., then the French *imperfect* must be employed.

peses, ils *jetent*, &c., from *semer*, *lever*, *mener*, *appeler*, *peser*, *jeter*, it would not only sound badly to a French ear, but it is doubtful whether he could be perfectly understood sometimes.

26.—When the penultimate syllable of the root of the verb is an open *e*, (è, ê,) either on account of its being marked with the accent, or followed by two consonants, as, *seller*, to saddle; *fermer*, to shut; *pêcher*, to fish; *rêver*, to dream; *serrer*, to squeeze; *prêter*, to lend; *regretter*, to regret; *gêner*, to incommode; *prêcher*, to preach; *presser*, to press; *mêler*, to mix; *greffer*, to graff; *cesser*, to cease, &c., then there is no change to be made in the radical part of the verb, and the accent or two consonants must be preserved throughout, whatever termination may come after.

27.—But such verbs as have a close *e*, that is *é*, instead of *è* or *ê*, in the penultimate syllable of their roots, as *modérer*, to moderate; *régler*, to regulate; *excéder*, to exceed; *espérer*, to hope; *répéter*, to repeat; *régner*, to reign; *préférer*, to prefer; *empiéter*, to encroach; *digérer*, to digest; &c., must change that close *é* into open *è*, whenever followed by *e* mute, and this

---

Therefore, when you say, *did you speak? did he say? did they study? we said*, &c., if you mean to say, *were you speaking? was he saying* or *did he use to say? were they studying? we were saying* or *we used to say*, at any time, it must be rendered in French by the *imperfect*; *parliez-vous? disait-il? étudiaient-ils? nous disions*, &c. But if you mean to ask, *have you been speaking? has he said*, or *has he been saying?* &c., then either of the two *preterits* must be used in French, according to the rules given for them.

And again, when you use this form, *I spoke, we said, I thought, you saw, they studied, they did not understand, you understood, we had, he was*, &c., see which of those ideas you intend to express, and use the French verb accordingly.

The students of French who understand either the *Latin*, *Italian*, or *Spanish* language well, will not find the least difficulty in making the right application of the French *imperfect* and *preterit definite*, since the same tenses are equally distinct in those languages, and are used to convey exactly the same idea, and with the same difference of meaning. As for instance:

IMPERFECT.			PRETERIT.		
French.	*Latin.*	*Italian.*	*French.*	*Latin.*	*Italian.*
j'avais	habebam	aveva	j'eus	habui	ebbe
j'étais	eram	era	je fus	fui	fui
je croyais	credebam	credeva	je crus	credidi	credei
j'aimais	amabam	amava	j'aimai	amavi	amai
j'allais	ibam	andava	j'allai	ivi	andai
je disais	dicebam	diceva	je dis	dixi	dissi

And so on for all the other verbs. There was not space enough for the Spanish. In Greek, the difference is the same.

always according to what has been said under the Nos. 19 and 22. Therefore we spell and pronounce *modérons, modérez, espérions, réglais, répéta ;* but we must spell and pronounce, *espère, modère, règlera, répètera, empiètent, règnerait, préfère, excèdes,* &c. From this rule are excepted *créer,* to create ; *agréer,* to accept of ; *récréer,* to recreate ; *suppléer,* to supply ; which are spelled and pronounced j'*agrée,* il *crée,* tu *créeras,* nous *agréerons,* il *supplée, suppléera,* &c. And yet, let us observe, that this is not an exception ; it is because the *e* mute being immediately connected to the preceding *é* without any intermediate consonant, is not counted for a syllable, and is not pronounced.

The past participles of those verbs are *créé, agréé, suppléé,* and in the feminine gender, *créée, agréée,* &c.

28.—The terminations of the first and second persons plural of the imperfect of the indicative, and of the present of the subjunctive, being constantly *ions, iez,* it follows that the verbs *étudier.* to study ; *oublier,* to forget ; *publier,* to publish ; *remercier,* to thank ; *apprécier,* to appreciate ; *prier,* to pray ; and the like, in which an *i* precedes the termination throughout the conjugation, take two *i's* in the aforesaid persons and tenses. Therefore we say, in the indicative present, nous *étudions,* vous *oubliez,* nous *prions,* vous *étudiez ;* and in the imperfect, nous *étudiions,* vous *oubliiez,* nous *priions,* vous *publiiez,* and the same in the present of the subjunctive. And, for the same reason,

---

Now, the English scholar will remark that these two tenses, very distinct in those languages, are frequently rendered in English by the same word, viz : *I had, I was, I believed, I loved, I went, I said ;* and this is probably the reason why an Englishman, but little acquainted with French, makes frequent mistakes which will never be made by an Italian or a Spaniard, or even by an Englishman who understands Latin well. But there are persons who having studied such languages but imperfectly, still confound these two tenses in those foreign tongues. And when such mistakes are made by those who pretend to be skilful French teachers, beginners ought to be upon their guard on this point and others. It is to keep them from such errors that we insist a little on the subject. And as a proof of the frequent misunderstanding of this matter, we shall here mention one striking instance, which we noticed lately in a small pamphlet, the title of which is :

" *French without a Master, by A. H. Monteith, Esq., Hon. Mem. of the W. L. C.—First American, from the fourth Brussels edition—New-York,*" &c.

This is a poor compilation, or imperfect imitation of Professor Robertson's English Grammar, published at Paris, in 1839 ; with this difference, that Mr. Robertson's work is at least five or six times larger, and intended for teaching English to French people, while said *Monteith, Esq.,* &c., seems to have conceived the idea of teaching French to English people, by inverting the system.

Page 12, Monteith, Esq., says : " *The phrase* alla-t-il, *did he go, is in Latin*

those verbs that have *y*, take *i* after the *y*, as nous *payions*, vous *employiez*, &c., which distinguishes those tenses from the present indicative, nous *payons*, vous *employez*.

REFLECTED VERBS.

29.—Before proceeding farther, we shall here conjugate one verb of this kind, which will serve as a standard for all the other of the same denomination. They are of very frequent use in French, and a great many of them are not used otherwise than under this form, although their translation into English rejects it. But they follow in every respect the inflections of the other forms, either regular or irregular, and are conjugated like the standard of the conjugation or class to which they respectively belong. It is only necessary to remember that the compound tenses of all reflected verbs are used with the auxiliary *Etre*, instead of *avoir;* in which case that auxiliary loses its primitive signification, and has the real meaning of the auxiliary *avoir*, in the other verbs: thus, *je me suis flatté, nous nous étions flattés*, mean *Je m'ai flatté, nous nous avions flattés*, (I have flattered myself, we had flattered ourselves,) and must not be understood otherwise.

Then, whether the English verb is reflected or not, the forms we have given to translate into English the French of each tense of the verb *Exister*, will serve as guides for translating and obtaining the real meaning of reflected verbs and others; and, therefore, there is no occasion for giving the English of this verb: the scholar himself will easily translate it, either *vivâ voce*, or in writing down the same, and several others.

30.—We may take any of these verbs for our model; but the first one that we find in the reading lessons will answer our purpose. It is the reflected

---

word for word, IBAT ILLE," &c. This is an error; for, *alla-t-il* does not mean in Latin, even word for word, *ibat ille;* and "ibat ille" would never mean in French, *alla-t-il*. The French of *ibat ille* would be *allait-il*. The French expression *alla-t-il* is in Latin, word for word, *ivit ille*, which is quite different. Latin authors never confounded their *preterit* with their *imperfect;* the compiler of "French without a Master," confounds these two tenses in both Latin and French.

We shall conclude this article with a few more examples. We may very properly say with the *imperfect*, or either the two *preterits* under consideration, according to the rules already explained: *J'étais*, je *fus*, or *j'ai été* malade hier; with the difference, that je *fus* seems simply to express the fact of my having fallen sick yesterday, and that my illness ended also yesterday; it gives but a short idea of that event. The *preterit indefinite*, *j'ai été*, expresses the same thing; but it seems to dwell, perhaps, a little longer on that fact, or to give, somewhat, a little wider idea of the thing spoken of. The *imperfect*, *j'étais*, expresses the fact also of my having been ill at the time mentioned, since, conjunctly with the adjective *malade*, it indicates the state in which I was; but it gives still a more vague or imperfect, and yet more extensive idea of that event or fact; for when one tells me, *j'étais* malade, it seems to me that I see the person lingering in that poor state, and his sufferings are almost present to my mind, and I am almost anxious of knowing when that illness commenced, for the *imperfect j'étais*, does not indicate that the person was not ill before or after the time spoken of; he may have been so before, and might still be so at the present time. However, this difference can be better conceived than explained, and in practice, either of those three tenses may be indifferently used to convey this idea, without being so particular. Thus far the three expressions are equally good.

verb, *Se Reposer*, which is found in the second lesson, (Dieu se reposa.) It happens to be of the First Conjugation, and, consequently, its simple tenses adopt the terminations of *Exister*. Its meaning is, *to cease acting, to take rest*, literally, *to rest one's-self*.

31.--INFINITIVE.

PRESENT.	Se reposer.
PRES. PARTICIPLE.	Se reposant.
PAST PARTICIPLE.	Reposé, *m.* reposée, *fem.*
PRETERITS.	S'être reposé *or* reposée. S'étant reposé, *or* reposée.

INDICATIVE.

PRESENT.

je me repose	nous nous reposons
tu te reposes	vous vous reposez
il se repose	ils se reposent

PRETERIT INDEFINITE.

je me suis reposé *or* reposée	nous nous sommes reposés *or* reposées
tu t'es reposé *or* reposée	vous vous êtes reposés *or* reposées
elle s'est reposée	elles se sont reposées
il s'est reposé	ils se sont reposés

But if one says: *I was sick yesterday for two, three, four hours*, &c., then the *imperfect* cannot be used, because the time is limited, precise; the idea is *perfect* and not *imperfect*.

We may also say, Washington *était, fut*, or *a été* un grand homme; but *était* expresses that it was or used to be his natural character to be a great man; *fut* merely indicates that fact, and cuts the idea short; *a été* connects that idea to the present time. But if one says, *he was a great man all his life*, or *until his death*, then the *imperfect* is not used. And when we say, *il jouait, joua*, or *a joué un grand role pendant la révolution*; *jouait* indicates what he was doing, or used to do; *joua*, what he did; *a joué*, what he has done. But we would not say "*jouait*" un grand role pendant tout le temps de la révolution, because *tout le temps*, all the time, restrains or limits the duration in a positive manner. In that case, either of the preterits can be used, but the *preterit definite* would be preferable, especially in writing.

The *preterit indefinite* is generally used, as has already been said, in speaking of facts or things done at any time past, but which things are still existing. Thus, we would not say, *les Romains* ont fait *de grandes conquêtes*, but we would say, with the *preterit definite*, *les Romains* FIRENT, &c., because those conquests exist no more. Nor would we say *Cicéron* a écrit *de la poésie*, because, although it is supposed that Cicero wrote poetry, such works of his have not come to us; we have no poetry of him; thus we say, *Cicéron* écrivit *de la poésie*. But we say very well, *Cicéron* a écrit *des oraisons*, for we have still his orations. In other words, the *preterit indefinite* indicates the accomplishment of an action whose effect still exists at the time in which one is speaking or writing; whilst the *preterit definite* expresses

See our remarks on the past participle, in the notes. *N. B.* In the other tenses we shall only give the masculine.

IMPERFECT.

je me reposais	nous nous reposions
tu te reposais	vous vous reposiez
il se reposait	ils se reposaient

PLUPERFECT.

je m'étais reposé	nous nous étions reposés
tu t'étais reposé	vous vous étiez reposés
il s'était reposé	ils s'étaient reposés

Nota.—Although the two pronouns and the verb are in the plural number, if we speak to a single person, the participle remains in the singular: vous vous êtes *reposé* or *reposée*; vous vous étiez *reposé* or *reposée*.

PRETERIT DEFINITE.

je me reposai	nous nous reposâmes
tu te reposas	vous vous reposâtes
Dieu se reposa	ils se reposèrent

PRETERIT ANTERIOR.

je me fus reposé	nous nous fûmes reposés
tu te fus reposé	vous vous fûtes reposés
il se fut reposé	il se furent reposés

---

the accomplishment of that action simply at a time past, without indicating whether anything of its effect remains or not. Thus, *les sages de l'antiquité nous* ont laissé *des trésors dans leurs écrits*, by using *ont laissé*, he who speaks, or writes, presents to the mind the idea that such treasures are known and still existing; but if he should use the preterit definite, *laissèrent*, the idea of that existence would be doubtful. Latin has but one preterit, but the same difference is found between the two preterits in Greek.

The PLUPERFECT is nothing but the *imperfect* of the verb *avoir*, to have, (and sometimes *être*, to be,) and the past participle of any verb, and consequently its signification or nature partakes of that of the *imperfect*; with the difference that the *imperfect* expresses but imperfectly the action or state of the subject, as to the duration of time; it does not indicate the end of that action; whilst the *pluperfect* being composed in part of a past participle, always indicates that the action was perfected or finished. This tense is always accompanied by some other circumstance, either understood or expressed by another verb. Examples: *J'écrivais hier quand il entra*, I *was writing* yesterday when he came in; j'avais écrit *quand il entra*, I *had written* when he came in. In the first sentence, *écrivais* is in the *imperfect*, and indicates that the action of writing was still going on, or that the subject was yet in the state of writing when the person entered; while the *pluperfect*, *avais écrit*, indicates not only that the action had also been going on, but that it had been completed before the coming in of that person.

So that the *pluperfect* tense serves to express something done or past, before something else which is also past; and this is probably the reason why it is called *pluperfect*, which we call in French *plusqueparfait*, meaning *more*

FUTURE.

je me reposerai	nous nous reposerons
tu te reposeras	vous vous reposerez
il se reposera	ils se reposeront

FUTURE ANTERIOR.

je me serai reposé	nous nous serons reposés
tu te seras reposé	vous vous serez reposés
il se sera reposé	ils se seront reposés

CONDITIONAL.

PRESENT.

je me reposerais	nous nous reposerions
tu te reposerais	vous vous reposeriez
il se reposerait	ils se reposeraient

PAST.

je me serais reposé	nous nous serions reposés
tu te serais reposé	vous vous seriez reposés
il se serait reposé	ils se seraient reposés

---

than perfect, or *more than preterit*, or in other words, *preterit before preterit*, or still, *preterit ante preterit time*. In short, that tense is used to express any thing as having taken place before any time past. It presents no difficulty, since it is used in the same way in the English and other languages.

PRETERIT ANTERIOR.—This tense, as its name shows, serves also to express an action past or done before another took place. But although it is rendered in English by the same form as the *pluperfect*, it does not convey the same idea in French. The *pluperfect*, partaking of the same nature of the *imperfect*, indicates that something was over before some other event took place, but without precisely determining the time; whilst the *preterit anterior* indicates with precision the very moment when the action or state was at an end. For instance, when you say, *I had finished yesterday at twelve o'clock*, we may here use either the *pluperfect* or the *preterit anterior*; but if we say with the former, *j'avais fini* hier à midi, the time at which I finished is not precise: it is evident that I had finished when twelve o'clock struck, but I had possibly finished ten minutes or an hour before that time; while if one says, *j'eus fini* hier à midi, it gives the idea that he finished at twelve o'clock precisely.

If the nature and proper use of the *imperfect* and the *preterit definite* have been well understood, the difference between the *pluperfect* and the *preterit anterior* will appear perfectly clear, since it is nearly the same as that between the *imperfect* and the *preterit definite*. And, indeed, this seems to be quite natural; for, as we have already remarked, the *pluperfect* partaking of the nature of the *imperfect*, as being its compound, the *preterit anterior* partakes likewise of the *preterit definite*, as the former is nothing but the compound of the latter; that is, the *preterit definite* of the auxiliary verb, combined with the *past participle* of any other verb.

Like the *imperfect*, the *pluperfect* is also used to express the repetition or recurrency of an action, or something habitual; whilst the *preterit anterior*, like the *preterit definite*, is used to express something that took place but once at a period of time completely past and specified. There is, however, this dif-

In this tense we say also :

je me fusse reposé	nous nous fussions reposés
tu te fusses reposé	vous vous fussiez reposés
il se fût reposé	ils se fussent reposés

IMPERATIVE.

repose-toi	reposons-nous
qu'il se repose	reposez-vous
	qu'ils se reposent

In the negative form this tense is :

ne te repose pas	ne nous reposons pas
qu'il ne se repose pas	ne vous reposez pas
qu'ils ne se reposent pas	

SUBJUNCTIVE.

PRESENT OR FUTURE.

que je me repose	que nous nous reposions
que tu te reposes	que vous vous reposiez
qu'il se repose	qu'ils se reposent

---

ference, that the *preterit definite* may express the fact or action from beginning to end, while the *preterit anterior* only expresses the end or precise conclusion of the action; and it is for this that the latter is always accompanied by a determinative, or an adverb of time, such as *bientôt*, soon; *quand lorsque, dès que*, when; *aussitôt que*, as soon as; *avant*, before; *dans un instant*, in an instant; *après que*, after; or the precise time, the day, the hour, the minute, the week is mentioned.

EXAMPLES.

J'eus *bientôt* fini,	*I had soon finished.*
Quand il eut parlé,	*When he had spoken.*
Vous eûtes dîné *avant* moi,	*You had dined before me.*
Ils eurent fini *à dix heures*,	*They had done at* 10 *o'clock.*
Dès que nous eûmes dîné nous partîmes, &c.	*When we had dined we set out.*

But this tense, like the *preterit definite*, is used in speaking of something that took place once only, and at a period of time completely past; such as *yesterday, last week, last month*, or at a particular day mentioned. In speaking of *this day, this week*, &c., to express the same thing, we employ the

SECOND PRETERIT ANTERIOR, also called *preterit anterior indefinite;* as, *aujourd'hui j'*ai eu *bientôt* fini; il a eu fini *à midi précis.* The difference between those two *preterits anterior* is nearly the same as that between the *preterit definite* and the *preterit indefinite;* for, as the *first preterit anterior* is the compound of the *preterit definite*, the *second preterit anterior* is likewise the compound of the *preterit indefinite*, as may be seen.

The *pluperfect* may be also accompanied by one of those determinatives, like the *preterit anterior;* but this is the case only when the verb expresses a repetition of the same fact, or a custom without precise limitation of time, in

PRETERIT.

que je me sois reposé	que nous nous soyons reposés
que tu te sois reposé	que vous vous soyez reposés
qu'il se soit reposé	qu'ils se soient reposés

IMPERFECT.

que je me reposasse	que nous nous reposassions
que tu te reposasses	que vous vous reposassiez
qu'il se reposât	qu'ils se reposassent

PLUPERFECT.

que je me fusse reposé	que nous nous fussions reposés
que tu te fusses reposé	que vous vous fussiez reposés
qu'il se fût reposé	qu'ils se fussent reposés

The interrogative form is like that of other verbs, the first pronoun, which is the subject, being placed after the verb in this manner—*me reposé-je ? te reposes-tu ? vous reposez-vous ? nous reposerions-nous ? me suis-je reposé ? vous étiez-vous reposés ?*

In the negative form, the first negative is placed between the two pronouns : *je ne me repose pas ; je ne me suis pas reposé*, &c.

---

which case the *preterit anterior* is never used. Plenty of examples will be found in the reading exercises.

FUTURE.—Very little need be said of this tense, besides what we have said of it in treating of the present, page 13. It is used, as in English, in speaking of something to come, as its name shows. It must only be observed, that whatever the English construction may be, the French verb is not used in the *future* when preceded by the conjunction *si*, if. So it would be bad French to say : "*si* vous *aurez*, *si* nous *serons*, *s'il parlera*," &c. In such cases, the *present* must be used instead of the first *future ; si* vous *avez*, *si* nous *sommes*, *s'il parle*. . . . . And instead of the *future anterior*, we employ the *preterit indefinite ; si* vous *avez eu*, *si* nous *avons été*, &c., and not *si vous aurez été*. . . . . But if there is, in the same sentence, another verb which implies doubt, then the *future* is used with *si*. Examples : *je ne sais pas s'il* VIENDRA, *I do not know whether he will come ; demandez-lui si elle* AURA *bientôt* FINI, &c.

CONDITIONAL.—The verb is used in this mood when there is a condition either expressed or understood in the sentence, and it requires no other remark than that we have made on the *future* tense. When the verb is preceded by *si*, the *imperfect* of the indicative is used instead of the *present conditional*, and the *pluperfect* instead of the *past conditional ;* except when the preceding verb implies a doubt, in which case the verb in the *conditional* can be preceded by *si*, like the *future*. But the SECOND PAST CONDITIONAL may always be used with *si*. The other two are also used with *si* in the same case as the *futures ;* as, je ne savais pas *si* elle *viendrait*, &c.

Nothing need be said here of the IMPERATIVE.

SUBJUNCTIVE.—This mood is probably so called because any thought expressed by a verb in these forms, is subjoined, connected, subordinate to, or

Ne me reposé-je pas? ne me suis-je pas reposé? &c.

32.—Conjugate like *se reposer, se respecter,* to respect one's-self; *se lever,* to rise; *s'habiller,* to dress one's-self; *se promener,* to walk (for pleasure or exercise;) *s'appliquer,* to apply one's-self; *se perfectionner,* to improve one's-self; *se repentir,* to repent; *se souvenir,* to remember; *se réjouir,* to rejoice; these last three belonging to the second conjugation, as will be seen hereafter.

All those verbs that are essentially reflected in French, are marked in the dictionary by the pronoun *se* or *s'*, one's-self, being prefixed to the *root,* as is seen by the few we have just mentioned. In finding them, the student must ascertain to which of the four conjugations they belong, which is easily known, according as they have one of the terminations *er, ir, oir, re,* and then conjugate each of them accordingly, looking at *se reposer* only for the arrangement of the pronouns, and the auxiliary in the compound tenses.

IRREGULAR VERBS, in ER.

33.—*Envoyer,* to send, is irregular in the *future* and *conditional* only; making future, *j'enverrai,* conditional, *enverrais;* and *Renvoyer,* to send back, has the same irregularity: *renverrai, renverrais,* &c.; all the rest is regular. *Tisser,* to weave, has its past participle, *tissu;* that is all.

34.—*Aller,* to go, presents a few irregularities. They are printed in italics.

---

dependent upon another idea, either understood or expressed by another verb, with which the one in the *subjunctive* forms a sense; for the verb in this mood has no meaning by itself; it neither affirms in a positive manner, nor admits of an interrogative form, as the *indicative* does.

Much, and too much, perhaps, has been said about this mood. Certain grammarians have laid down no less than twenty-five or thirty rules, and perhaps as many exceptions on the subject. Such a multiplicity of rules only serves to multiply the learner's trouble, and make him believe in difficulties which do not exist.

We believe it would not be very difficult to demonstrate that there is but *one single rule* to be followed on this point; but this would lead us into a discussion too abstract for young students, and which, conformably to our method, we must avoid as much as possible; inasmuch as the application of the rules throughout the practising lessons will say more on the subject than the best possible theory. What we are going to say, then, is simply to call or direct the student's attention to the point, and assist him to establish for himself any rule of his own, if he thinks necessary, as the verbs in the subjunctive will occasionally come under his notice.

The French verb is *generally* employed in the *subjunctive,* when preceded by another verb, or word expressing DOUBT, *fear, wish* or *desire, will, command, order, negative, interrogation, want, permission, necessity, duty, obligation, surprise, admiration, impossibility, uncertainty,* and the like. The following examples will fully illustrate the rule. It is unnecessary now to give the translation. See note, page 5.

INFINITIVE.

PRESENT.	*To go,*	Aller.
PRES. PARTICIPLE.	*Going,*	Allant.
PAST PARTICIPLE.	*Gone,*	Allé, *m.* allée *f.*

The compound tenses are conjugated with the auxiliary *être* instead of *avoir*, the meaning being the same.

PRETERITS.

To have gone,	Être allé, *or* allée.
Having gone,	Étant allé, *or* allée.

It is unnecessary to give any more of the English, because the learner will easily make the translation by means of the regular verb *exister*.

INDICATIVE.

PRESENT.

je *vais*	nous allons
tu *vas*	vous allez
il *va*	ils *vont*.

PRETERIT INDEFINITE.

je suis allé, *or* allée, &c. nous sommes allés, *or* allées, &c.

IMPERFECT.	J'allais, &c. (See *exister*.)
PLUPERFECT.	J'étais allé, *or* allée, &c.
PRETERIT DEFINITE.	J'allai, &c.
PRETERIT ANTERIOR.	Je fus allé, *or* allée, &c.
FUTURE.	J'*irai*, tu *iras*, &c.
FUTURE ANTERIOR.	Je serai allé, *or* allée, &c.

Je *doute* que vous REMPORTIEZ le prix sans un peu d'application.
Je *crains* que vous N'ETUDIIEZ pas assez.
On *désire* que vous SOYEZ attentifs.
Dieu *veut* que les hommes SOIENT justes.
La religion *exige* que nous SOYONS charitables.
La justice *commande* que tous les hommes SOIENT libres.
La raison *ordonne* que cela SOIT.
Je *ne crois pas* qu'on PUISSE le nier.
J'ai besoin que vous me COMPRENIEZ.
Dieu *permet* quelquefois que les méchans PROSPERENT.
Mais il *ne permet point* que nous les IMITIONS.
Voulez-vous que nous ECRIVIONS ?
Je *préfère* que vous LISIEZ.
On *est surpris* que vous FASSIEZ tant de progrès.
Souffrez que nous vous en FELICITIONS.
Il *convient* que chacun AIT son droit.
Il *faut* que nous RENDIONS hommage à la vérité.
Il *est nécessaire* que l'homme CONNAISSE ses devoirs,
Et il *importe* qu'il les PRATIQUE.
Il *ne suffit pas* qu'une fille SOIT vertueuse en parole ;
On *aime* qu'elle le SOIT dans toutes ses actions.

Il *est possible* que vous DEVENIEZ riches, mais il n'*est pas certain* que vous SOYEZ heureux, si vous devenez riches aux dépens de l'honneur et de la vertu.

There are already many examples, and we could give ten times more, bu

CONDITIONAL.

PRESENT.	J'*irais*, &c.
PAST.	Je serais allé, *or* allée, &c.

IMPERATIVE.

va	allons
qu'il *aille*	allez
qu'elle *aille*	qu'ils *aillent*.

SUBJUNCTIVE.

PRESENT OR FUTURE.

que *j'aille*	que nous allions
que tu *ailles*	que vous alliez
qu'il *aille*	qu'ils *aillent*.

PRETERIT.	Que je sois allé, *or* allée, &c.
IMPERFECT.	Que j'allasse, &c.
PLUPERFECT.	Que je fusse allé, *or* allée, &c.

We have about fifty other intransitive verbs, the compound tenses of which, like those of *aller*, are used with the auxiliary *Etre*, instead of *avoir*. A list of them will be found at the end of the irregular verbs of the Fourth Conjugation.

Aller is frequently used in a reflective form, when it means *to go away*; but, in this case, it is immediately preceded by *en* through the whole conjugation: as, *s'en aller*, to go away; *s'en allant, je m'en vais, nous nous en allons; je m'en suis allé,*

---

it would be superfluous for the moment, for it is easy to perceive that each example comes under the very same rule; which rule is nothing but the natural order of our ideas, or the uncertainty, the doubt, which exists in the speaker's mind. We might well have dispensed with giving that enumeration of cases requiring the subjunctive, for they are all comprised in the word *doubt*, they all being pretty much synonymous; but to the young students the expression would perhaps have appeared too general.

Yet, what is *fear*, if not *doubt*? *Wish* or *desire* is the absence of the thing wished for, with the incertitude of realizing such a desire; *order* or *command* is evidently the *desire* of being obeyed; *possibility* is not *certitude*; *want* or *necessity* implies a *desire*; *surprise* or *admiration* produces a *doubt*; *interrogation* is the result of a *desire* of knowing, and involves a *doubt*; in a word, every expression denoting *permission, will, duty, fear, want, necessity, obligation, uncertainty, possibility, impossibility*, &c., implies the idea of some thing or event, the accomplishment or fulfilment of which belongs to futurity, or depends upon some circumstance, over which the speaker has no control, and consequently a *doubt* remains in his mind in that respect, which doubt he makes known or communicates to others by using the verb in the SUBJUNCTIVE MOOD.

In all the foregoing examples it is supposed that such doubt exists in the speaker's mind; but if such should not be the case, as a very natural and forcible consequence of the true fundamental principle we have come to, it is evident that the verb is not to be used in the *subjunctive*. Whence we

or allée ; je ne m'en vais pas ; elle s'en est allée, il s'en était allé ; allez-vous-en, va t'en ; s'en irait-il ? ne vous en allez pas ; s'en est-elle allée ? ne s'en sont-ils pas allés ? &c. See *se reposer*, page 28.

35.— REMARK.—It may be well to warn the students of French against a material error, which has been propagated to some extent in this country, respecting the above verb ; inasmuch as the misconstruction is set forth with such an assurance and emphatic terms but too well calculated to misguide foreigners.

In a compilation of the Abbé Levizac's French Grammar, under the title of "Bolmar's Levizac's French Grammar, 1834," we are told that there are cases in which the verb "ETRE, to be, MUST *be used instead of the verb* ALLER, to go," &c. Now this cannot be more erroneous; for the verb *Aller* is used in all its moods, tenses, numbers and persons, in every case or circumstance, like any other verb, and without any exception whatever, as the scholars will observe in reading good French authors, as well as in the conversation of well educated French people.

The writer of this has fully refuted that error and others, in a former publication of his, entitled—"Practical System for Teaching the French Pronunciation," published by J. Crissy, Philadelphia, 1841,—and therefore he thinks it suffices here to tell the learners, that they will be perfectly correct in their French, if they *do precisely the contrary of what they are told* in said grammar ; otherwise, not quite so. The error is not of Levizac, and is not to be found in his genuine grammar ; he was too good a scholar and grammarian to have ever written such things.

---

are led to conclude, that the use of this mood *entirely depends upon what is passing in the mind of the speaker* or *writer*. And this most natural principle, unfolded and even unmentioned, or perhaps overlooked by our grammarians, and consequently unknown to the common of readers, fully explains the reason why our best writers sometimes employ the *indicative* and sometimes the *subjunctive*, in the construction of the very same sentence.

For instance, the two following sentences :

Il *ne croit pas* qu'il y A un Dieu,
and, Il *ne croit pas* qu'il y AIT un Dieu,

are both perfectly grammatical, according to the genius of the language. But what difference of meaning there is between them ! In using the second verb (*il y a*) in the *indicative*, he who speaks or writes shows that his opinion or belief is very different from that of the person spoken of; for the true meaning of that first sentence is, *he does not believe there is a God, I do believe there is one.* Whilst, by using the *subjunctive, (il y ait,)* as in the second sentence, the speaker or writer would give to understand that he entertains the same doubt as the person spoken of ; the real signification of the construction being, *he does not believe there is a God, neither do I (!)*. In a word, the second verb in the first sentence contradicts or refutes, whilst in the second sentence it supports or endorses the doubt expressed by the first verb, *ne croit pas.*

And again—

Croyez-vous qu'il y *a* un Dieu ?
Croyez-vous qu'il y AIT un Dieu ?
Ne croyez-vous pas qu'il y *a* un Dieu ?
Ne croyez-vous pas qu'il y AIT un Dieu ?

THE SECOND CONJUGATION.

(In IR.)

36.—Verbs having the termination *ir* in their roots belong to this conjugation. They are few in number comparatively to those belonging to the first conjugation, and although they present a few more irregularities, it will be seen that their inflections differ but very little from those of the verb *exister*.

37.—We shall take *finir*, to finish, as a standard verb of this conjugation; and the forms of rendering the divers tenses into English, being precisely the same as those we have given for the verb *exister*, it is deemed unnecessary now to give any more of the English verb than the *infinitive*. If the scholar should not know the real meaning of any of the tenses, he must look at the corresponding tense of the verb *exister*. For instance, should he want to know the signification of the present of the indicative, je *finis*, tu *finis*, &c., he will find at the head of the same tense for *exister*, *I exist*, *I do exist*, and *I am existing*; and by changing only one word, he will have, *I finish*, or *I do finish*, or *I am finishing*; and so on for the other tenses, not only of *finir*, but of all verbs, either regular or irregular.

38.—INFINITIVE.

PRESENT.		PRETERITS.	
To finish,	Fin*ir*.	*To have finished,*	Avoir fini,
PRESENT PARTICIPLE.		*Having finished,*	Ayant fini.
Finishing,	Fin*issant*.		
PAST PARTICIPLE.			
Finished,	Fini.		

Admettez-vous que l'ame *est* immortelle ?
Admettez-vous que l'ame SOIT immortelle ?
Pensez-vous que notre ami *viendra* ?
Pensez-vous que notre ami VIENNE ?
Elle *ne croit pas* que cet homme *est* riche.
Elle *ne croit pas* que cet homme SOIT riche.
Tu *ne crois pas* que je *pourrai* faire cela.
Tu *ne crois pas* que je PUISSE faire cela.

All these sentences and similar ones are correct and good French, but they convey different ideas for him who understands French well.

Still, a few more examples—

IN THE INDICATIVE.	IN THE SUBJUNCTIVE.
J'achèterai une maison qui *est* commode, dont la situation me *plait*, et à laquelle *est* attaché un petit jardin que je *pourrai* cultiver moi-même.	J'achèterai une maison qui SOIT commode, dont la situation me PLAISE, et à laquelle SOIT attaché un petit jardin que je PUISSE cultiver moi-même.
Je veux avoir un domestique qui *est* fidèle, et que vous *connaissez*.	Je veux avoir un domestique qui SOIT fidèle, et que vous CONNAISSIEZ.
Je cherche un homme qui me *rendra* ce service.	Je cherche un homme qui me RENDE ce service.

INDICATIVE.

PRESENT.

je fini*s*	nous fini*ssons*
tu fini*s*	vous fini*ssez*
il fini*t*	ils fini*ssent*

PRETERIT INDEFINITE.	J'ai fini, &c.
IMPERFECT.	Je fini*ssais*, &c. (See *exister*.)
PLUPERFECT.	J'avais fini, &c.

PRETERIT DEFINITE.

je fini*s*	nous fini*mes*
tu fini*s*	vous fini*tes*
il fini*t*	ils fini*rent*

PRETERIT ANTERIOR.	J'eus fini, &c.
The SECOND.	J'ai eu fini, &c.
FUTURE.	Je fini*rai*, &c.
FUTURE ANTERIOR.	J'aurai fini, &c.

CONDITIONAL.

PRESENT OR FUTURE.	Je fini*rais*, &c.
PAST.	J'aurais fini, &c., or *J'eusse fini*, &c.

IMPERATIVE.

fini*s*	fini*ssons*
qu'il fini*sse*	fini*ssez*
qu'elle fini*sse*	qu'ils fini*ssent*.

Je désire trouver quelqu'un qui *connaît* cette affaire, et qui *peut* la juger.

Nous habiterons un pays dont le climat *est* doux, où nous *pourrons* jouir de la liberté, et où nous *serons* heureux.

Avez-vous un livre qui *est* meilleur que celui-ci?

Nous suivrons une méthode qui *est* conforme aux lois de la raison.

Nous donnerons des règles qui *seront* claires et précises, et que vous *pourrez* facilement comprendre et retenir.

Comment! vous ne croyez pas que cela *est* possible?

Je désire trouver quelqu'un qui CONNAISSE cette affaire, et qui PUISSE la juger.

Nous habiterons un pays dont le climat SOIT doux, où nous PUISSIONS jouir de la liberté, et où nous SOYONS heureux.

Avez-vous un livre qui SOIT meilleur que celui-ci?

Nous suivrons une méthode qui SOIT conforme aux lois de la raison.

Nous donnerons des règles qui SOIENT claires et précises, et que vous PUISSIEZ facilement comprendre et retenir.

Comment! vous ne croyez pas que cela SOIT possible?

SUBJUNCTIVE.

PRESENT.

que je fin*isse*	que nous fin*issions*
que tu fin*isses*	que vous fin*issiez*
qu'il fin*isse*	qu'ils fin*issent*.

PRETERIT, que j'aie fini, &c.

IMPERFECT.

que je fin*isse*	que nous fin*issions*
que tu fin*isses*	que vous fin*issiez*
qu'il fin*ît*	qu'ils fin*issent*.

PLUPERFECT, que j'eusse fini, &c.

In the same way are conjugated, *agir*, to act; *choisir*, to choose; *définir*, to define; *chérir*, to cherish; *rougir*, to blush; *réussir*, to succeed; *trahir*, to betray; *obéir*, to obey; *jouir*, to enjoy; and about 300 more.

Je vous donnerai des raisons qui vous *convaincront*.

Nous fesons notre devoir *de manière qu'*on ne *peut* rien nous reprocher.

Ne pensez-vous pas que les exemples *sont* préférables aux préceptes?

Ces élèves ont besoin d'un maître qui leur *expliquera* et leur *fera* comprendre les vrais principes de la langue, et qui ne se *bornera* pas à un enseignement de simple routine et purement mécanique.

Ils désirent une méthode qui *est* aisée, qui *contient* peu de préceptes et beaucoup d'exemples.

Ils demandent un livre qui *est* approprié à leur âge, et leur *fournit* des connaissances vraies, utiles et durables.

Ils veulent un ouvrage qui leur *plait*, qu'ils *liront* et *étudieront* avec autant de fruit que de plaisir, qui leur *formera* l'esprit et le cœur, et enfin dans lequel ils *pourront* puiser les principes du bon goût, &c.

Je vous donnerai des raisons qui VOUS CONVAINQUENT.

Nous ferons notre devoir *de manière qu'*on ne PUISSE rien nous reprocher.

Ne pensez-vous pas que les exemples SOIENT préférables aux préceptes?

Ces élèves ont besoin d'un maître qui leur EXPLIQUE et leur FASSE comprendre les vrais principes de la langue, et qui ne se BORNE pas à un enseignement de simple routine et purement mécanique.

Ils désirent une méthode qui SOIT aisée, qui CONTIENNE peu de préceptes et beaucoup d'exemples.

Ils demandent un livre qui SOIT approprié à leur âge, et qui leur FOURNISSE des connaissances vraies, utiles et durables.

Ils veulent un ouvrage qui leur PLAISE, qu'ils LISENT et *étudient* avec autant de fruit que de plaisir, qui leur FORME l'esprit et le cœur, et enfin dans lequel ils PUISSENT puiser les principes du bon goût, &c.

Those two ways of expression are admitted to be good and perfectly correct, but each in its place, for they present very different ideas, and cannot be employed indiscriminately. He who uses the *indicative* shows and affirms in a positive manner that he perfectly knows that the thing or fact spoken of is or will be as he announces it; not the least shadow of *doubt* or

OBSERVATIONS ON THE FORMATION OF THE TENSES.

39.—All the divers tenses of regular verbs are formed from their roots, properly speaking, as may be seen in *exister* and *finir;* and in the verbs of the First Conjugation the *root* undergoes but very little alteration through the whole conjugation. But there being many verbs among the other Conjugations, in which that alteration is more or less considerable, the following observations will prove very useful, if attended to by the learner, as they will greatly assist his memory. Here we shall only give the general rules, and point out the exceptions hereafter, as opportunity will occur or require.

It will be well to remember that the verbs of the Third Conjugation are not comprised in the following rules; some of which, however, admit of no exception whatever, and others scarcely any. But let us not mind the exceptions now; they will come and be explained gradually.

40.—In the verbs of the First and Second Conjugations, the FUTURE is formed by adding *ai* to the ROOT of each verb, which gives one syllable more: as, *Exister*, j'existerai; *Man-*

---

fear remains in his mind with regard to the accomplishment of the fact or wish expressed in the sentence.

In the first example, for instance, the person speaking of his intention of purchasing a house, already knows that property, and is sure the situation pleases him; that there is a garden, as he says, &c.; and being certain that he can have the same, he speaks in the *indicative*. On the contrary, he who uses the *subjunctive* in the same sentence, announces his intention or wish of obtaining a similar object, but he has not yet found such a property as he describes, and according to his taste in every particular; he will try to find it, but he is uncertain whether it will be possible for him to satisfy his wish; for he is perhaps very particular as to the situation, or some of the other conditions required, and therefore he communicates his project by using the *subjunctive*.

One who says: "Je vous donnerai des raisons qui vous *convaincront*," must have no doubt that those reasons will produce the effect he has in view; he most certainly knows them. But if he says: "Je vous donnerai des raisons qui vous CONVAINQUENT," by using the verb in the *subjunctive*, he shows us that he is not sure of the fact; it seems that he does not know the force of his reasons, but he will try, &c.

The same difference exists between all the sentences we have given, and which we could multiply indefinitely.

From what precedes, then, we must conclude once more, that the *subjunctive* is the mood of *doubt*, as it serves to express what is uncertain, vague, or dependent upon some future circumstance, either positive or negative; and that there is but *one same rule*, to be followed for its use; *which rule is easier to be conceived than to be explained, since it is in the mind or opinion of him who speaks or writes.*

In truth, after this new theory on the *subjunctive*, the numerous rules given in the French grammars now in the hands of the students, are annihilated, and can no longer be depended upon; it is the fact, and we are very sorry for it, but it is not our fault that such rules are insufficient, or good for nothing. I always like to prove what I advance, and in this case I feel obliged to quote one of our most modern and best known French grammars,

ger, je mangerai; *Parler*, je parlerai; *Finir*, je finirai; *Dormir*, to sleep, je dormirai; *Souffrir*, to suffer, je souffrirai &c.

In the verbs of the Fourth Conjugation, the *roots* o which end in *re*, we leave off the *e*, and add *ai* to the *r*; thus from *Rendre*, to render, we form the *future*, je rendrai; *Mettre*, to put, je mettrai; *Plaire*, to please, plairai; *Craindre*, t fear, craindrai; *Lire*, to read, lirai; *Dire*, to say, dirai, &c About thirty exceptions in all the conjugations together.

41.—And from the FUTURE we form the CONDITIONA (present) by the addition of an *s*; J'aurai, j'aurais; je serai je serais; *existerai*, existerais; *irai*, irais; *finirai*, finirais &c. Not a single exception.

42.—From the PRESENT PARTICIPLE are formed: 1st. Th THREE PERSONS of the plural number of the *present of the in dicative*, by changing *ant* into *ons*, *ez*, *ent*; as, *Existant*, exist *ons*, exist*ez*, exist*ent*; *Finissant*, finiss*ons*, finiss*ez*, finiss*ent*

Messrs. Noël and Chapsal, in their little French grammar, an edition which has been published in New-York, give about twenty rules and excep tions on the subject. The first rule says: "*The subjunctive is required afte verbs that express will, command, desire, doubt, fear*, &c. &c." This is th rule we have set down, but we have said *generally*; for there are innumer ble exceptions, as may be seen by our examples. When I say, "*rendez-mo* le livre que je vous *ai prêté*; *faites* ce qu'on vous *a dit*; *lisez* les livres qu *sont* instrustifs," &c., the first verb expresses *command*, and yet the secon verb is not required to be in the *subjunctive*. When I say: "je *veux* le liv que je vous *ai prêté*; je *désire* un livre que vous *avez lu*, or que vous *ces naissez*," &c., the first verb expresses *will* or *desire*, and yet we may us the second in the *indicative*. How many examples I could give of this kind

The second rule says: "*The subjunctive must be employed after a ver accompanied by a negation, or expressing an interrogation.*" One exampl for each case is given.

Now, the numerous examples we have given, show how far this rule ca be depended upon. And we are not embarrassed to multiply our examples our writers are filled with them:

"La vertu, monsieur, *n'est pas* une science *qui s'apprend* avec tan d'appareil."—J. J. ROUSSEAU.

"Mais une vérité d'une telle importance
N'est pas de ces secrets *qu'on croit* sans évidence."—VOLTAIRE.

"On *ne peut pas* dire de Tacite comme de Salluste, que ce n'*est* qu'un pa leur de vertu."—LA HARPE.

Ce *n'est pas* moi qui *ai révélé* le secret.
Ce *n'était pas* elle qui *chantait*.
Ce *ne sera pas* vous qui *remporterez* le premier prix.
"Venez, ce *n'est pas* là que je vous *logerai*."—MOLIÈRE.

"Non, *ce n'est pas*, madame, un bâton qu'il *faut* prendre,
Mais un cœur à leur voix moins facile et moins tendre."—Id.

Dormant, dormons, dormez, dorment; *Servant*, servons . . . . *Partant*, partons . . . . *Rendant*, rendons; *Plaisant*, plaisons; *Craignant*, craignons; *Lisant*, lisons, &c. Few exceptions.

2d. The IMPERFECT of the indicative, by changing *ant* into *ais*; *Etant*, j'étais; *Existant*, existais; *Parlant*, parlais; *Finissant*, finissais; *Dormant*, dormais; *Servant*, servais; *Tenant*, tenais; *Venant*, venais; *Prenant*, prenais; *Mettant*, mettais; *Plaisant*, plaisais; *Craignant*, craignais, &c. Only two exceptions altogether, which are furnished by two verbs belonging to the third conjugation, viz: *avoir*, to have, and *savoir*, to know; the first has already been conjugated, and the other will be found in its place. Thus, excepting the two cases just mentioned, no French verbs are irregular in the *imperfect*.

3d. The PRESENT of the subjunctive, by changing *ant* into *e*, *es*, *e*, *ions*, *iez*, *ent*; *Existant*, existe; *Finissant*, finisse; *Disant*, dise; *Dormant*, dorme; *Servant*, serve; *Partant*, parte; *Met-*

The first verb, in each sentence, is accompanied by a *negation*, and yet the writers use the second verb in the indicative. Why? Because they are sure of the negative assertion they make; they have no doubt about it.

In the case of interrogation, the many examples we have given before will show that the rule is still untrue; and if quotations are necessary, they are not scarce.

"*Crois-tu* que, toujours ferme au bord du précipice,
Elle *pourra* marcher sans que le pied lui glisse?"—BOILEAU.

Here the poet, speaking of a woman, uses the indicative, *pourra*, and not the subjunctive, PUISSE, although he speaks in an interrogative form, because he firmly believes it is utterly impossible for her to escape from such danger; no doubt remains in his mind.

"*Croiriez-vous* bien que Louis XIV. *a réformé* le goût de sa cour en plus d'un genre?"—VOLTAIRE.

"*Qui eût cru* que les larmes *étaient* si près de la joie?"—LE DR. ALIBERT.

"*D'où vient* qu'en certains pays chauds les rosées de la nuit *sont* si abondantes?"—FENELON.

. . . . . "*Penses-tu* que retiré chez toi,
Pour les tiens, pour l'état tu n'*as* plus rien a faire?"—VOLTAIRE.

"*Est-ce* par l'ongle long qu'il porte au petit doigt,
Qu'il s'*est acquis* chez vous l'estime où l'on le voit?"
"Sont-ce ses grands canons qui vous le *font* aimer?"—MOLIERE.

It is true that the two learned grammarians have given an exception to their rule on this point. They say:

"*The subjunctive ceases to take place, when the interrogation is an oratorical figure, which, instead of showing a doubt, serves to affirm more forcibly.*" And they give the following example:

. . . . . "Madame, *oubliez-vous*
Que Thésée *est* mon père, et qu'il *est* votre époux?"—RACINE.

tant, mette; *Craignant*, craigne, &c. Perhaps a dozen verbs are excepted, and yet some of them are but partly so.

43.—The IMPERATIVE is formed from the PRESENT of the indicative, by suppressing the pronouns *tu*, *nous*, *vous*, observing that verbs ending in *e* mute in the singular number of the present indicative, do not take *s* in the second person singular of the imperative, as was said in note, page 3. Examples: *tu existes, tu souffres;* IMPERATIVE, *existe, souffre;* (see the second note, page 4;) *tu ouvres, ouvre; tu ris, ris; tu finis, finis; tu parles, parle; vous finissez, finissez; nous existons, existons; vous dormez, dormez; tu viens, viens; nous rendons, rendons; vous venez, venez; vous dites, dites; vous faites, faites,* &c. Only four verbs are excepted from this rule, viz: *avoir*, to have; *être*, to be; *savoir*, to know; and *vouloir*, to be willing. As to the *third* persons (singular and plural) of the imperative, they are invariably the same as those of the *present* of the subjunctive, as may be seen.

Here it is clear, that under the pen of such a master as Racine, Hyppolite could not speak in the *subjunctive*, for he has no doubt that Thésée is his father, and Phèdre, to whom he speaks, his step-mother. Then the quotation is very correct, but it cannot be admitted to be a particular rule in the language; it comes under the same one which is the object of our present investigations.

However, should we admit, for a moment, that exception to be a rule, how easy it would be still to prove it erroneous! Let us see. But, lest any other writer should be thought inferior to Racine, we shall take two examples from Racine himself:

"Entre Taxile et vous s'il fallait prononcer,
Le *croyez-vous*, seigneur, qu'on me *vît* balancer?"
"Mais *croyez-vous* qu'un prince enflé de tant d'audace,
De son passage ici ne *laissât* point de trace?"—RACINE.

There are two cases in which the interrogation is made by way of an "oratorical figure" also, and yet the poet uses the *subjunctive*. How is it then? Either our grammarians or Racine must be wrong. Which is it? Not Racine. He employs the *subjunctive*, because he speaks conditionally; and the condition on which he makes the interrogation is somewhat equivalent to a doubt in his mind; whence we are obliged to conclude that the grammarians' *exception* to their rule is still *exceptionable*, and, therefore, neither can be depended upon.

Our best writers are filled with such examples as we have given. We may say—

Croyez-vous que quelqu'un *peut* dire que je l'*ai trompé?* or,
Croyez-vous que quelqu'un PUISSE dire que je l'AIE *trompé?*

And both sentences are good, but with a difference of sense, as we have said before, which depends upon the speaker's opinion.

Shall we give more authorities? we have only to open books:

"*Quel est*, au contraire, le Romain qui AIT DIT à sa république que ses conquêtes devaient la mener à sa ruine?"—MABLY.

44.—From the PRETERIT DEFINITE is formed the IMPERFECT of the subjunctive, by changing *ai* into *asse*, for the verbs of the First Conjugation; as, *j'existai*, que j'exist*asse*; *parlai*, parl*asse*; *mangeai*, mange*asse*; *allai*, all*asse*; *payai*, pay*asse*, &c., and by adding *se*, for all the other conjugations: j'*eus*, que j'eus*se*; *fus*, fus*se*; *finis*, finis*se*; *rendis*, rendis*se*; *ouvris*, ouvris*se*; *dormis*, dormis*se*; *vins*, vins*se*; *craignis*, craignis*se*; *dis*, dis*se*; *réduisis*, réduisis*se*; *plus*, plus*se*; *compris*, compris*se*; *mis*, mis*se*; *reçus*, reçus*se*, &c. No exception.

45.—The PAST PARTICIPLE serves to form all the COMPOUND TENSES, with the assistance of the verb *avoir* or *être*: j'*ai existé*, nous *avons fini*, vous *avez parlé*; j'*avais fini*, ils *avaient donné*; j'*aurais dormi*, il *serait allé*, vous *seriez venu*, &c. No exception.

"Quoi donc! *n'est-ce pas* assez que nous SOYONS attaqués au dedans et au dehors par toutes les puissances temporelles?"—BOSSUET.

"*Pensez-vous* que les Anglais mêmes ne lui AIENT pas d'obligation?" VOLTAIRE.

"Il (Montaigne) avait étudié les grands génies de l'ancienne Rome .... *Doit-on* s'étonner que son ouvrage PORTE, pour ainsi dire, leur marque, PARAISSE, du moins pour le style, écrit sous leur dictée?"—M. VILLEMAIN.

The third rule of the grammarians says: "*The subjunctive is required after a uni-personal verb, or employed uni-personally:*

"il convient
il faut
il est juste
il semble
} qu'il VIENNE."

And why is it so? Because neither of those phrases expresses anything certain. On the contrary, in each the speaker announces an event or action uncertain, or dependent upon the will of another person; he has a doubt with regard to the accomplishment of what he says; hence the subjunctive is used. *Il convient* implies a duty or wish; *il faut*, a necessity; *il est juste*, an obligation; *il semble* most frequently implies some doubt, for what *seems* might not be *real*; and the use of the subjunctive in this case depends on what is passing in the speaker's mind; but if the appearances or circumstances are such as to leave no doubt, either the indicative or the conditional is used after *il semble*, and we have a great many examples of it.

"*Il semble* qu'on *fait* un crime au reste des hommes"....—MASSILLON.

"*Il semble*, mes frères, que je ne *devrais* ouvrir la bouche que pour demander grâce."....—*Le cardinal* MAURY. *Eloquence.*

"*Il semble*, qu'un sentiment secret *avertit* sans cesse le premier (Philippe) qu'il n'est parvenu à cette haute élévation qu'à force de travaux." BARTHELEMY.

"*Il semble* que la profanation des lois et la corruption des mœurs n'*étaient* à ses yeux (Alcibiade) qu'une suite de victoires remportées sur les mœurs et sur les lois."—IDEM.

46.—The verbs that are not submitted to the preceding rules in every respect, are more or less irregular, and require particular attention. They are few in number, and none of them is entirely irregular. Every irregularity will come in turn under our notice.

47.—We see, then, that there are five tenses which help to form the others, to wit: the *present of the infinitive*, the *present participle*, the *past participle*, the *present of the indicative*, and the *preterit definite;* and for that reason they are called *primitive tenses*, and those which they form have been denominated *derivative tenses*.

The *primitive tenses* have no other formation than from their *roots;* therefore, it is necessary to know one verb of each conjugation, in order to be able to conjugate every verb belonging to the same. When the *root* of any verb undergoes material alterations in the course of its conjugation, those five *primitive tenses* are given in the dictionary, (not a pocket dictionary,) and when the verb is quite irregular, every tense and person are given.

But, in order better to understand the difference, let us compare the two moods:

WITH THE INDICATIVE.	WITH THE SUBJUNCTIVE.
"*Il semble* qu'à mesure qu'il se détache de la terre, il *prend* quelque chose de cette nature divine et inconnue qu'il va rejoindre."—THOMAS.	"*Il semble* qu'il (*Platon*) *eût contemplé* et *vu* de près cette beauté éternelle dont il parle sans cesse, et que par une méditation profonde il l'*eût transportée* dans ses écrits."—THOMAS.
The writer is speaking of the death of Marc-Aurèle, and what he says seems so true that he can have no doubt it is really so; thus, he says, *prend*, and not PRENNE.	Here, the same writer, speaking of the ancient philosopher, and struck with the sublimity of his works, is almost inclined to believe what he says, yet, the probability not being strong enough, he suspends his judgment, and remains in a doubt which he expresses twice by the subjunctive *eût*, and not *avait*.

The same difference exists between the following:

WITH THE INDICATIVE.	WITH THE SUBJUNCTIVE.
"*Il semble* que la nature *avait essayé* de réunir en lui (Alcibiade) tout ce qu'elle peut produire de plus fort en vices et en vertus."—BARTHELEMY.	*Il semblait* qu'il (Alexandre) n'*eût conquis* que pour être le monarque particulier de chaque nation." . . . BARTHELEMY.
"*Il semble* que l'un *imite* Sophocle et que l'autre *doit* plus à Euripide." LA BRUYERE.	*Il semble* qu'il y AIT plus de ressemblance dans les poèmes de Racine et qu'ils TENDENT un peu plus à une même chose."—LA BRUYERE.

But he who knows the formation of the tenses well, together with the few exceptions, has no need of a dictionary for that purpose, either in writing or speaking, and is always sure to use every verb properly, whilst one unacquainted with the same will frequently be embarrassed, and perhaps murder the language.

THE SECOND CONJUGATION CONTINUED.

48.—After the principles established in the preceding observations, it is evident that the *five primitive tenses* of one regular verb of each conjugation are sufficient to make us acquainted with the conjugation of every regular verb belonging to that conjugation. Thus, the conjugation of all verbs of the first conjugation is reduced to the knowledge of these five words:

Exister, existant, existé, j'existe, j'existai.

49.—The same thing happens for the verbs of the Second Conjugation. We find every tense and person of *Finir*, recapitulated in its five *primitives*, which are:

"*Il paraît* que Bossuet n'*était* pas moins occupé de ses propres triomphes que de ceux du Christianisme."—LA HARPE.

"*Il semble* au contraire que Fénélon *parlait* de la vertu comme on parle de ce qu'on aime."—ID.

"*Il semble* que la nature se *plait* à entasser les germes productifs." . . . . . LACEPEDE.

"*Il semble* que nous *avons sucé* un poison lent." . . . . —MASSILLON.

"*Il semble* que l'un (Corneille) AIT MIS son amour-propre à défier la critique, et l'autre (Racine) à la désarmer."—LA HARPE.

"*Il semble* que tout se TAISE autour de lui." . . . . —IDEM.

"Qui n'a pas entendu parler des chiens de la Sibérie? *Il semble* néanmoins qu'on n'AIT pas assez célébré leur intelligence." . . . . —*Le* Dr. ALIBERT. *Physiologie des passions.*

After so many examples, which could be easily continued to thousands; after so much evidence, and agreeably to reason, good sense, and the true character of the language, the writer of these notes may be allowed to say: "*Il semble* que la règle des grammairiens *est* fausse, et qu'elle n'*est* propre qu'à induire les élèves en erreur."

The *exception* to the last rule we have examined, is:—"*Il* SEMBLE, *accompanied by an indirect personal object, il y a, il paraît, il résulte, il est certain, il est vrai, and some other uni-personal verbs which express something positive, require the indicative.*"

That is to say, *uni-personal*, as well as other *verbs* that express *doubt*, require the following verb to be used in the *subjunctive*, and such as do not, require the *indicative*. There are their rules and exceptions together, and such is the principle we are maintaining.

If the *exception* we have just quoted is not useless, it only serves to nullify the rule to which it is appended. *Il me semble* means, and is used for, *je crois;* how could it then require the subjunctive?

Finir, finissant, fini, je ***finis,*** je ***finis,*** and with which the whole conjugation, not only of that verb, but of nearly three hundred others, as said before, or rather every one having its root in *ir*, and not mentioned hereafter, is easily obtained by attending to the rules given on the formation of the tenses.

50.—The following, although perfectly regular, deserve a particular notice; their present participles not ending in *issant*. It will suffice to give the *primitive tenses*.

51.—*Root.* SENTIR, *to feel.*

Pres. Part.	*Past Part.*	*Ind. Pres.*	*Preterit definite.*
Sentant.	Senti.	Je sens.	Je sentis.

Like *Sentir*, are conjugated:

Consentir, *to consent.*	Partir,* *to set out.*
Pressentir, *to foresee.*	Repartir,* *to set out again.*
Ressentir, *to resent.*	Départir, *to distribute.*
Mentir, *to lie.*	Sortir,* *to go out.*
Démentir, *to give the lie.*	Ressortir,* *to go out again.*

Se Repentir,* *to repent.*

* Those marked with an asterisk take the auxiliary *être* in their compound tenses. But *repartir* means also *to reply*, and in this sense it takes *avoir;* it must not be confounded with *Répartir*, to distribute, to assess, which is conjugated like *finir*, its present participle being *répartissant*, &c. *Assortir*, to match, has also its pres. part. in *issant*, and thus belongs to the same class as *finir*.

The fourth rule of our grammarians tells us to use the subjunctive:—"*After a* RELATIVE PRONOUN, or *the adverb où, when preceded by either* LE SEUL, PEU, *le premier*, or an *adjective* in the *relative superlative degree;*" and the following examples accompany that rule.

"Le chien est *le seul* animal *dont* la fidélité SOIT à l'épreuve."—(*Buffon.*)

"Il y a *peu* d'hommes *qui* SACHENT supporter l'adversité."—(*Massillon.*)

"C'est *la seule* place *où* vous PUISSIEZ aspirer."—(*Acad.*)

"Détestables flatteurs! présent *le plus funeste,*
Que PUISSE faire aux rois la vengeance céleste."—(*Racine.*)

No exception is given to this rule.

Very well, then. But read the following quotations, which will show how true such rule is:

"Voilà *le premier* livre (l'univers) *que* Dieu *a montré* aux hommes".... MASSILLON.

"*Le peu* d'eau *que* l'on *jetait* à la hâte ne fesait que nourrir ce vaste embrasement."—*Le Dr.* ALIBERT.

"C'est *le seul* fard *que met* la Volupté."—PARNY, *La rose.*

To the preceding list we might add a few more verbs, such as *dormir*, *servir*, &c., which undergo precisely the same inflections as *sentir*, but it will cost very little to give a few more *primitives*.

52.—*Root.* DORMIR, *to sleep.*

Pres. Part.	*Past Part.*	*Ind. Pres.*	*Preterit Def.*
Dormant.	Dormi.	Je dors.	Je dormis.

And those of the same family:

Redormir, *to sleep again* — Endormir, *to cause to sleep*
S'endormir, *to fall asleep* — Se Rendormir, *to fall asleep again*

follow the same inflections.

53.—*Root.* SERVIR, *to serve.*

Pres. Part.	*Past Part.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Servant.	Servi.	Je sers.	Je servis.

And likewise Desservir, *to clear the table.*

" Et peut-être ta plume aux censeurs de Pyrrhus
Doit *les plus nobles* traits *dont* tu *peignis* Burrhus."—BOILEAU.

" Le pire des états, c'est l'état populaire,
Et toutefois *le seul qui* dans Rome *peut* plaire."—CORNEILLE.

" C'est *le seul* peuple *dont* les mœurs *peuvent* se dépraver sans que le cœur se corrompe."—DUCLOS.

" *La seule* habitude *que* l'on *doit* laisser prendre à l'enfant, c'est de n'en contracter aucune."—J. J. ROUSSEAU.

" Le chien fait tourner tous les jours au profit de l'homme les dons *les plus rares dont* la nature l'*a comblé*."—ALIBERT, *Phys. des passions.*

" Mon cœur est en repos quand il est auprès de vous: c'est son état naturel, et *le seul qui peut* lui plaire."—*Mme.* SEVIGNE.

" Si vous vouliez leur enlever *la seule* idée de bonheur *à laquelle* ils *peuvent* se prendre, fermez aussi de vos propres mains *la seule* ouverture *qui laisse* arriver jusqu'à eux quelques rayons de lumière."
NECKER. *Opinions religieuses.*

" Ce service, monseigneur, n'est pas *le seul qu*'on *attend* de vous."
BOSSUET.

" Locke est *le seul que* je *crois* devoir excepter."—CONDILLAC.

" *Le peu* de commerce *que* l'on *fesait* était désavantageux."—VOLTAIRE.

" *Le peu* de plaisir *que* j'y *prends*."—J. J. ROUSSEAU.

" *Le peu* de bien *que* j'*ai*," &c. &c., l'ACADEMIE, LAVEAUX, and, in short, all our good writers and grammarians.

54.—*Root.* BOUILLIR, *to boil.*

Pres. P.	*Past P.*	*Ind. Pres.*	*Pret Def.*
Bouillant.	Bouilli.	Je bous.	Je bouillis.

In the same way we have:

Rebouillir, *to boil again;* and Ébouillir, *to boil away;* this latter is seldom used, except in its root and past participle; and *bouillir* and *rebouillir* are chiefly used in their third persons.

55.—*Root.* FUIR, *to run away, to shun, to flee.*

Pres. P.	*Past P.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Fuyant.	Fui.	Je fuis.	Je fuis.

This having a *y* in its *pres. participle*, it must preserve the same in the *derivatives*, except when followed by *e* mute, for which see page 19.

On the plan of *fuir* we conjugate *s'enfuir*, to fly, to run away.

56.—*Root.* VÊTIR, *to clothe.*

Pres. P.	*Past P.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Vêtant.	Vêtu.	Je vêts.	Je vêtis.

Revêtir, to clothe, to invest, and *se Dévêtir*, to divest one's self, are conjugated like *vêtir*.

Thus, it is clear enough that the grammarians' rule is very far from being correct; and the more we examine the subject, the more we are convinced that there is but one rule to be followed. Either the *indicative* or the *subjunctive* may be employed; but, as aforesaid, with an essential difference of idea. He who uses the *indicative* must be quite certain that what he says is really so, or at least he firmly believes it, and has no hesitation in expressing his opinion. On the contrary, he who uses the *subjunctive*, although sometimes pretty sure, perhaps, of the fact, there seem to be cases in which he dares not positively assert or affirm, and prefers to leave it for the reader to decide the question.

Indeed, the *subjunctive* is very frequently used in such cases as the examples we have just given, and similar ones; but the reason is most obvious: it is because we generally speak in the *superlative degree* figuratively, or by way of a sort of exaggeration; and this happens in English, as well as in French.

When one says, for instance, *John is the laziest boy that can be seen;* Jean est le garçon *le plus paresseux qu'*on puisse voir; who would be bold enough to use the *indicative* in such case? And again, if any one should tell me in French, with the *indicative:* "Here is *the sweetest, the most studious* and *diligent* girl that people ever knew," I would say the assertion is untrue and unjust, because I know there are thousands of girls who are as *sweet, studious* and *diligent* as any can be, and, in fact, every one of them who wishes to be, is really so.

57.—*Root.* OUVRIR, *to open.*

Pres. P.	*Past P.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Ouvrant.	Ouvert.	J'ouvre.	J'ouvris.

On the same plan we have:

Couvrir, *to cover.*
Rouvrir, *to open again.*
Entr'ouvrir, *to open but a little.*
Recouvrir, *to cover again.*
Découvrir, *to uncover.*
Offrir, *to offer.*
Mésoffrir, *to underbid.*
Souffrir, *to suffer.*

58.—*Root.* TRESSAILLIR, *to start.*

Pres. P.	*Past P.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Tressaillant.	Tressailli.	Je tressaille.	Je tressaillis.

Assaillir, to assault, adopts the same inflections.

59.—The learner ought to write down several of those verbs, in order to familiarize himself with the rules on the formation of the tenses; and the reciting of them over and over again, is an excellent exercise for pronunciation. They are quite regular, and their roots undergo but very little change, even less than those conjugated like *finir*. Why then should we make the students believe those thirty-eight verbs are irregular? It would be unjust. And, to say the least, it must have been through mistake that some persons have endeavoured to propagate such errors, which are calculated to prevent young students from progressing in the language rapidly, by showing them difficulties where none exists at all.

When Massillon says: "Il y a *peu* d'hommes *qui sachent* supporter l'adversité," he is compelled to use *sachent*, and not *savent*, because it is impossible for him to know how many men there are who know how to bear or suffer adversity; and besides, the first part of his sentence being negative and doubtful, he could not make it affirmative in the latter part, and so on.

When Buffon used the subjunctive, in the passage already given of him, and also in the following, "*La plus noble* conquête *que* l'homme AIT jamais faite, est celle du cheval," he was pretty sure of what he said; but a secret fear of being questioned, seems to restrain his judgment, and his language is very correct.

It is proper to remark, that *le seul*, *le premier*, *l'unique*, &c., are frequently equivalent to a *superlative relative*, especially when followed by a *relative pronoun*.

The fifth rule of our French grammarians is nothing but a repetition, and even a contradiction of what they have said before. However, we translate it here, because it serves to confirm and strengthen our own principle on this important subject:

"*The subjunctive takes place after a relative pronoun, or the adverb où, when the following verb expresses something doubtful, uncertain.* Examples: Je cherche quelqu'un *qui* me RENDE ce service;—je sollicite une place *que* je PUISSE remplir;—j'irai dans une retraite *où* je SOIS tranquille. *Remark, that we may very well say also: qui* me *rendra* ce service; que je *puis* remplir; *où* je *serai* tranquille; *but the sense would not be the same.*"

It should not be called a particular rule; all comes within the same.

Their sixth rule says that the subjunctive is used.—"After *quelque* . . . .

60.—It has been pretended and asserted that those verbs, not being exactly similar to *finir* or *punir*, must be irregular. Strange reasoning! Indeed, if one considers the subject but mechanically, it may appear so; but let the reader examine it under a rational and philosophical point of view, and he will see precisely the reverse, that is, if any irregularity exists, it is in the verb *finir* and its followers; for the thirty-eight we have above mentioned, form their present participles, and almost all their other primitive tenses, from their roots most regularly; as *dormir, dormant, sentir, sentant, servir, servant, ouvrir, ouvrant*, &c. Whilst *finir, punir*, and the others, having their present participles in *issant*, as *finir, finissant, choisir, choisissant, punir, punissant*, take one syllable more. Give to a beginner the roots *finir, sentir, dormir, servir, offrir, parler, donner*, and tell him to conjugate those verbs, when he knows the first conjugation; he will most certainly say and write, "finant, nous finons, je finais, que je fine," *sentant, dormant, nous servons, offrant*, &c. Thus, he will be correct in all, except in *finir*. Now, where is the irregularity? Not among those they would make us believe to be irregular. Then the question seems to have been viewed on the wrong side.

61.—After what we have observed in speaking of the first conjugation, and what we see respecting the second, to judge of the regularity or irregularity of a verb by its comparison to another, must be a bad inference and a gross error, which proves to be any thing but beneficial to the students, who, being unable to judge for themselves, are naturally apt to believe every thing they find in a book. A list of five hundred irregular verbs, as given in some grammars, and without a method to learn them, is certainly proper to discourage the most sanguine scholar. To study in such a manner, and without knowing how and why so and so, is wasting time and trouble; for many years will not suffice to acquire a sound and durable knowledge of the subject. Whilst, if those verbs are presented in a proper light, and studied in a rational and methodical manner, the memory is relieved, the

---

que, quel que, quoi que: EXAMPLES, *quelque* riche *que* vous SOYEZ; *quels que* SOIENT vos talents; *quoi que* vous DISIEZ."

And why is it so? Because none of those expressions affirms in a positive manner; they all imply uncertainty or doubt.

In another rule we are told that—"*Certain conjunctions*, such as, *afin que, à moins que, avant que, bien que, de crainte que, pour que*, &c.," govern the *subjunctive*; and "that others, such as, *de façon que, de sorte que, de manière que, si ce n'est que, si non que*, sometimes require the *subjunctive*, and sometimes the *indicative*: the *subjunctive*, when the idea is doubtful and dependent on futurity; *examples*: *conduisez*-vous *de manière que* vous OBTENIEZ l'estime des honnêtes gens; and the *indicative*, when the idea is positive, and relating to the present or past time; il s'est conduit *de manière qu'*il *a obtenu* l'estime des honnêtes gens." That is all they say in this rule, which, like the others, is very far from being plain and satisfactory. Those rules are pretty much the same in all our French grammars; in fact, they are compiled from one another.

Let us pursue a little further our investigations, without departing from the principle we have adopted and supported from the beginning of the subject.

From all that we have already said, it is perfectly clear that the relative pronouns *qui, que, dont, où*, &c., or the conjunction *que*, and many others, by either of which the verb in the subjunctive is always preceded, have not the least influence over it, since the *indicative* is also used after them. It is the same with conjunctions.

It seems to me that *conjunctions* have nothing to do with the government.

irregularities or difficulties vanish, and few days suffice to make an intelligent learner master of the subject, and he is never liable to forget what he has learned.

62.—The verb *finir*, having been conjugated throughout, will serve as a guide for the others, of which only the first person singular of the *primitive tenses* is given. The three persons singular of the present indicative ending in *e, s, t,* as je *finis*, tu *finis*, il *finit*, when we know the first person of that tense, nothing can be easier than to obtain the two others. For instance, having je *dors*, we have only to continue, tu *dors*, il *dort;* je *mens*, tu *mens*, il *ment;* je *sers*, tu *sers*, il *sert;* je *bous*, tu *bous*, il *bout*, &c. (For the three persons plural, see the rules of the formation, page 40.) Observing that those having *e* mute in the first person, continue the same in the two other persons, like the verbs of the first conjugation; as j'*ouvre*, tu *ouvres*, il *ouvre;* je *souffre*, tu *souffres*, il *souffre;* je *tressaille*, tu *tressailles*, il *tressaille*, &c., those three persons having always the same number of syllables in every verb respectively.

And the *preterit* ending in *is, is, it, îmes, îtes, irent*, as *finis, finis, finit, finîmes, finîtes, finirent*, it is easy enough to continue, je *dormis*, tu *dormis*, il *dormit*, nous *dormîmes*, vous *dormîtes*, ils *dormirent*, and the rest.

63. REMARKS.—Let us observe that, arrived here, we are acquainted with the conjugation of almost all French verbs, or at least, nearly six thousand, though we have conjugated but three or four of them, besides the two auxiliaries *avoir* and *être*.

The advantage of our system is already obvious of itself, and needs no argument. What can be the use for printing the whole conjugation of each of those verbs, as some have done? Such methods only speak to the eyes, fatigue the memory to no purpose, say nothing to the intellect,

---

of the subjunctive; and the last two examples we have quoted from Messrs. Noël & Chapsal's Grammar serve to support this opinion.

"*Conduisez*-vous *de manière que* vous OBTENIEZ l'estime des honnêtes gens." Here the speaker cannot use the *indicative*, according to the genius of the language, because the first verb (conduisez-vous) expresses command, since it is in the imperative, and therefore it implies the *wish* or *desire* of being obeyed; hence a doubt presents itself. This is not all. Not only the execution or accomplishment of the action ordered or recommended, depends upon the will or capacity of the person spoken to, but yet the principal object in view, or the efficacy of the action commanded, which is to obtain the *esteem of good people*, depends both upon the judgment and willingness of the many persons spoken of, and futurity; all is uncertain and doubtful, hence the *subjunctive;* but the *conjunction, de manière que*, has not the least participation in it; and the following example, also given by the same grammarians, fully corroborates the fact:

"Il s'est conduit *de manière qu*'il *a obtenu* l'estime des honnêtes gens." It is the very same conjunction in this latter sentence, and yet the *indicative* is used, because the speaker or writer simply relates a fact which is past or accomplished, and well known to him; there is no command, no fear, no wish, no doubt, and the conjunction has no more to do with the *indicative* than with the *subjunctive*.

It is true that there are *conjunctions* after which the verb is always put in the *subjunctive*, such as:

afin que,	*de crainte que,*	*supposé que,*
soit que,	*avant que,*	*jusqu'à ce que,*
quoique,	*pourvu que,*	*à moins que,*
de peur que,	*bien que,*	*pour que,*
sans que,	*au cas que,*	&c.,

and can give but doubtful and unsatisfactory results. Let the student reflect on what we have said, and examine for himself what is passing in the course of a conjugation, and instead of taking much pain to commit to memory fifty or a hundred pages of conjugated verbs, he will readily perceive that he knows them perfectly without having ever studied the same. He only wants to remember five words.

64.—It is proper to remark, as we have before said, that we might have dispensed with making separate articles of the verbs *Dormir* and *Servir*, and, perhaps, a few others; for they undergo the very same inflections as *Sentir*. And the good Abbé de Levizac, in his well known grammar, which has produced so many bad imitations, had judiciously placed those verbs under the same category. The New-York editions of Levizac's Grammar are genuine.

IRREGULAR VERBS

OF THE SECOND CONJUGATION.

65.—The compound tenses being never irregular, we need not give them; it is, besides, very easy to have them when the *past participle* is known.

The irregularities are printed in *italics*.

---

but it is because they are not used except in sentences that imply some degree of *fear, ignorance, desire, supposition,* DOUBT.

There are others, such as:

ainsi que,	*attendu que,*	*parce que,*
aussi bien que,	*vu que,*	*puisque,* &c.,

after which we always use the *indicative*, because we never employ them except in sentences that express something positive.

We are told that some *conjunctions* sometimes govern the *indicative*, and sometimes the *subjunctive*, but this is not true; they govern nothing. Either of the two moods takes place after such conjunctions, because they are used in sentences that imply doubt, as well as in those which do not.

The conjunctions we have mentioned, as well as many others of the same kind, are compound words, of which QUE forms a part, and it is proper to remark that the verb in the *subjunctive* is always preceded by this conjunction, *que*, either alone or combined with other words, or by one of the relative pronouns, *qui, que, dont,* &c., but, as already stated, they precede as often the *indicative* as the *subjunctive*. And, therefore, for the proper use of either mood, we must depend neither upon such words, nor upon any peculiar construction of a sentence, such as interrogations or negations, and the many other very imperfect rules we find in our grammars. We must not stop at the materiality, the external form of words or sentences; the true and infallible rule is in their real meanings, as our best writers show in their constant practice, and as we observe in the conversation of persons of sound education, and who know the language thoroughly.

We have observed that there are sentences in which either the *indicative* or the *subjunctive* may be used, according to the idea one has in view to communicate; but it must be observed, also, that sometimes there is no alternative. For instance, when I say: "Je *crois que* la règle *est* facile," here I could not use the subjunctive, SOIT, without being in contradiction with myself, since I would express a *doubt* in the latter part of my sentence,

INFINITIVE.

PRESENT.	*To hold* or *to keep*,	Tenir.
PRESENT PARTICPLE.	*Holding*,	Tenant.
PAST PARTICIPLE.	*Held*,	Tenu.

INDICATIVE.

PRESENT.

je tiens	nous tenons
tu tiens	vous tenez
il tient	ils *tiennent*

IMPERFECT. Je tenais, &c. (See *exister*.)

PRETERIT DEFINITE.

je tins	nous tînmes
tu tins	vous tîntes
il tint	ils tinrent

FUTURE. Je *tiendrai*, &c.

CONDITIONAL. Je tiendrais, &c.

---

while, in the first part, I make a *direct* and *positive affirmation* by the expression *je crois*. And, on the contrary, when I say: "Je *ne crois pas que* la règle soit facile," if I should use the *indicative*, (est,) it is evident that I would also contradict myself, for I would *affirm* at the end of my sentence what I positively deny at the beginning of it.

I may say either with the *indicative* or the *subjunctive*:

"Il *ne croit pas que* la règle *est* facile," or "Il *ne croit pas que* la règle soit facile." But here I do not contradict myself in using either *est* or *soit*, because what is expressed in the first part of the sentence is not my own idea; it is not I who do not believe, (*ne croit pas*;) it is I who am speaking or writing the sentence; but I am relating or transmitting the opinion of a third person, *il*, *he*; and as the first part of the sentence implies a doubt, if I share that doubt, I use the subjunctive *soit*; but if no such doubt exists in my own mind, or in other words, if my opinion is different from that of the person spoken of, I use the indicative *est*, and in this way I am contradicting an individual, but not myself.

NOTA.—The French verb *Espérer*, which we translate by *to hope*, does not imply such a degree of doubt as to require the *subjunctive*; it always expresses a *confidence* founded on some motive, and therefore the *indicative* is used after it: "J'*espère que* vous *comprendrez* les vrais principes de la langue, et *que* vous ne les *oublierez* jamais." We make this observation lest those who do not understand the real signification of this verb, should believe it is an exception.

The scholar will remark that the first part of the sentence is sometimes understood, as in the following examples:

PUISSIEZ-VOUS être toujours heureux!
PUISSENT-ILS apprendre la langue en six mois!
PUISSIEZ-VOUS réussir!
Honni soit qui mal y pense! &c.

IMPERATIVE.

tiens	tenons
qu'il *tienne*	tenez
qu'elle *tienne*	qu'ils *tiennent*

SUBJUNCTIVE.

PRESENT.

que je *tienne*	que nous tenions
que tu *tiennes*	que vous teniez
qu'il *tienne*	qu'ils *tiennent.*

IMPERFECT.—Que je tinsse, &c.

If the learner should not know how to recite and write down the whole of the tenses of which only the first person is given, he will look at the conjugation of the verb *finir;* and if the first person only is there, he will go to the conjugation of *exister.*

66.—Thus we see that the irregularities of that verb are not considerable. The doubling of *n* in some cases, takes place in consequence of what we have said, page 21; and now-a-days we may also spell *tiène, tiènent,* the pronunciation being the same; but it is as yet but very little the custom among French writers, although it is admitted to be perfectly correct.

These are elliptical sentences; the first parts, *je veux, je desire, je souhaite que,* . . . . or *il faut, il est nécessaire, important que,* . . . . being understood.

Sometimes it happens, also, that the two parts of the sentence are transposed, and the verb in the subjunctive comes before the other, as: "Quoi que vous DISIEZ, l'homme juste et constant dans ses principes vit en paix avec lui-même."

Let us further observe, that after verbs expressing *fear,* such as *craindre, avoir peur, appréhender, trembler,* custom requires the use of NE before the verb in the subjunctive:

Je *crains* que VOUS NE TOMBIEZ;
Nous *avons peur* qu'il NE SOIT malade;
Vous *appréhendez* qu'il NE MEURE;
Je *tremble* qu'ils NE SOIENT coupables.

But this is the case only when neither of the two verbs is accompanied by a negation, or, in other words, when there is no negation in the English sentence; for if the first verb is used in the negative form, the verb in the subjunctive rejects NE:

Je *ne crains pas* que VOUS TOMBIEZ;
Nous *n'avons pas peur* qu'il SOIT malade, &c.

The meaning in the first case, is: *I fear,* or *am afraid you will fall;* and, in the latter case: *I do not fear,* or *am not afraid you will fall.*

But if it is the second verb that takes the negative, then not only it is preceded by NE, but followed by PAS or POINT, in the usual way, as: *I am afraid he will not come;* Je *crains* qu'il NE VIENNE PAS.

Then, in the first instance, that NE must not be considered a negation, and must be used without *pas* or *point;* for if one of the latter is added, it chan-

67.—The following verbs, derived from the same source, admit the same terminations in every tense and person, and consequently are conjugated exactly like

TENIR.

s'abs*tenir*, to abstain.	entre*tenir*, to entertain.
appar*tenir*, to belong.	main*tenir*, to maintain.
con*tenir*, to contain.	ob*tenir*, to obtain.
dé*tenir*, to detain.	re*tenir*, to retain.

sou*tenir*, to uphold, to maintain, to support.

Those verbs, as may be seen, are nothing but *tenir*, with a prefix to each of them. So that, by joining the prefixes to every person of *tenir* alternately, we have the conjugation of each of those nine verbs very easily; it is sufficient to know *tenir*. Therefore, instead of ten irregular verbs, there is in reality but one.

68.—VENIR,* to come, is also conjugated like *Tenir;* and this is so easily done that we have only to substitute a *v* in the place of the *t* throughout the verb. Thus instead of *tiens, tenant, tenu, tenons, tins, tiendrai, tienne,* &c., say *viens, venant, venu, venons, vins, viendrai, vienne,* and so on; and all its kindreds, which are,

circon*venir*, to circumvent,	pré*venir*, to come beforehand,
con*venir*,* to agree,	pro*venir*,* to come from,
contre*venir*, to infringe,	re*venir*,* to come again,
de*venir*,* to become,	redevenir,* to become again,
discon*venir*, to disagree,	sub*venir*, to come in help,
inter*venir*,* to interfere,	sur*venir*,* to come unexpectedly,
par*venir*,* to come to,	se sou*venir*, to remember,

se ressou*venir*, to recollect,

(* Compound tenses conjugated with *être*.)

---

ges the sense of the sentence; Je *crains* que vous NE TOMBIEZ PAS, signifies *I am afraid you will not fall.*

This practice of using NE as above, is borrowed from the Latins, who used the same before their subjunctive in similar cases, as: TIMEO NE CADAS, *I fear thou wilt fall, je crains* que tu NE TOMBES.

The same practice is observed after the conjunctive expressions *à moins que, de crainte que, de peur que,* and the verb *empêcher: à moins qu'*il NE VIENNE; *de crainte qu'*il NE SOIT malade; *de peur qu'*il NE PARTE; vous *empêcherez* qu'il NE VIENNE. And in this case it is so even when the other verb is used negatively:

Il *ne viendra pas à moins que* vous NE L'INVITIEZ; *Ne parlez pas* si haut *de crainte qu'*il NE vous ENTENDE; Je *ne manquerai pas* de leur donner beaucoup d'exemples, *de peur qu'*ils N'OUBLIENT les règles; L'ignorance, l'envie et les préjugés *n'empêcheront pas* que la vérité NE PARAISSE dans tout son jour. But if the verb in the subjunctive is used negatively, then it requires the other ne-

follow the same model. So that, thus far we have but one irregular verb to learn, and yet it is but partly irregular; several of its tenses and persons being regularly formed from the *primitive tenses*. Mark it well.

We should have added to the latter list: *avenir*, to happen, and *mésavenir*, to mishappen; but these are scarcely ever used now. Formerly, they were only used in the third person singular of each tense.

69.—REMARKS.—We give in English the signification of each verb as nearly as possible; but the learner should bear in mind that a great many verbs are used in divers senses, and serve to convey quite different ideas, as it is the case in the English and other languages. Therefore, to ascertain the real value of a verb, those who study without a teacher must have recourse to a good dictionary. For instance, we have translated *convenir* by "to agree;" and in this case its compound tenses are used with the auxiliary *être;* but the same verb means sometimes *to suit, to please*, and with this signification it takes the auxiliary *avoir*.

It should be also remembered that there are words in French, as well as in other languages, the exact and strict meaning of which cannot be rigorously conveyed by any word of a foreign tongue. Then it must be very difficult to acquire a sound and deep knowledge of a language without the assistance of a master, since the dictionary is sometimes of little avail; except it is a large and complete one, in which full explanations and numerous examples are given. However, in practice, we need not be so particular. Yet it is difficult to read the authors with pleasure and delight, without

---

gative besides NE: Vous apprendrez *à moins que* VOUS NE le VOULIEZ PAS, &c. The verbs *nier*, *désespérer*, *disconvenir* and *douter*, also require the subjunctive which follows them to be preceded by NE; but this is the case only when those four verbs have the negative form:

Je *ne nie pas* que cela NE SOIT; On *ne doute pas* que VOUS NE RÉUSSISSIEZ, &c. The same takes place after *nier* and *disconvenir*, when they are interrogative:

Nierez-vous que la santé NE SOIT préférable à la richesse? But in both cases we find in our good writers many examples in which the rule is not observed, and it is for this reason that the French Academy approves of both practices, especially with *nier* and *disconvenir*. Thus,

Je *ne nie pas* que cela NE SOIT,
and je *ne nie pas* que cela SOIT, are equally good.

TENSES OF THE SUBJUNCTIVE.

We have treated of the subjunctive mood in general, and it is now expected that the scholar will sufficiently understand its true nature, and know in what cases it takes place. But this mood having four tenses, we have still to examine the nature of each of those tenses, as we have done for those of the indicative, for they cannot be employed indifferently, and their respective names, as we have remarked, page 2, are not always sufficient guides for the proper use of the verb.

On this subject, French grammarians give the following *rules* and *exceptions:*

I. "When the first verb is either in the *present* or *future* of the indicative, the second verb is put in the *present* of the subjunctive, to express something *present* or *future:*

being versed in their language. I have heard many persons, who knew several foreign languages, say that they could never feel the same pleasure in reading them as they did in reading their own; whilst I know a great many others for whom there is no difference. The reason is too obvious to require any argument.

Those who understand Latin well will be greatly assisted by it in studying French; they will perceive that a great many of our verbs have been formed from that ancient tongue: *Tenir*, from *tenere; soutenir, sustenere*, &c.; *Venir*, from *venire, circonvenir, circumvenire; convenir, convenire*, &c. And these compounded bear their real signification in themselves; CONVENIRE, that is, *venire cum, con* being a kind of syncope or alteration from *cum*, with. Therefore, *convenir* means *to come with, to come together, to be pleased with, to convene, to suit, to agree*. CIRCUMVENIRE, that is, VENIRE CIRCUM, *to come around, to surround, to encircle, to environ*, whence *to cheat, to deceive, to circumvent:* and in French, *circonvenir* has been used in both senses, *to surround*, and *to cheat* or *deceive;* but now it is not much used, except in the latter sense, as a law term only. CONTREVENIR, *venir contre, to come against*, (as if it were, *againstcome,*) *to break, to oppose, to resist, to violate, to transgress, to infringe*, &c. The English language has a great many of such compound words, as, *to understand, undergo, underbid, gainsay, overcome*, &c.

Je *désire* / Je *désirerai* } que vous *étudiiez;*

but in the *preterit*, to express something *past:*

Je *désire* / Je *désirerai* } que vous *ayez étudié.*

"*Exception.* Though the first verb be in the *present* or *future*, yet the second is used in the *imperfect* or *pluperfect* of the subjunctive, when some conditional expression accompanies the verb in the subjunctive:

Je *doute* / Je *douterai* } qu'ils *fissent* des progrès rapides, *s'ils n'avaient un bon maître.*

Je *doute* / Je *douterai* } que votre frère *eût réussi sans votre assistance.*"

II. "When the first verb is in the *imperfect*, either of the *preterite*, the *pluperfect*, either of the *conditionals*, the second verb is put in the *imperfect*, (of the subjunctive,) to express a *present* or *future* idea; but it is put in the *pluperfect*, to express a *past* idea:

Je *doutais* / J'*ai douté* / Je *doutai* } que vous *étudiassiez.*

J'*avais douté* / Je *douterais* / J'*aurais douté* } que vous *eussiez étudié.*

"*Exception.* Instead of the *imperfect*, we use the *present* of the subjunctive, if the verb expresses an action that is done at the time we are speaking, or that is done at all times; but it is put in the *preterit*, to express an action *past:*

Il m'*a trahi quoiqu'*il SOIT mon ami;
Il *a fallu* qu'il *ait sollicité* ses juges."

Such are the rules we find in the grammars most generally in use. Indeed, they cannot be called rules, for it is easy to perceive that each rule is nullified and blown off by the exception appended to it; and the exceptions themselves are far from being correct. For instance, the *exception* to the first rule says, "that we must use the *imperfect* or the *pluperfect*, if there is

70.—The following are perfectly regular, except in the future :

INFINITIVE.

PRESENT.	Courir,	*To run.*
PRESENT PARTICIPLE.	Courant,	*Running.*
PAST PARTICIPLE.	Couru,	*Run.*

INDICATIVE.

PRESENT.

je cours	nous courons
tu cours	vous courez
il court	ils courent

IMPERFECT. Je courais, &c.

PRETERIT DEFINITE.

je courus	nous courûmes
tu courus	vous courûtes
il courut	ils coururent

---

some *conditional expression* in the sentence ;" but this is a great error ; for even in the examples given we may use the *present* and the *preterit* :

Je *doute* / je *douterai* } qu'ils PASSENT des progrès solides, *s'ils n'ont un bon maître.*

Je *doute* / je *douterai* } que votre frère *ait réussi sans votre assistance.*

Je *doute* que vous ARRIVIEZ à temps *si vous partez si tard.*

Je *doute* que l'on COMPRENNE vos règles *si vous ne les expliquez pas mieux.*

Thousands of examples could be given, but let those rules stand as they are ; we are not writing a criticism, nor do we intend to establish any rule. Our sole object is to enable the pupil to discover the truth by himself, and those rules may assist him a little.

Let us consider the subject under a point of view different from that of our grammarians, who have prefaced or accompanied their rules by the following remark :—" The subjunctive being always dependent upon another verb, it is the tense of the preceding verb that determines what tense of the subjunctive we must employ." This is evidently a mistake ; it is not the mere external figure of a word, but the idea we want to express, that determines such a choice ; and of this we want no other proof than the *rules* and *exceptions* we have copied above.

As we have seen, in treating of the other moods, verbs are used to express something either *past*, *present* or *future ;* thus, to use the divers tenses properly, it is necessary to distinguish which of those ideas we have in view to express by each verb in the sentence, without any reference to what precedes or follows. Indeed, this will appear to be in perfect contradiction with the assertions of our grammarians, but it is in perfect accordance with reason, analogy and facts.

If the scholar can remember what we have said in speaking of the respective tenses of the indicative and the conditional, he will understand the fol-

FUTURE.	Je *courrai*, &c
CONDITIONAL.	Je courrais, &c.
IMPERATIVE.	Cours, coure, courons, courez, courent.

SUBJUNCTIVE.

PRESENT.	Que je coure, &c.
IMPERFECT.	Que je courusse, &c.

Conjugate in the same way:

ac*courir*, to run to.
con*courir*, to concur.
dis*courir*, to discourse.
en*courir*, to incur.
par*courir*, to run over.
re*courir*, to have recourse.
se*courir*, to assist.

71.—FAILLIR, *to fail*, has only the following forms:

INFINITIVE.	*Present.*	Faillir.
	Past Participle.	Failli.
	Preterit Definite.	Je faillis, &c. (See *finir*.)

---

lowing remarks without the least difficulty; for the tenses of the subjunctive are used in the same circumstances as those of the former moods, the only difference being that, in the indicative the expression is positive, whilst, in the subjunctive, it is doubtful, as we have seen.

But the subjunctive has only four tenses, and this seems to be a consequence of our natural feelings or wants, for any expression which is dubious, or uttered with incertitude, need not be so much particularized as that which affirms in an open, direct and positive manner. And thus the present of the subjunctive is used in speaking of an action, or a state of being, either PRESENT or FUTURE.

Therefore, when a verb is required to be in the subjunctive, if it is to express either a *present* or *future* idea, we put it in the *present*, which answers for both tenses; and this explains the reason why, at the head of this tense, in conjugating the verbs *avoir*, *être* and *exister*, we have given the same English forms as in the present and future of the indicative, a precaution not to be found in grammars, and yet most important, for the verb will frequently be in the subjunctive in French, when it must be in the indicative in English. The frequent mistakes committed by foreigners, on this subject, in speaking or writing, and translating French, may be attributed to the great inaccuracy or deficiency that exists in the grammars which have hitherto been in use. They all tell the pupil to translate the French subjunctive *que j'aie*, *que je sois*, *que je parle*, *que je finisse*, &c., by *that I may have*, *that I may be*, *I may speak*, &c.

Now remark, that there are comparatively but very few cases in which the French subjunctive can be rendered in English by the above form; and, as a matter of course, such grammars induce the student into a double error; for he believes the French verb is to be used in the subjunctive only when

SUBJUNCTIVE. *Imperfect*, que je faillisse, &c. and its compound tenses, which are easily obtained with the *past participle* and the auxiliary *avoir*.

N. B. In general, when one of the *primitive tenses* is wanting, its *derivatives* are also wanting; in *faillir*, two of the primitives are wanting.

72.—DÉFAILLIR, *to faint*, is also used in the following forms only:

INFINITIVE. *Present.* Défaillir.
Present Participle. Défaillant.
Past Participle. Défailli.

INDICATIVE. *Present*, nous défaillons, vous défaillez, ils défaillent.

Imperfect. Je défaillais, &c.

Preterit Definite. Je défaillis, &c. and its compound tenses; but neither of those forms is much used now.

73.—MOURIR, *to die.*

Present Part. Mourant. *Past Part.* Mort.

INDICATIVE.

PRESENT.

je meurs	nous mourons
tu meurs	vous mourez
il meurt	ils *meurent*

---

the English verb takes the auxiliary MAY, and the fact is, that *may* is often to be rendered in French by the indicative.

Let us proceed by facts, which will say more than any possible argument.

COMPARISON OF THE PRESENT OF THE SUBJUNCTIVE WITH ITS CORRESPONDING TENSES OF THE INDICATIVE.

N. B. The first column contains the verbs that are in the *present* of the subjunctive, and the second column shows, that by changing or removing the expressions or circumstances that require the subjunctive, the same verbs go to the *present* or the *future* of the indicative, according to the idea.

SUBJUNCTIVE.	INDICATIVE.
Je désire que vous COMPRENIEZ.	Je suis sur que vous *comprendrez*.
On souhaite que vous DEVENIEZ savans.	On espère que vous *deviendrez* savans.
Je doute que vous *réussissiez* sans un peu d'application.	Je crois que vous *réussirez* avec un peu d'application.
On doutera que vous FASSIEZ des progrès.	On verra que vous *faites* des progrès.
Je ne conviendrai jamais qu'il AIT raison quand il a tort.	Je conviendrai toujours qu'il *a* raison quand il n'a pas tort.

IMPERFECT. Je mourais, &c.
PRETERIT DEF. Je mourus, &c. (See *courir.*)
FUTURE. Je *mourrai*, &c.
CONDITIONAL. Je mourrais, &c.

IMPERATIVE.

Meurs, mourons, mourez. (Vide page 43.)

SUBJUNCTIVE.

PRESENT.

que je *meure* — que nous mourions
que tu *meures* — que vous mouriez
qu'il *meure* — qu'ils *meurent*

IMPERFECT. Que je mourusse, &c.

Conjugate the compound tenses with *être.*

74.—ACQUÉRIR, *to acquire.*

Pres. Part. Acquérant. *Past Part.* Acquis.

INDICATIVE.

PRESENT.

j'acquiers — nous acquérons
tu acquiers — vous acquérez
il acquiert — ils *acquièrent*

IMPERFECT. J'acquérais, &c.
PRETERIT DEF. J'acquis, &c. (Vide *finir.*)

Il m'a trahi quoiqu'il SOIT mon ami.

Quelque puissant qu'il SOIT, je ne le crains pas.

Quelles que SOIENT les lois, nous devons toujours les respecter.

Je doute qu'il PARTE demain.

On veut qu'elle SOIT instruite.

Nous désirons qu'elle ARRIVE bientôt.

Ils souhaitent que VOUS SOYEZ heureux.

Doutes-tu qu'elle *écrive* mieux que toi?

Quoiqu'il VIENNE cet après-midi, il ne sera pas payé.

Il me faut une table qui SOIT forte.

J'ai préparé vos malles afin que VOUS PARTIEZ avec nous.

Il ne m'a pas trahi parce qu'il *est* mon ami.

Tout puissant qu'il *est*, je ne le crains pas.

Telles que *sont* les lois, nous devons toujours les respecter.

Je sais qu'il *part* ou *partira* demain.

On espère qu'elle *sera* instruite.

Nous croyons qu'elle *arrivera* bientôt.

Ils pensent que vous *serez* heureux.

Tu sais qu'elle *écrit* mieux que toi.

Puisqu'il *vient* cet après-midi, il sera payé.

Il me faut une table qui *est* dans le grenier.

J'ai préparé vos malles puisque vous *partez* avec nous.

FUTURE. *J'acquerrai*, &c.
CONDITIONAL. J'acquerrais, &c.
IMPERATIVE. Acquiers, acquérons, acquérez.

SUBJUNCTIVE.

PRESENT.

que j'*acquière* — que nous acquérions
que tu *acquières* — que vous acquériez
qu'il *acquière* — qu'ils *acquièrent*

IMPERFECT, que j'acquisse, &c. (*Finir.*)

In the same way are conjugated:

Conquérir, to conquer, but not much used except in its *root*, *present participle*, and *past tenses*;
Reconquérir, to conquer again, same observation;
Requérir, to require;
S'enquérir, to inquire.
Quérir to fetch, is only used in its *root*.

75.—CUEILLIR, *to gather.*

Pres. Par. cueillant. — *Past Par.* cueilli.
IND. *Pres.* je cueille, &c. — *Imperf.* je cueillais, &c.
Pret. Def. je cueillis. — *Fut.* je *cueillerai*.
COND. je cueillerais. — IMPERA. cueille, &c.
SUBJ. *Pres.* que je cueille — *Imperf.* que je cueillisse.

Son père a permis qu'elle VIENNE ici tous les jours.
J'ai écrit par la poste afin qu'on me *réponde* plus tôt.
Elle ne pourrait pas faire mon petit ménage, quoiqu'elle PARAISSE très-robuste.
Vous auriez trouvé mon vin agréable, quoiqu'il ne VAILLE pas le vôtre.
On la croirait votre aînée, bien qu'elle AIT dix ans de moins que vous.
Il aura voulu que vous PARTIEZ.

Son père a su qu'elle *vient* ici tous les jours.
J'ai écrit par la poste parce qu'on me *répondra* plus tôt.
Elle ne pourrait pas faire mon petit ménage, parce qu'elle ne *paraît* pas assez robuste.
Vous auriez trouvé mon vin agréable, mais il ne *vaut* pas le vôtre.
On la croirait votre aînée, et cependent elle *a* dix ans de moins que vous.
Il aura cru que vous *partez*.

PRETERIT. In general, when the verb is required to be in the subjunctive, this tense answers for the *preterit indefinite* and the *future anterior* of the indicative.

EXAMPLES.

With the Subjunctive.	*With the Indicative.*
Je doute que vous AYEZ FINI avant midi.	Je suis sûr que vous *aurez fini* avant midi.

All regular except the *future*, and the *conditional*, of course.

Accueillir, to welcome, and *Recueillir*, to collect, are conjugated in the same manner. And likewise *Saillir*, to project; but this latter is only used in its *third persons*. *Saillir*, to gush, is regular, and follows the conjugation of *finir*.

Ouïr, to hear, is only used in its *root, past part.* ouï, *pret. definite*, jouïs, &c. SUBJ. *imperf.* que jouïsse, &c., and its *compound tenses*.

Formerly the IND. *pres.* was: j'*ois*, tu *ois*, il *oit*, nous *oyons*, vous *oyez*, ils *oient*; *imperf.* j'*oyais*, or rather *oyois*, &c.; *future*, j'*oirai*, &c. *Pres. participle*, *oyant*, and the rest; but these forms are never used now; we only mention it here for the benefit of those who may happen to read very old French books, or manuscripts.

76.—BÉNIR, to bless, is perfectly regular, and belongs to the class of *finir*; but it has two past participles; *béni*, in speaking of persons, and *bénit*, when used for inanimate objects, in the sense of *hallowed*.

77.—HAÏR, to hate, also conjugated like *finir*, makes in the three persons singular, present indicative, je *hais*, tu *hais*, il *hait*; and in consequence of its formation from *tu hais*, the second person singular of the imperative is *hais*; all the rest is regular, the present participle being *haïssant*, past participle *haï*, preterit def. je *haïs*.

78.—FLEURIR, to blossom, belonging to the same class, is likewise quite regular; but when used figuratively, meaning to *flourish, to be in a prosperous condition*, then the present participle and the imperfect of the indicative are *florissant*, *floris-*

Je crains que vous *n'ayez pas étudié*.	Je sais que vous *n'avez pas étudié*.
Il est étonnant qu'il se *soit trompé*.	Il est évident qu'il s'*est trompé*.
Elle nie qu'elle *ait écrit* cette lettre.	Elle avoue qu'elle *a écrit* cette lettre.
Il n'est pas possible qu'elle AIT CRU cela.	Il est certain qu'elle *a cru* cela.
Est-il certain que vous *ayez été* en Europe?	Il est certain que vous *avez été* en Europe.
Elle touchait le piano ce matin, quoique vous le lui AYEZ souvent *défendu*.	Elle touchait le piano ce matin, vu que vous le lui *avez* souvent *conseillé*.
Je douterai que vous AYEZ FAIT tous vos efforts.	Je croirai que vous *avez fait* tous vos efforts.
Nous ne partirons pas avant que vous *soyez arrivé*.	Nous ne partirons que lorsque vous *serez arrivé*.

IMPERFECT. In cases where the subjunctive takes place, this tense represents the *imperfect*, the *preterit definite* of the indicative, and the *present* of the conditional. In the rules we have copied from grammarians, we are told that this subjunctive imperfect is used "to express a *present* or *future* action;" but this is not clear; they undoubtedly mean that it is so when

sait, instead of *fleurissant, fleurissait*, which are the forms of its proper sense; but in all the other tenses, even in the figurative meaning, it preserves the orthography of its root.

79.—GÉSIR, to lie down, is an old verb scarcely ever used now, except in the following forms: *gisant*, il *gît*, nous *gisons*, ils *gisent*, il *gisait*; and particularly *ci-gît*, here lies or rests, a formula in monumental inscriptions for the dead.

THIRD CONJUGATION.

(In *oir*.)

80.—The verbs of this conjugation are few in number, and, as we have said, they all present a few irregularities, according to the rules set down on the formation of the tenses. The cases deviating from said rules are printed in *italics*.

INFINITIVE.

PRESENT.	Recevoir, *To receive.*
PRESENT PARTICIPLE.	Recevant, *Receiving.*
PAST PART.	Reçu, *Received.* (See No. 17.)

We shall not give the compound tenses, for it would be wasting paper and time uselessly.

INDICATIVE.

PRESENT.

je reçois	nous recevons
tu reçois	vous recevez
il reçoit	ils *reçoivent*

IMPERFECT. Je recevais, &c.

---

it has the signification of the *present conditional*: for, as we have remarked, this latter is used in speaking of something either *present* or *future*; otherwise we believe it is difficult to find one case in which the verb in the *imperfect* (subjunctive) is to be rendered in English by any form of the *present* or the *future* tense.

The subject will be made clear by the fellowing

EXAMPLES.

With the Subjunctive.	*With the Indicative and the Conditional.*
Il a désiré que vous PARLASSIEZ en sa faveur.	Il a cru que vous *parleriez* en sa faveur.
Nous doutions que vous FUSSIEZ de retour.	Nous savions que vous *étiez* de retour.
J'appréhendais qu'il *n'abusât* de ma confiance.	Je prévoyais qu'il *abuserait* de ma confiance.
Elle doutait que son père *fût* là.	Elle savoit que son père *était* là.

PRETERIT DEFINITE.

je reçus	nous reçûmes
tu reçus	vous reçûtes
il reçut	ils reçurent

FUTURE. Je *recevrai*, &c.

CONDITIONAL. Je recevrais, &c.

IMPERATIVE.

reçois	recevons
qu'il *reçoive*	recevez
	qu'ils *reçoivent*

SUBJUNCTIVE.

PRESENT.

que je *reçoive*	que nous recevions
que tu *reçoives*	que vous receviez
qu'il *reçoive*	qu'ils *reçoivent*

IMPERFECT.

que je reçusse	que nous reçussions
que tu reçusses	que vous reçussiez
qu'il reçût	qu'ils reçussent

In the same manner we conjugate:

aper*cevoir*, to perceive	red*evoir*, to owe again
conc*evoir*, to conceive	perc*evoir*, to collect
d*evoir*, to owe	déc*evoir*, to deceive

CHOIR, to fall, now only used in that form.
RAVOIR, to have again, *idem*.

Alexandre ordonna que tous ses sujets l'ADORASSENT.	Alexandre crut que tous ses sujets l'*adoreraient*.
Je voulais que vous *écrivissiez*.	Je pensais que vous *écririez*.
Je sortis hier quoique je FUSSE malade.	Je ne sortis pas hier parce que je *fus* malade toute la journée.

PLUPERFECT. In the case of the subjunctive, this tense is generally used for the *pluperfect*, or the *preterit anterior* of the indicative, and the two *conditionals past*, and may be accompanied by any tense of the indicative or of the conditional; and it is used to express either a past or future anterior idea, like the conditional past.

EXAMPLES.

Je doute que vous EUSSIEZ ACQUIS de si grandes connaissances sans votre application.
Nous avons craint que vous ne FUSSIEZ PARTIsans nous.
Il ignorait que j'*eusse embrassé* cette profession.
Nous avions craint qu'ils ne se *fussent égarés*.
Je fus surpris qu'ils EUSSENT FAIT si peu de progrès.
Je voudrais que vous EUSSIEZ FINIquand je reviendrai.

81.—DÉCHOIR, to decay.

Pres. part. *Déchoyant*, never used. *Past part.* Déchu.

IND.	*Pres.*	Je déchois, &c. (No *Imperfect.*)
	Pret. Def.	Je déchus, &c.
	Future.	Je *décherrai*, &c.
COND.		Je décherrais, &c.
SUBJ.	*Pres.*	Que je déchoie, &c.
	Imperf.	Que je déchusse, &c.

Its principal use is in its *root* and *past part.* In the same manner is conjugated:

ÉCHOIR, *to fall to, to expire, to become due;* *Échéant*, *Échu.* It takes the auxiliary *être*, and is only used in the third persons of each tense, either simple or compound, and participles.

82.—MOUVOIR, to move (to put in motion.)

Pres. part. Mouvant. *Past part.* Mu. IND. *Pres.* meus, meus, meut; mouvons, mouvez, *meuvent.* *Imperf.* mouvais. *Pret. def.* mus. *Fut. mouvrai.* COND. mouvrais. IMPERA. meus, mouvons, mouvez. SUBJ. *Pres. meuve, meuves, meuve;* mouvions, mouviez, *meuvent.* *Imperf.* musse, &c.

In the same way: *Émouvoir*, to stir, to touch, to move the passions; and Pro*mouvoir*, to promote (in dignity,) chiefly used in its first form and past participle.

Il faudrait que nous *eussions récité* nos leçons avant midi. Etc.

Here may end our remarks on this subject; the teachers and practice will do the rest. Indeed, we have gone farther than we intended, when we commenced the article, but the matter seemed to require some development, inasmuch as it is one of the most delicate parts of the language, and our grammars are very deficient on this, as well as on many other points. At first, I did not think of giving such notes in this work, and thus I was quite unprepared. Yet, imperfect as this sketch is, it is supported by indisputable facts, and may throw some light upon the matter, which for more than two centuries has been regarded as one of the greatest difficulties in the language. But a close investigation clearly shows that not the least difficulty exists. All our good writers of the seventeenth, eighteenth and nineteenth centuries, follow exactly the same practice.

Those who wish to acquire a sound and sure knowledge of the language, should not too much depend upon the rules of grammars commonly used in schools; there are many things which can be better explained in a class than in an elementary book; and those who have not the advantage of studying under a competent teacher, should read and read over again such authors as

83.—PLEUVOIR, to rain.

Pres. part. Pleuvant. *Past p.* Plu.

IND. *Pres.* il pleut. *Imperf.* il pleuvait. *Pret. Def.* il plut. *Fut.* il *pleuvra.* CONDIT. il *pleuvrait.* SUBJ. *Pres.* qu'il pleuve. *Imperf.* qu'il plût.

84.—POUVOIR, to be able.

Pres. p. Pouvant. *Past p.* Pu.

IND. *Pres.* Je puis *or* peux, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils *peuvent. Imperf.* je pouvais, &c. *Pret.* je pus, &c. *Fut.* je *pourrai*, &c. COND. je pourrais. (No IMPERA.) SUBJ. *Pres.* que je *puisse*, &c. *Imperf.* que je pusse, &c.

85.—SAVOIR, to know (something.)

Pres. p. Sachant. *Past.* Su.

IND. *Pres.*, sais, sais, sait; *savons, savez, savent. Imperf. savais*, &c. *Pret. Def.* sûs, &c. (See *recevoir.*) *Fut. saurai.* COND. saurais. IMPERAT. *sache*, sache; *sachons, sachez*, sachent. SUBJ. *Pres.* que je sache, &c. *Imperf.* que je susse, &c.

86.—ASSEOIR, to settle, to sit.

Pres. p. Asseyant. *Past.* Assis.

IND. *Pres.* J'assieds, tu assieds, il assied; nous asseyons, vous asseyez, ils asseient.

---

have become our classics, and compare them all. The writer of these notes has been often consulted on this and other grammatical points, by persons who are pretty good French scholars, and sometimes by anonymous letters through the post office, some of which are still on hand. Those persons had filled their heads with rules of grammar, and were at a loss to know why some of our writers of the highest celebrity, had sometimes made use of the *indicative* or the *subjunctive*, contrary to the rules of grammar. They were impressed with the idea that either the writers or the printers had committed errors; and the truth is, that they took for errors expressions which are real beauties, and true efforts of genius and judgment.

It is expected that the preceding remarks will supply the imperfections so much felt in French grammars now in use, and give full satisfaction to all those who may want information on this part of the French tongue.

In concluding this subject, it may be well to observe to foreigners, that any French writer who should not faithfully adhere to the principles we have endeavoured to elucidate, would be thought deficient in the knowledge of the language, and liable to criticism; but in conversation, the French, as well

Imperf. J'asseyais, &c. *Preterit Def.* J'assis, &c.*
Future. J'*assiérai*, or j'*asseierai*, &c.
COND. J'assiérais or j'asseierais, &c.
IMPERA. assieds, qu'il asseie, asseyons, asseyez, qu'ils asseient. (See No. 18.) SUBJ. *Pres.* que j'asseie, &c. *Imperf.* que j'assisse, &c. In the same manner, *rasseoir*, to settle, to fix.

S'ASSEOIR, to sit down, is the same verb, but with this signification it is reflected in French, as the root indicates, and must be conjugated with two pronouns, and likewise *se rasseoir*, to sit down again, for which see page 27.

SEOIR, to fit, to become, is only used in the third persons ; *seyant*, il *sied*, ils *siéent* ; il *seyait*, il *siéra*, il siérait ; it has no compound tenses, and is seldom employed in any past tense, and never in its root.

87.—VOIR, to see.

Pres. p. Voyant. *Past.* Vu.

IND. *Pres.* vois, vois, voit ; voyons, voyez, voient.
Imperf. voyais. *Pret. def.* vis.* *Fut. verrai.*
COND. verrais. *Impera.* vois, voyons, voyez.
SUBJ. *Pres.* voie, voies, voie ; voyions, voyiez, voient.
Imperf. visse, &c. ; all regular except *future.*
Like *voir* are conjugated :
Re*voir*, to see again ; entre*voir*, to see but imperfectly, to have a glimpse of.

* For those having their preterits in *is*, look at *finir*, instead of *recevoir*.

---

as other nations, are not so particular in their language. Indeed, in the present state of society in France, he who should be so far-fetched in his colloquial discourse as constantly to adhere to the minute rules of grammar, would be thought a mere pedant, and treated accordingly. Familiar conversation necessarily allows and tolerates many liberties in the language, which must be easy and free ; and sometimes a little negligence, to a certain point, has rather more merit than too much precision or accuracy. *Tant pis pour qui ne fait jamais de solécisme en parlant*, says D'Alembert ; *de tels parleurs prouvent ou qu'ils n'ont pas d'idées à eux-mêmes, ou ils montrent de l'affectation, et leur langage est toujours ridicule.*

But in making this observation, we do not mean to say that the language should be murdered. There are rules which must be strictly observed ; and too many faults, or even a few, if often repeated by a Frenchman, will soon betray a want of education. Of course we must speak the best we can, but without seeming to think of it. And this good habit of always expressing one's-self properly, is acquired by studying nothing but good models, and in the company of persons of education.

Pr*évoir*, to foresee ; but this is perfectly regular, forming its future, je pr*évoirai*, from its *root*, and, of course, COND. pr*évoirais*.

Pour*voir*, to provide, is likewise regular, its *future* and *cond.* being pour*voirai*, pour*voirais* ; but it differs from the others in its *preterit def.* which is je pour*vus*, &c. and in consequence of the rules on the formation of the tenses, the *imperf.* of the SUBJ. must be, que je pour*vusse*, &c.

Surseoir, to suspend, to postpone, to delay, a law term, is likewise conjugated as *voir* ; *Sursois*, &c. *sursoyais*, ... *sursis*, &c. but the future is regularly formed, (from the *root*,) *surseoirai*, &c. Its *past part.* is *sursis*.

88.—VALOIR, to be worth.

Pres. p. Valant. *Past.* Valu.

IND. *Pres.* vaux, vaux, vaut ; valons, valez, valent.
Imperf. valais. *Pret.* valus. *Fut. vaudrai.*
COND. vaudrais. IMPERA. vaux, valons, valez.
SUBJ. *Pres. vaille, vailles, vaille,* valions, valiez, *vaillent. Imperf.* valusse, &c.

In the same way we conjugate :
Equi*valoir*, to be equivalent to.
Re*valoir*, to return like for like.
Pr*évaloir*, to prevail, follow the same, but this one is entirely regular in the *pres.* of the SUBJ., derived from the *pres.*

In teaching a language we are obliged to present it in its best purity, but lest the pupils should think it difficult in their practice to observe all those niceties we have pointed out in our remarks, let me tell them that there are comparatively few French people, and very few indeed, who know such peculiarities at all, because our grammars are far from being explicit, as we have seen.

OF THE PAST PARTICIPLE.

This part of our grammar, like the subjunctive, has made a great noise, and without cause, too. It has been a subject of dispute, or discussion, among our grammarians, for two or three centuries. They have made a monster of it; and it has been regarded as the greatest difficulty in the French language. We have had volumes upon volumes treating this question, which is almost nothing. Some grammarians have established on this subject from twenty to fifty rules and exceptions, whilst there are but two rules to be followed, and without exceptions.

It is necessary first to observe that *past participles* are frequently used for *adjectives*, i.e., to express the qualities of nouns, as *des élèves appliqués, les rivières débordées, un thème bien écrit, des lettres mal écrites*, &c.; then,

part. que je prévale, &c. and also, Se Pré*valoir*, to take advantage, to glory in.

89.—VOULOIR, to be willing, to wish, to necessitate, to want, to require, to prescribe, &c.

Pres. p. Voulant. *Past p.* Voulu.

IND. *Pres*, veux, veux, veut; voulons, voulez, *veulent*. *Imperf.* voulais. *Pret.* voulus.

Fut. voudrai. COND. voudrais.

IMPERA. *veuille, veuillons, veuillez.*

SUBJ. *Pres. veuille, veuilles, veuille;* voulions, vouliez, *veuillent*. *Imperf.* voulusse, &c.

90.—The following verb is only used in the third person singular of each tense, it being one of those that grammarians call *impersonal* or *uni-personal*. Its real meaning cannot be given in English, word for word.

FALLOIR, to be necessary, obligatory, proper, requisite, imperious, needful, unavoidable, indispensable, it must, to want.

(No *Present Part.*) *Past p.* Fallu.
IND. *Pres.* il faut. *Imperf.* il fallait.
Pret. Def. il fallut. *Fut.* il *faudra*.

---

like adjectives, they agree in gender and number with the noun qualified, and, consequently, this has nothing to do with our present subject.

NOTA.—To understand the two following rules well, it is necessary to distinguish the *subject* to the verb, as well as its *object;* and if the learner should be deficient on this point, the parsing of two or three sentences in the reading lessons, with the assistance of the teacher, will put him on the way.

FIRST RULE.—The Past Participle agrees in gender and number with the *subject* to the verb, ONLY when said verb is the auxiliary *être*, that is, when that participle is combined with this auxiliary.

EXAMPLES.

(The *subject* and the *participle* are in italics.)

Les *écoliers* diligens sont *estimés.*
Les *élèves* paresseux ne seront pas *estimés.*
Ceux qui sont *appliqués* seront *récompensés.*
Ma *sœur* est *appliquée, elle* sera *estimée.*
Elle est *partie; elle* sera bien *reçue.*
Ils étaient *partis; ils* ont été bien *reçus.*
Mon *habit* est bien *fait*; ma *robe* est mal *faite.*
Il a été *puni; elle* serait *punie.*

COND. il faudrait. (No *Impera.*)

SUBJ. *Present,* qu'il *faille. Imperf.* qu'il fallût. The compound tenses are conjugated with *avoir:* il a fallu ; il avait fallu ; il aura fallu, &c. The *infinitive* is never used.

91.—The last verb we have to mention of the Third Conjugation, is nothing but the verb *avoir*, conjugated with *y*, there, prefixed to it in the third person singular only.

INFINITIVE.

PRES.	y avoir, *there to be.*
PRES. PART.	y ayant, *there being.*
PRETERITS.	y avoir eu, *there to have been.*
	y ayant eu, *there having been.*

INDICATIVE.

PRES.	il y a	PRET. IND.	il y a eu
IMPERF.	il y avait	PLUPERF.	il y avait eu
PRET. DEF.	il y eut	PRET. ANT.	il y eut eu
FUTURE.	il y aura	FUT. ANT.	il y aura eu

CONDITIONAL.

PRESENT.	il y aurait	PAST.	il y aurait eu

SUBJUNCTIVE.

PRES.	qu'il y ait	PRET.	qu'il y ait eu
IMPERF.	qu'il y eût	PLUPERF.	qu'il y eût eu

Nos *amis* sont *venus.*
Ces dames sont-*elles arrivées ?*
Mesdames, où êtes-*vous allées* ce matin ?
Nous étions *allées* faire des visites.
A quelle heure êtes-*vous revenues ?*
Elles sont *rentrées* à dix heures et demie.
Nous craignions qu'*elle* ne fût *tombée.*
Ils ne sont pas *allés* avec nous.
Ils sont *arrivés* avant vous.
Ils n'étaient pas *allés* si loin.
La *règle* est *expliquée.* Est-*elle comprise ?*
Les *difficultés* seront bientôt *vaincues.*

The subject is sometimes placed after the participle, but this makes no change in the rule :

C'est de l'Egypte que sont *venues* les premières *connaissances.*
Aux murs sont *suspendues* mes *armes.*

SECOND RULE.—The past participle, accompanied by the auxiliary *avoir*, never agrees with the subject, since we have said it is *only* the case when accompanied by the auxiliary *être.* But it always agrees with its *direct*

In the interrogative and the negative forms the *y* always stands in the same place, that is, before the verb and next to it: *il n'y a pas; y avait-il*, &c.

N. B. There are many other *impersonal* verbs in the language, of course; such as *neiger*, to snow; *tonner*, to thunder; *importer*, to matter, &c., &c. but in that *third person*, they follow the conjugation to which they respectively belong.

THE FOURTH CONJUGATION.

(in RE.)

92.—We must bear in mind that, arrived at this point of our subject on the conjugation of verbs, we have scarcely any thing else to learn; and we might well dispense with giving the conjugation of the following verb; for any learner acquainted with its five *primitive tenses*, and what we have said, from page 40 to 46, must be able to recite or write down that verb throughout unhesitatingly, without any model. However, we give one part of it, to serve as a reference in case of need, but it is believed there will not be much occasion for it.

93.—INFINITIVE.

PRESENT.	Rend*re*,	*To render.*
PRESENT PART.	Rend*ant*,	*Rendering.*
PAST PART.	Rend*u*,	*Rendered.*

We need not give the compound tenses, nor any more of the translation into English, for which *Exister* will serve as a guide.

---

object, when this so called object *precedes the participle*, otherwise it remains unchangeable.

EXAMPLES WITHOUT AGREEMENT.

(The *participle* and its *direct object* are in italics.)

Les élèves studieux ont toujours *aimé l'étude*. Ils ont *étudié* leurs *leçons;* ils ont *fait* de grands *progrès;* ils ont *éprouvé beaucoup de satisfaction;* ils ont *surmonté*, *vaincu* toutes les *difficultés;* ils ont *acquis* des *connaissances* très-étendues; ils ont *enrichi* leur *esprit;* ils ont *contenté* leurs *parens*, et *fait honneur* à leur pays.

Les écoliers paresseux ont toujours *redouté l'étude;* ils ont *aimé* le *jeu;* ils n'ont *écouté* ni les *avis* de leurs amis ni la *voix* de la raison; ils ont *négligé* leurs *devoirs;* ils ont *donné* des *chagrins* à leurs parens et *fait* la *honte* de leur pays.

Nous avons *eu* de la *neige*.

Nous avions *reçu* des *lettres qui* avaient *annoncé* cette *nouvelle* importante.

Aurez vous bientôt *fini* votre *exercise?*

J'ai *écrit trois pages*.

Elle a *récité* ses *leçons* sans faire une faute.

Avez-vous *su les vôtres?*

Je n'ai *fait* que trente-six *fautes*.

Vous avez *fait* de grands *efforts*.

INDICATIVE.

PRESENT.

je rend*s*	nous rend*ons*
tu rend*s*	vous rend*ez*
il rend*	ils rend*ent*

IMPERFECT. Je rend*ais*, &c. (See *exister*.)

PRETERIT DEFINITE.

je rend*is*	nous rend*îmes*
tu rend*is*	vous rend*îtes*
il rend*it*	ils rend*irent*

FUTURE. Je rend*rai*, &c.

CONDITIONAL. Je rend*rais*, &c.

IMPERATIVE.

rend*s*	rend*ons*
qu'il rend*e*	rend*ez*
qu'elle rend*e*	qu'ils rend*ent*

* In all verbs of the fourth conjugation, the *second person* singular, present indicative, is always similar to the *first*, and the *third* always ends either with a *d* or *t*: with a *d*, whenever the first two end with *ds*, in which case, the *s* being left out, we have the third person, il *rend*; je *perds*, tu *perds*, il *perd*; je *tords*, tu *tords*, il *tord*; je *comprends*, tu *comprends*, il *comprend*, &c. In other cases it is always a *t*; as, je *crois*, tu *crois*, il *croit*; je *lis*, tu *lis*, il *lit*; je *crains*, tu *crains*, il *craint*; je *plais*, tu *plais*, il *plait*; je *romps*, tu *romps*, il *rompt*; je *réduit*, tu *réduis*, il *réduit*; *résous*, *résous*, *résout*, &c. Only two verbs are excepted, which will be found hereafter.

Avez-vous *compris* la *règle*?

Je n'ai *compris* que les *exemples*.

Si l'on avait *donné* beaucoup d'*exemples*, vous auriez *appris* les *règles* sans avoir *fatigué* votre *mémoire* et *perdu* votre *temps*.

In all those examples, and similar ones, the participle being combined with the verb *avoir*, does not agree with the subject; it does not agree with its direct object, because this latter comes after. Sometimes the verb has no object at all, but this makes no difference:

Nous avons *parlé*, vous avez *dormi*, ils auraient *étudié*, elle a *chanté*, ils ont *compris*, &c.

EXAMPLES OF AGREEMENT.

(The *direct object* and the *participle* are in italics.)

Quelle est la leçon *que* vous avez *étudiée*?
Quelles *lettres* avez-vous *écrites*?
Que de *progrès* vous avez *faits*!
Voici la leçon *qu'*on nous a *donnée*.

SUBJUNCTIVE.

PRESENT.

que je rend*e*	que nous rend*ions*
que tu rend*es*	que vous rend*iez*
qu'il rend*e*	qu'ils rend*ent*

IMPERFECT.

que je rend*isse*	que nous rend*issons*
que tu rend*isses*	que vous rend*issiez*
qu'il rend*ît*	qu'ils rend*issent*

94.—The Fourth Conjugation comprises above two hundred verbs; and some grammars, published in this country, tell us that only forty are regular, giving all the rest as irregular. Such methods are evidently erroneous; they increase the learner's trouble to no purpose, and are proper to fright children, who, having no means to assist their memories, and not being able to judge for themselves to what extent those supposed irregularities are true, believe in difficulties which do not exist in the least reality.

Almost all those verbs are regular, and therefore the recollection of the five primitive tenses of a few of them will suffice to make the scholar thoroughly acquainted with the whole; the trifling irregularities will not much fatigue his memory, because they are very scarce.

95.—At first let us remember the conjugation of *Rendre* well, the whole of which is to be found in its five

PRIMITIVES:

Inf. Pres.	*Pres. Part.*	*Past P.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Rend*re.*	Rend*ant.*	Rend*u.*	Je rend*s.*	Je rend*is.*

Il me récitait les vers *qu'*il avait *composés.*
Que de *maux* les pauvres ont *soufferts !*
Que de *gloire* vous auriez *acquise*, si vous *les* aviez *soulagés !*
Quelles *mesures* a-t-on *prises*, quelles *démarches* a-t-on *faites* à cet effet ?
Quels *fruits* avez-vous *retirés* de vos amusemens frivoles ? &c.

Grammarians distinguish or count two sorts of *objects*, which they call also *complements*, *regimens*, and in English, *governments;* the one DIRECT, and the other INDIRECT. It is to conform to this general custom that I have adopted these denominations, DIRECT and INDIRECT *object* or *complement*, for I believe no such thing exists as an *indirect object.* For instance: *Je donne ce livre à mon frère*, I give this book to my brother; *nous parlons de vous*, we are speaking of you; *livre* is what they call *direct object*, and *frère*, *indirect object;* but I cannot see that the word *frère* is more *indirect*, in the sentence, than the word *livre. Livre* is the *object* of the verb *donne*, and *frère* is the *object* of the preposition *à.* And likewise, in the second sentence, *vous* is the *object* of the preposition *de.* Sometimes the preposition is understood, but the mind supplies it easily. In the sentence, *Je vous parle*, it is evident that it is not *you* that I speak, but *to you;* in this case and others,

96.—Now the following fifty-seven being precisely subjected to the same inflections as *rendre*, there can be no difficulty to form every tense and person of each of them in the same way:

append*re*, to append,
attend*re*, to expect,
abatt*re*, to pull down,
Batt*re*,* to beat,
combatt*re*, to combat,
condescend*re*, to condescend,
confond*re*, to confound,
Correspond*re*, to correspond,
corrompr*e*, to corrupt,
débatt*re*, to debate,
se débatt*re*, to struggle,
défend*re*, to defend,
démord*re*, to desist,
dépend*re*, to depend,
Descend*re*, to descend,
détend*re*, to relax,
détord*re*, to untwist,
distend*re*, to distend,
se morfond*re*, to catch cold,
parfond*re*, to melt together,
Pend*re*, to hang,
Perd*re*, to lose,
Pond*re*, to lay eggs,
prétend*re*, to pretend,
rabatt*re*, to abate,
rebatt*re*, to beat again,
redescend*re*, to descend anew,
refend*re*, to split again,
refond*re*, to melt again,
remord*re*, to bite again,
répand*re*, to spill,
reperd*re*, to lose again,
répond*re*, to answer,
repond*re*, to lay eggs anew,
rétend*re*, to extend again,
retend*re*, to stretch again,

* Foreigners should only remember that the French language never admits of a double consonant at the end of a word; in consequence of which the verb *Battre*, and similar ones, lose one of their *t's* in the three persons singular of the present of the indicative, where we have one syllable less for all those verbs. Thus, we spell je *bats*, tu *bats*, il *bat;* and not "batts, batts, batt." But this is owing to the genius of the language, and is not an irregularity. When we have one syllable more, the *tt* is preserved everywhere; for one of the *t's* belongs to the following syllable: *battant, battons, batte, battis, battu*, &c. This remark applies to all verbs of this kind, such as *mettre, admettre*, and others. See note, page 74.

---

the French idiom allowing, and custom requiring, the suppression of the preposition, as it often happens in the English language; such as, *I tell you, he told us, it gives me much pleasure, lend me your book, send us something, ask him his name*, &c. Thus, the above sentence conveys the idea of *je parle à vous*, or, literally, *je à vous parle*. Therefore *vous* is the *object* of the preposition, and, in this case, the verb has none. But never mind that; we are not willing to dispute about names. See note, page 2.

The important point is to remember what we have said in our rule, that the participle agrees *only* with its *direct object*, and never with the other. And in consequence of this, the past participles of intransitive verbs, which grammarians also call *neuter verbs*, must agree with the subject, according to the first rule, but, with regard to the second rule, they must remain unchanged, as they never take any *direct object*. Further examples, with the *participle* and the *direct object* printed in italics, will say more on the subject than any argument; read them attentively.

s'ébattre, to sport,
entendre, to hear,
Épandre, to scatter,
étendre, to extend,
Fendre, to split,
Fondre, to melt,
interrompre, to interrupt,
mévendre, to undersell,
Mordre, to bite,
morfondre, to cause a sudden cold,
retondre, to shear again,
retordre, to twist anew,
revendre, to sell again,
Rompre, to break,
sous-entendre, to understand,
survendre, to oversell,
suspendre, to suspend,
Tendre, to stretch,
Tondre, to shear,
Tordre, to twist,
Vendre, to sell,

And perhaps a few more, which can be easily known.

97.—All the other verbs belonging to this conjugation, perhaps half a dozen excepted, are as regular as any of the fifty-eight we already know. The only thing we have to remark is, that some of their primitive tenses differ, more or less, from those of *Rendre*, in their terminations.

CONCLURE, to conclude, differs from *rendre* only in having its preterit definite in *us*, instead of *is;* a circumstance which, considering the root, (conclure,) makes this verb still more regular than *rendre*, taken as a general standard. Besides, it strictly follows the laws of the formation of the tenses, in every particular. Then, it would certainly suffice to inform the scholar of that single fact, and a single word is easier to be remembered than a whole conjugation. However, here are the five primitives, which are more than we want:

Les règles *qu'*on vous a *données* sont très-faciles.
Madame, je *vous* ai *appelée;* nous *vous* avons *attendue;* il *vous* a *trompée;* nous *vous* avons *entendue* chanter.

Remark, that most generally this object to the participle is one of the pronouns, *me, te, se, nous, vous, le, la, les, que, lequel, lesquels,* &c.

Les lettres *que* vous avez *écrites;* nous *les* avons *reçues.*
Madame, je *vous* ai *vue*, mais je ne *vous* ai pas *reconnue.*

It is proper to remark, also, that the compound tenses of all reflected verbs are always used with the auxiliary verb *Etre*, instead of *Avoir;* but in this case, said auxiliary *être* loses its proper signification, and adopts that of *avoir.* Therefore, as a forcible consequence of the two easy rules we have laid down, the past participle of reflected verbs, or used as such, can never agree with the subject. Then, with regard to such verbs, all comes within our *Second Rule.* And, consequently, it is important to distinguish whether the second pronoun which accompanies reflected verbs, is *direct* or *indirect object;* if it is *direct*, as a matter of course, the participle agrees with it, but otherwise not.

Inf. Pres.	*Pres. Part.*	*Past P.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Conclu*re.*	Conclu*ant.*	Conclu.	Je conclu*s.*	Je conclu*s.*

And like *Conclure* is conjugated *Exclure*, to exclude.

98.—REMARKS.—According to what has been observed in note, page 74, and on several other occasions, when the first person singular of the *present indicative* is known, the two others are easily obtained. The same takes place in the *preterit definite*, the three persons singular having the same number of syllables in each verb respectively; the second being similar to the first, and the third taking a *t* instead of an *s*. Remember, also, No. 62.

However, if the student should not know how to continue the preterits having their first persons in *us* instead of *is*, he will have the *preterit* either of *courir*, page 59, or that of *recevoir*, page 66, or still, of *être*, page 8, for his guide. But those in *is* follow the preterit either of *rendre* or *finir*, both alike, also.

With such ample provisions, it must certainly suffice to know the *primitive tenses* of a few of the verbs we have to consider hereafter, especially when it is asserted that they are quite regular. The printing of their conjugations at length, could have no other object than that of enlarging a book, or giving a little more trouble to the learners.

99.—CONFIRE, to confect, to pickle.

Inf. Pres.	*Pres. Part.*	*Past Part.*	*Ind. Pres.*	*Pret. Def.*
Confi*re.*	Confi*sant.*	Confi*t.*	Je confi*s.*	Je confi*s.*

On the same plan are conjugated:

Suffire, to suffice; but its *past part.* is *Suffi.*

Circoncire, to circumcise, *past part. Circoncis.*

N. B. Hereafter we shall give the *primitive tenses* in the same order, but without their names, and their terminations shall be no longer printed in italics. The first primitive tense, that is, the *root*, being printed in capitals at the head of each article, there is no occasion for repeating the same, and the other four will be found under it.

EXAMPLES WITH AGREEMENT.

Cette dame *s'*est *flattée.*
Ces dames *se* sont *trompées.*
Se sont-elles *promenées?*
Ils *se* sont *amusés.*
Ma sœur *s'*est *instruite.*
Nous *nous* sommes *baignés.*
Lucrèce *s'*est *tuée.*
Ces écoliers *se* sont *distingués*, parce qu'ils *se* sont *appliqués.*

EXAMPLES WITHOUT AGREEMENT.

Ces dames se sont *parlé.*
Elles se sont *acheté* des *gants.*
Lucrèce s'est *donné* la *mort.*
Les législateurs *s'étaient donné des coups de poing.*

All come under the two rules we have given; there is no exception, as *the students will see* in reading good French authors.

100.—COUDRE, to sew.

Cousant. Cousu. Je couds. Je cousis.

Découdre, to unsew, *Recoudre*, to sew again,
Follow the same.

101.—CROIRE, to believe.

Croyant. Cru. Je crois. Je crus.

Let us remember what we have said page 19; the persons formed from the present part. require *y* to be changed into *i*, when followed by *e* mute; but since it does not constitute an irregularity in the first conjugation, it must be the same here. Formerly the *y* was used before *e*.

102.—ÉCRIRE, to write.

Écrivant. Écrit. J'écris. J'écrivis.

Circonscrire, to circumscribe, *Proscrire*, to proscribe,
Décrire, to describe, *Récrire*, to write again,
Inscrire, to inscribe, *Souscrire*, to subscribe,
Prescrire, to prescribe, *Transcrire*, to transcribe,
follow the same way.

103.—FEINDRE, to feign.

Feignant. Feint. Je feins. Je feignis.

In the same manner:

Astreindre, to subject, *Empreindre*, to imprint,
Atteindre, to attain, *Épreindre*, to squeeze,
Ceindre, to gird, *Éteindre*, to extinguish,
Contraindre, to constrain, *Étreindre*, to tie hard,
Craindre, to fear, *Joindre*, to join,
Conjoindre, to conjoin, *Oindre*, to anoint,
Déjoindre, to di-join, *Peindre*, to paint,
Déteindre, to discolour, *Plaindre*, to pity,
Enceindre, to enclose, *Se Plaindre*, to complain,
Enfreindre, to infringe, *Restreindre*, to restrain,
Enjoindre, to enjoin, *Teindre*, to dye,

and a few more of the same cast; such as, *Reteindre*, to dye again; *Repeindre*, to paint again; *Rejoindre*, to join again; *Réteindre*, to extinguish again, &c. They are easily known, all having their roots ending in *aindre*, *eindre*, or *oindre*.

104.—LIRE, to read.

Lisant. Lu. Je lis. Je lus.

And also,

Relire, to read again. *Élire*, to elect.

105.—METTRE, to put, to lay.

Mettant. Mis. Je mets. Je mis.

(See note, page 76.)

Those of the same family are :

Admettre, to admit,
Commettre, to commit,
Compromettre, to compromise,
Démettre, to dislocate,
S'Entremettre, to intermeddle,
Omettre, to omit,
Permettre, to permit,
Promettre, to promise,
Remettre, to replace,
Repromettre, to promise again,
Soumettre, to submit,
Transmettre, to transmit.

106.—MOUDRE, to grind (grain, coffee, &c.).

Moulant. Moulu. Je mouds. Je moulus.

And likewise :

Remoudre, to grind again ; *Émoudre*, to whet ; *Rémoudre*, to whet again.

107.—NAITRE, to arise, to spring, to commence, to be born.

Naissant. Né. Je nais. Je naquis.

Renaître, to revive, follows the same inflections. In both, compound tenses conjugated with *être*.

108.—PARAITRE, to seem, to appear.

Paraissant. Paru. Je parais. Je parus.

And,

Apparaître, to appear,
Comparaître, (law ter.) to appear,
Connaître, to know,
Paître,* to graze,
Reconnaître, to recognise,
Repaître, to feed,
Reparaître, to appear anew,

---

* The compound tenses of *Paître* are not used, nor its preterit definite, and consequently the derivative of this letter (the *imperfect* of the *subj.*) is condemned to the same fate.

Disparaître, to disappear, *Méconnaître*, to unknow, disregard, undergo the same inflections, as well as

Croître, to grow, *Décroître*, to decrease,
Accroître, to increase, *Recroître*, to grow again,
and *Surcroître*, to overgrow.

But we must observe that these five have *oi* in their penultimate syllables, instead of *ai*, as the others, and which is preserved through the whole conjugation. So that we must say *croissant*, cru, je *crois*, je crus, *croissons*, il *décroîtra*, &c. and not "*crai*ssant, *crais*, *crai*ssons," which would make them irregular both in pronunciation and spelling, while they are as regular as the others, and adopt the same terminations throughout. This depends upon the radical part of the verb, which remains unchangeable. That is all. We must not create irregularities or difficulties which could only exist in our imagination.

109.—The following four are also conjugated like *Paraître*, with the only difference, that they take but one *s* in their *Present Participle*, and, of course, in the persons and tenses which are formed from it. So that these few words are more than sufficient to guide the learner. However, here are the primitive tenses of one of them:

PLAIRE, to please.

Plaisant. Plu. Je plais. Je plus.

Complaire, to comply. *Taire*, to conceal.
Déplaire, to displease. *se taire*, to keep silent.

110.—PRENDRE, to take.

Prenant.* Pris. Je prends. Je pris.

And likewise,

Apprendre, to learn, *se Méprendre*, to mistake,

* It should be remembered that, according to the principles explained, pages 20 and 21, the persons formed from the *present participle*, when followed by *e* mute, must take either *nn*, or an accent over the preceding *e* (*è*;) as ils *prennent* or *prènent*, que je *prenne* or *prène*, &c. This is owing to the genius of the language, and practised for the sake of pronunciation, after the principle just referred to, and, consequently, must not be regarded as an irregularity in these verbs. For, were it otherwise, considering what we have observed respecting the consonant *g*, *c*, *l*, *t* and *n*, in the verbs of the First Conjugation, how many irregular verbs would there be in the language, which have never been mentioned as such!

The other persons are spelled with only one *n*, like the present participle: *prenons*, *apprenez*, *prenais*, *reprenions*, because no *e* mute follows the *s*. *Comprenez-vous?*

Comprendre, to understand,
Déprendre, to sever,
Désapprendre, to unlearn,
Entreprendre, to undertake,
Rapprendre, to learn again,
Reprendre, to take again,
Surprendre, to surprise.

111.—PRODUIRE, to produce.

Produisant. Produit. Je produis. Je produisis.

In the same way:

Conduire, to conduct,
Construire, to construct,
Cuire, to cook, to bake,
Déduire, to deduct,
Détruire, to destroy,
Éconduire, to dismiss,
Enduire, to daub,
Induire, to induce,
Instruire, to instruct,
Introduire, to introduce,
Luire,* to shine,
Nuire,† to injure,
Reconduire, to lead again,
Reconstruire, to construct anew,
Recuire, to cook again,
Reluire,‡ to glitter,
Reproduire, to reproduce,
Séduire, to seduce,
Traduire, to translate,

And perhaps a few more, which can be easily known, such as *Décuire*, *Renduire*, *Entre-luire*, &c.

112.—RÉSOUDRE, to resolve, to determine, to solve, to decide.

Résolvant. Résolu. Je résous. Je résolus.

When this verb is used in the sense of *to melt*, its past participle is *résous*, and has no feminine.

Like *résoudre* is conjugated:

Absoudre, to absolve; but its preterit definite is wanting, and its past participle is either *absous* or *absout*, and in the feminine, *absoute*.

Dissoudre, to dissolve, follows *absoudre* in every particular; its past participle being *dissous*, *dissoute*.

---

* *Luire* is not used in its *preterit definite*, nor in its *imperfect subjunctive*. It is besides quite regular, but its *past participle* is LUI, without a *t*.

† The past participle of *Nuire* is NUI. All the rest is right.

‡ Past participle, RELUI.

113.—RIRE, to laugh.

Riant. Ri. Je ris. Je ris.

Like this we have:

Sourire, to smile. And also, *Frire*, to fry; but its past participle is *frit*, and it has no *present participle*; in consequence of which the tenses and persons that would be formed from it are also wanting. All the rest is regular; but the *preterit definite* and its derivative are seldom used. The deficiency is supplied, in all cases, by the verb *faire*; as *fesant frire*, *nous fesons frire*, je *fesais frire*, &c., and this form is generally used throughout the whole verb.

114.—SUIVRE, to follow.

Suivant. Suivi. Je suis. Je suivis.

We might have placed this with *écrire*, for it only differs from this latter in having no *t* in its past participle; but it costs very little to give it separately, as we have done in several other cases.

Like *suivre* we conjugate:

Poursuivre, to pursue; and *S'ensuivre*, to follow, to result, to ensue, only used in the third persons, singular and plural, of each tense.

115.—TRAIRE, to milk.

Trayant. Trait. Je trais. (No Pret. Def.)

On the same plan we have:

Abstraire, to abstract,
Braire, to bray,
Distraire, to divert,
Extraire, to extract,
Rentraire, to finedraw,
Retraire, to milk again,
Soustraire, to subtract,

All regular, but have no *preterit definite*; hence no *imperfect* in the subjunctive. Remember what we have said of *y* when followed by *e* mute, page 79.

116.—VAINCRE, to vanquish, to conquer, to overcome.

Vainquant. Vaincu. Je vaincs. Je vainquis.

This verb suffers a trifling irregularity, scarcely worth mentioning: it takes no *t* in the *third person* singular, present indi-

cative; *je vaincs, tu vaincs, il vainc.* And yet these three persons are very little in use. CONVAINCRE, to convince, is conjugated in the same way.

117.—VIVRE, to live.

Vivant. Vécu. Je vis. Je vécus.

And also:

Revivre, to revive. *Survivre*, to survive.

IRREGULAR VERBS OF THE FOURTH CONJUGATION.

The advantage of the present system will here appear self-evident, since the whole number of such verbs of this conjugation is, properly speaking, reduced to *four* only.

118.—BOIRE, to drink.

Buvant. Bu. Je bois. Je bus.

The irregularities are in italics; there are very few, as will be seen.

IND. *Pres.* bois, bois, boit; buvons, buvez, *boivent.*
Imperfect, buvais. *Pret. Def.* bus. *Fut.* boirai.
CONDIT. boirais. IMPERA. bois, buvons, buvez.
SUBJ. *Pres. boive, boive, boive;* buvions, buviez, *boivent.*
Imperfect, busse, &c.

N. B. It is useless to give the third persons of the *imperative;* they are always the same as in the *present subjunctive* in all verbs.

In studying the irregular verbs, the scholar should take a particular notice both of the primitive tenses and the irregularities, and bear in mind that he knows all the rest.

119.—CLORRE or CLORE, to close.

(No *Pres. Part.*) Clos. Je clos. (No *Pret. Def.*)

This verb is regular, but it is defective. Two of the primitive tenses not being in use, the parts of the conjugation formed from them are also wanting. Yet the following forms of the *present subjunctive* are sometimes employed: *que je close, que tu closes, qu'il close, qu'ils closent.* The *fut.*, the CONDI., the

compound tenses, and the rest, are in use, and obtained in the regular way.

Enclore, to enclose, is used in the same manner as *clore*. And also *Éclore*, to hatch, to open, (as eggs and flowers;) but this latter is only used in the third persons, both singular and plural, of each tense, except the *preterit definite* and the two *imperfects*. The third person *pres. Ind.* is, *ils éclosent*. The *past part. éclos* is combined with the verb *être*, and much used.

120.—DIRE, to say, to tell.

Disant. Dit. Je dis. Je dis.

IND. *Pres.* dis, dis, dit; disons, *dites*, disent. All the rest is perfectly regular.

Then there is but one irregularity. Let us only observe that the same necessarily exists in the *imperative;* for, were it otherwise, it would make another irregularity according to our rules.

Redire, to say again, has the same little defect, and is conjugated like *dire*.

Contredire, to contradict, *Médire*, to slander,
Dédire, to unsay, *Prédire*, to foretell,
Interdire, to interdict,

Follow the conjugation of *dire*, but they reject the irregularity; their forms in that person being *contredisez, dédisez, médisez, prédisez, interdisez*. And also,

Maudire, to curse;

But this last one has *ss* in its present participle, *maudissant*, which, as a matter of course, must be preserved in the derivatives, *maudissons, maudissez, maudissent; maudissais; maudisse*, &c.

121.—FAIRE, to do, and to make.

Fesant. Fait. Je fais. Je fis.

IND. *Pres.* fais, fais, fait; fesons, *faites, font*.
Imperfect. fesais. *Pret.* fis. Fut. *ferai*.
COND. ferais. IMPERA. fais, fesons, *faites*.
SUBJ. *Pres. fasse, fasses, fasse, fassions, fassiez, fassent*.
Imperf. fisse, &c.

NOTA.—The present participle, and imperfect of the indicative, of this verb, were formerly spelled, *faisant*, *faisais;* and the first persons plural of the present indicative and imperative, *faisons*. And many elderly Frenchmen still following that old orthography in their writings, the French Academy has not yet adopted the modern style in its dictionary, although some members of that body practise it. The pronunciation is the same in both cases, and this reason suffices to show the importance and advantage of the new practice. Foreigners are naturally inclined to pronounce *faisant*, *faisons*, *faisais*, &c., as they are spelled; whilst the real pronunciation is *fesant*, *fesons*, *fesais*, *fesions*, *fesiez*, *fesaient*.

Contrefaire, to counterfeit,	*Refaire*, to do, or make again,
Défaire, to undo,	*Satisfaire*, to satisfy,
Redéfaire, to undo again,	*Surfaire*, to exact (in price,)

And a few more of the same source, which are but seldom used except in their roots, have the same inflections and irregularities as *faire*. Thus the student will have about twenty irregular verbs to learn in all the language.

122.—REMARKS.—Here ends our system of conjugation. It was intended to place here a list of the few intransitive verbs whose compound tenses are used with the auxiliary *être*, as was announced, page 35, but most of such verbs having been pointed out in the course of our preceding remarks, it is now deemed unnecessary to give that list; inasmuch as almost all those that have not been mentioned, are used either with *être* or *avoir*, according to the idea they are intended to express, and practice will be the best guide in that respect.

123.—When sufficiently familiar with this first part of the present work, the students may confidently commence and try to read, translate, speak and understand French; they only want words to express themselves, and of these they will speedily acquire an ample stock in the practical lessons hereafter, where they will at the same time become familiar with the construction and idiom of the language.

124.—Pronunciation requires some attention from the beginning; yet the scholars will find this the easiest part of their study. For a tolerable French pronunciation can be acquired in a few days, provided that it has not been previously spoiled, as it is often the case when the learners depend too much on what has been termed "French figured pronunciation."

As we have said in a former work,* it is utterly impossible

* A French syllabilical book, by the writer of this, and already referred to in the remark, page 36. This little work contains a full display of the French pronunciation, and has proved very useful to the learners who

to represent the true sounds of any language by the sounds of another language, and especially is this the case in regard to French. In fact, how can one pretend to communicate sounds except in making them heard?

The French pronunciation is extremely easy, but it can only be acquired from the lips of a teacher and practice; and those pretended "figured pronunciations," some of which are truly risible, will ever prove injurious to the young learners, who are apt to trust their eyes more than their ears, and accustom themselves to a false spelling and many other defects of which they can seldom rid themselves. In most of those books that give a "figured pronunciation," there are words the meaning of which, if uttered as directed, could not be understood by any Frenchman.

125.—Names of Cardinal Numbers.

1, un *or* une. 2, deux. 3, trois. 4, quatre.
5, cinq. 6, six. 7, sept. 8, huit. 9, neuf.
10, dix. 11, onze. 12, douze. 13, treize.
14, quatorze. 15, quinze. 16, seize. 17, dix-sept.
18, dix-huit. 19, dix-neuf. 20, vingt. . . . .
30, trente. . . . . 40, quarante. . . . .
50, cinquante. . . . . 60, soixante. . . . .
80, quatre-vingt. . . . . 100, cent. . . . . 1000, mille. . . . . 1,000,000, million.

The recollection of these twenty-eight words suffices to enable the scholar to utter any number he may want for practical purpose. They are, besides, found in the dictionary, as well as the *ordinal numbers;* but there is not much need of a dictionary, for these are all formed from the others by the termination *ième*, as: deux, deux*ième;* trois, trois*ième;* quatr*ième*, cinq*uième*, six*ième*, sept*ième*, huit*ième*, neuv*ième*, dix*ième*, and so on for any number upward.

For *first*, we say *premier*, and instead of deuxième, (2d,) *second* is in use; but only by themselves, for all the numbers above four follow the regular formation, (ième.)

---

have had an opportunity to look over it. All the French sounds are there practically and methodically exhibited in their most varied forms, in a few pages, divided in seven lessons, and illustrated by rhymes from about fifty of the best French poets. The whole is arranged agreeably to the new system on which children are now taught to read in the public and private schools of the capital and other parts of France, as approved and recommended by the French University.

DIRECTIONS

FOR USING THIS NEW METHOD.

The application of this system of instruction is so plain and so easy in itself, that experienced teachers want no other direction than their own judgment and experience. Therefore, every one may adopt and follow any way that experience may suggest, or circumstances require; inasmuch as the combinations of the plan are such as it is almost impossible that different means should not lead to good results.

Then what I have here to say is simply to indicate briefly the manner in which I proceed.

When the scholars have become sufficiently familiar with the conjugations, so as to be able to recite any verb in the language, both regular and irregular, and solve any question that may be put to them, either in French or in English, without the assistance of the book, we commence the second part of the work, and proceed in the following way.

1st.—The teacher gives to the class one of the lessons hereafter, to be translated into English by each member of the class, in a copy book, which is kept clean and neat as much as possible, and preserved by the owner until the end of the course, because, as we advance, we have often occasion to refer back from one lesson to another, and, beside many other advantages, the preceding version very often saves the trouble of consulting the dictionary a second or third time, and possibly more.

2d.—The next day we read that French lesson several times, in order to acquire a good pronunciation. Then the scholars read by turn their version, which must be as literal as possible, or even word for word, especially in the beginning, and until we arrive at the third part of the work. Yet, if any literal expression could have no meaning in English, or alter the signification of the text in the least degree, a second version of the passage is made by the pupils, who are careful to underline and place the same between parenthesis. In all cases, in making their versions, the students select and use English words the most suitable to render the signification of the French text.

3d.—When the version is corrected, the scholars shut their copy books, take the text book, and translate the same lesson *vivâ voce*; first word for word, and then in good English. This being done, the pupils lay aside the book, take their copy books again, and translate their version into French, also verbally, by means of which they exercise their pronunciation, and acquire the habit of expressing themselves in French, and that of using the language properly.

4th.—The scholars set aside their books, and the teacher reads the text to the class, and each member translates one sentence alternately and orally. The sentences are taken without order, and if too long, divided in two or three parts. As this exercise presents no difficulty, it is soon over, and we pass to another, which is the following.

5th.—The teacher makes verbal sentences similar to those of the lesson, which he puts to the pupils, who translate them in English, orally, by turn. Such sentences are easily made, for we only have to change the tense, or the form of the verbs, or the number of nouns, &c.

Let me give an example here of this oral exercise. I suppose we are on the very first lesson:

L'univers n'est pas éternel.
Le monde est-il éternel?
Il n'a pas toujours existé.
Qui a créé le ciel et la terre?
C'est Dieu qui a créé ce vaste univers.
N'admirez-vous pas la lumière du ciel?
Qui n'admirerait pas l'harmonie de la nature?
La lumière brillera long-temps.
Mangez-vous des fruits que la terre produit? Etc.

Such sentences, which can be multiplied indefinitely, being distinctly uttered by the teacher, are successively and verbally translated by the pupils, who, by such an exercise, accustom their ears to the French sounds, and are gradually initiated into French conversation.

Care should be taken by the teacher, especially in the beginning, to confine his verbal sentences to the subject of the lesson of the day, and to use no other words than those known by the pupils, except when the English word is the same as in French, or nearly so, such as: *vaste, nature, harmonie, long-temps*, which I have purposely introduced into the foregoing examples. And it being supposed that the learners are already acquainted with a great many verbs, any of these may be used in the sentences.

When we are tired with this exercise, or rather when the difficulty, if there be any, is vanquished, we direct our attack to the following point, where we find new strengths and a new pleasure.

6th.—The teacher makes verbal sentences in English, similar to those he has made in French, always on the subject of the same lesson, and using the same words, or nearly so; and the scholars put these sentences in French, by turn, and orally. This oral exercise is continued as long as the teacher deems proper. It proves very profitable, as it obliges the pupils to think in French, and accustoms them to the difference of construction between the two languages. In the beginning, those sentences must be very short.

7th.—Sometimes the scholars write down half a dozen or more English sentences of their own composition, and always on the subject of the lesson they have before translated. They translate them into French, and bring them the next day, when they are corrected with their new version. So they have two exercises, the one in English, the other in French, and both equally profitable. They should make those sentences as plain as those they have in the French lessons; but they may use as many new words as they please. The reason for writing first their sentences in English is, that in the beginning they may sometimes make good French phrases, without expressing in the least the idea they have in view, and this the teacher could not know when he corrects those phrases. And besides, we want constantly to compare the two languages.

8th.—We parse a few sentences of our French text, in order to distinguish every part of the discourse, and to discover the rules to which each of them is submitted, and to know the relation that the different parts of the sentence bear to one another.

From the first three or four lessons we take particular notice of the *articles* and *nouns*, together with the formation of the plural number. Then we direct our attention to the *adjectives*, *pronouns*, &c. We have already a pretty good knowledge of the *verbs*, but we never neglect this part; we recite many and many of them, as they present themselves, especially those we think most useful in our conversation. This exercise being finished, we undertake the following.

9th.—One of the scholars is requested to relate, in his own way, and in French, the subject of the lesson. Then another gives also an account of it, the best he can, &c.

The teacher asks many questions in French, on the subject of the lesson, making use of the words we already know; the scholars answer also in French, which, by degree, brings us to a kind of conversation in French, sometimes pretty animated.

At this point we are pretty sure to use properly the few words we know; but our stock is very small. No matter; we talk good

and bad, sometimes half French and half English; for we are not so particular in this commencement. All we want at this time is to say something in French, provided we can understand each other. The more blunders we make, the more we improve, as it gives the teacher an opportunity of correcting the mistakes, and of showing the right way. Reason and experience tell us, besides, that we can never speak well unless we speak first badly. *Fabricando fit faber.* Therefore, we talk as much as we can, and we go on fearlessly. Thus ends our first practical lessons, and the next day we proceed on the same principle, &c.

10th.—In the beginning our ground is rather limited, and our forces pretty weak, as we know but very few words; but as we advance our battle field becomes immense, our forces stronger and stronger, our position more and more fortified, and our ammunition inexhaustible. So we talk a good deal, and each lesson furnishes us a new subject of conversation, in case of need.

11th.—One of the advantages of these practical lessons is, that, except a few proper names, there are very few words that are not of a daily use in common and polite conversation. And, therefore, it is almost impossible that the scholars should not speak French with ease and propriety, after practising daily for some months in the preceding manner.

But, easy as the system is, the learners must bear in mind that it requires some application on their part; they must be willing to learn, otherwise the efforts of the teacher would be vain. No one can ever learn any thing without taking a little trouble, and our progress is in proportion with the time we devote to our study. It is not in the power of any teacher, whatever his skill may be, to give his pupil the faculty of speaking a language, in the same manner as a nurse gives a spoonful of food to a babe.

12th.—It is for the teacher to determine the number of lessons to be translated each day. In the commencement one is almost enough, but in advancing the number may be increased.

13th.—At the end of every week we revise the whole work we have done, &c.

14th.—When we are a little advanced, from time to time, instead of a version, the pupils undertake to amplify some of the lessons we have already translated. For instance, taking one lesson that contains ten or twelve sentences, they enlarge it to twenty or thirty sentences, without deviating from the subject. The advantages of this kind of exercise are too many to be enumerated here.

When sufficiently skilful in these amplifications, the scholars sometimes write small pieces entirely of their own composition, through imitation of the French models they are studying.

15th.—Sometimes, if the students have a fancy to commit to memory some of the pieces they translate, there is no objection to it. But this cannot give them much trouble, for the style is so concise, the sentences so short and so well connected, the different subjects so interesting, that after reading two or three times the same piece carefully, it is almost impossible to forget it.

16th.—When we have gone through the present work, in order to complete our study, and make ourselves thorough French scholars, we take an English work which we translate into French, both orally and in writing. And for this purpose, the author of this will shortly publish a series of progressive exercises, perfectly adapted to the object. This will form the Fourth Part of the study of *French Simplified*, in a separate volume.

17th.—In revising our lessons every week, we make further grammatical observations, if we think it necessary; we take particular notice of the *Gallicisms*, or modes of expression peculiar to the French language; the scholars take notes, to which they append their own remarks, at their leisure. But this should be done on a separate copy book.

18th.—And finally, when we have completed our course, if we are anxious to know something of French literature, we lay aside our *French Simplified*, and take our *Répertoire de Littérature Française*, by means of which we become acquainted with nearly two hundred of the best French writers, from the origin of the language, and have an opportunity of reading a sample of their own writings, either in prose or poetry, or both. The work contains above six hundred different articles, each of which furnishes us a subject of conversation, when we feel disposed to talk. Here we have also an opportunity to become acquainted with all the different kinds of composition, the precise time in which each author lived, his character, his principal and best works, &c.

PART II.

PROGRESSIVE READING AND TRANSLATING LESSONS.

SUJETS DE VERSIONS TIRÉS DE L'ANCIEN TESTAMENT.

I.

Dieu seul est éternel. L'univers n'existait pas autrefois. C'est Dieu qui a tiré du néant le monde que nous voyons et que nous admirons. D'abord, il créa le ciel et la terre, et ensuite la lumière. La lumière brilla, et forma le premier jour. Le second jour commençait, lorsque Dieu créa le firmament, ou le ciel. Il attendit le troisième jour, et alors il sépara l'eau de la terre. Après cette séparation, il dit à la terre : Produis toutes les plantes et tous les fruits ; et la terre les produisit.

II.

Le soleil, la lune et les étoiles furent créés le quatrième jour. Le cinquième, Dieu forma les oiseaux qui volent dans l'air, et les poissons qui nagent dans les eaux. Le sixième jour vit les animaux terrestres, et l'homme créé à l'image de Dieu. Ce sixième jour fut le dernier de la création, car Dieu se reposa le septième jour, qu'il sanctifia. Le corps de l'homme fut formé du limon de la terre. Dieu l'anima d'un souffle de vie ; c'est-à-dire, il mit dans le corps une ame, qui est un esprit et une image ressemblante de la Divinité.

III.

L'ame de l'homme peut connaître et aimer Dieu, et elle a été créée pour cette fin sublime. Le premier homme fut nommé Adam. Dieu forma la première femme de l'une des côtes d'Adam : Eve fut son nom. Le Seigneur la présenta à Adam pour compagne, et lui dit : Tu aimeras ton épouse comme une partie de toi-même. Adam et Eve étaient dans un jardin délicieux, qui a été appelé le Paradis Terrestre. Il était planté de plusieurs beaux arbres, qui portaient d'excellents fruits. Nos

premiers parents ne connaissaient point le péché ; ils vivaient dans une parfaite innocence, mais cet état heureux ne dura pas long-temps.

IV.

Au milieu des différents arbres du Paradis Terrestre, Dieu avait planté l'arbre merveilleux de la science du bien et du mal ; et il avait dit à Adam et Eve : Vous mangerez du fruit de tous les arbres, excepté le fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ; car si vous en mangez, vous mourrez. Ce commandement était facile à garder ; ils ne le gardèrent cependant pas long-temps.

V.

Le serpent, animal très-rusé, alla vers la femme et lui dit : Pourquoi vous et votre mari ne mangez-vous pas du fruit de cet arbre, qui contient la science du bien et du mal ? Eve lui rapporta la défense et les menaces de Dieu ; mais le serpent répondit : Vous ne devez ni suivre ses ordres, ni craindre ses menaces. Si vous mangez de ce fruit, vous ne mourrez point ; au contraire, comme il a la vertu d'ouvrir les yeux, et de donner l'intelligence, vous deviendrez semblables à des dieux. La femme crut le serpent, prit du fruit défendu, en mangea, et en donna à son mari, qui en mangea aussi. Leurs yeux furent en effet ouverts ; mais, au lieu de l'intelligence divine qu'ils attendaient, ils virent seulement leur nudité, et ils se cachèrent.

VI

Dieu reprocha bientôt à Adam et Eve leur désobéissance. Il condamna l'homme à un travail continuel, la femme à de grandes peines, et le serpent fut maudit. Adam et Eve furent chassés du jardin. Ils devinrent sujets à l'ignorance, aux maladies et à la mort. Dieu plaça un ange, qui tenait à la main une épée étincelante, pour garder l'entrée du paradis terrestre. Tout le genre humain a été enveloppé dans la disgrâce d'Adam, notre premier père.

VII.

Adam eut plusieurs enfants. Le premier fut Caïn, homme d'un naturel méchant ; le second, Abel, d'une douceur rare. Celui-là cultivait la terre, celui-ci nourrissait du bétail. Ces deux frères offrirent un jour un sacrifice au Seigneur. Caïn lui présenta des fruits de la terre, et Abel immola les agneaux

les plus beaux de son troupeau. L'innocence et la foi d'Abel rendirent ses présents agréables au Seigneur, qui les reçut favorablement. Les sentiments et les offrandes de son frère ne furent pas aussi bien reçus : de là Caïn conçut contre Abel une jalousie violente, et la terre vit un crime d'une nouvelle espèce.

VIII.

La passion de Caïn contre son frère devint si furieuse, qu'il l'emmena un jour dans la campagne, et le tua. Dieu, offensé de ce meurtre, le reprocha à Caïn, et le réprimanda comme un homme d'un cœur pervers. Il le condamna à une vie errante et vagabonde. Un coupable d'un caractère différent, aurait imploré la miséricorde de Dieu : ce malheureux, désespérant du pardon, alla dans des pays éloignés. Il eut des enfants d'un naturel aussi méchant que lui. Il bâtit une ville d'une petite étendue : elle fut nommée *Hénochia*, et ce fut la première de toutes. Ses descendants la peuplèrent bientôt, et en bâtirent d'autres plus grandes.

IX.

Adam eut un autre fils, qui fut nommé Seth. Ses descendants furent long-temps fidèles à la vertu ; mais enfin ils se corrompirent comme les autres hommes, par les alliances qu'ils contractèrent avec eux. Dieu voyant l'extrême malice de l'homme, se repentit de l'avoir fait, et il résolut de l'exterminer avec tous les animaux ; mais Noé, qui était d'une vie irréprochable, fut épargné. Le Seigneur l'avertit du déluge par lequel il voulait perdre tous les hommes. Il lui commanda de bâtir une arche, c'est-à-dire, un vaisseau presque carré, d'une grandeur énorme ; car elle devait contenir lui, sa famille, et plusieurs couples de tous les animaux.

X.

Noé, accoutumé à adorer les desseins de Dieu, obéit à ses ordres. Il construisit l'arche selon les proportions que le Seigneur lui-même lui marqua. Les hommes, avertis du chatiment qui se préparait, et témoins des travaux de Noé, ne se corrigèrent point, et ne méritèrent pas que Dieu eût pitié d'eux. Cependant le temps du déluge arriva. Noé entra dans l'arche avec sa femme, ses trois fils, Sem, Cham et Japhet, et leurs femmes. Les oiseaux et les animaux de toute espèce, destinés

à conserver leur race, furent aussi admis dans cette arche. Noé avait eu soin d'y faire provision de toute la nourriture dont ils avaient besoin.

XI.

Aussitôt que Noé fut en sureté, la mer se déborda, et il tomba une pluie horrible pendant quarante jours et quarante nuits. Toute la terre fut inondée, et les eaux s'élevèrent par-dessus le sommet des plus hautes montagnes. Tous les hommes, les animaux terrestres et les oiseaux périrent. Noé seul et sa famille furent sauvés dans l'arche. La terre demeura converte des eaux du déluge pendant quarante jours. Dieu envoya ensuite un vent impétueux, qui la sécha peu à peu. Noé, pour connaître si la terre était sèche, lâcha un corbeau, qui ne revint point dans l'arche. La colombe fut envoyée, et ne trouvant pas de lieu assez sec, revint deux fois; mais la troisième fois, elle resta.

XII.

Noé, croyant la terre habitable, sortit de l'arche, dans laquelle il avait demeuré un an entier. Ce digne homme dressa d'abord un autel, et offrit des sacrifices au Seigneur. Ces sacrifices lui furent agréables. Je ne répandrai plus, dit une voix du ciel, ma malédiction sur la terre: j'aurai pitié de la faiblesse des hommes; car leur cœur est porté au mal dès leur jeunesse. Non, je n'enverrai plus de déluge, et je veux que l'arc-en-ciel soit le signe de ma promesse. Ensuite Noé descendit de la montagne où l'arche s'était arrêtée, et il alla cultiver la terre dans des vallons qui l'environnaient.

XIII.

Parmi les diverses plantes que Noé cultiva, il donna un soin particulier à la vigne, pour faire du vin. Comme il ne connaissait pas la force de cette liqueur dangereuse, un jour il en but un peu trop, devint ivre, et il s'endormit dans une posture un peu indécente. Cham, le second de ses fils, le vit, et appela ses frères pour s'en moquer; et pour ce manque de respect, il fut réprimandé par son père. Les trois fils de Noé, de qui tous les hommes descendent, habitaient ensemble dans le même pays, et parlaient la même langue; mais comme leur nombre s'augmenta beaucoup, ils furent obligés, pour subsister, d'aller cultiver d'autres terres.

XIV.

En devenant plus nombreux, les hommes oublièrent de nouveau le chemin de la vertu, et abandonnèrent la pratique de la vraie religion ; ils tombèrent dans l'idolâtrie. L'extravagance des mortels est difficile à croire. Ils adorèrent, non seulement le soleil, la lune, les étoiles, le feu, d'autres hommes, mais encore des animaux affreux. Ainsi les hommages qui ne sont dus qu'à Dieu, furent rendus aux créatures. L'oubli de ce devoir sacré conduisit les hommes à un grand nombre d'autres vices. Cependant ils ne furent pas tous méchants.

XV.

Abraham était un des descendants de Sem, fils de Noé. Il demeurait dans la Chaldée, où il avait épousé une femme d'une rare beauté. Dieu fit alliance avec lui en ces termes : Sortez de votre pays, et allez dans la terre que je vous montrerai ; je rendrai votre postérité aussi nombreuse que les étoiles du firmament, et votre nom sera célèbre parmi toutes les nations de la terre. Abraham crut, et obéit aux paroles du Seigneur. Il arriva dans une contrée fort agréable, qui était nommée Chanaan. Le Seigneur lui apparut en songe, et lui dit : Continuez à m'être fidèle, et je donnerai cette terre à vos enfants.

XVI.

Dieu diffère quelquefois de favoriser les justes pour éprouver leur constance, mais sa parole est immuable. Abraham éprouva bientôt combien il est utile à l'homme de se confier uniquement à Dieu. Un jour il était sorti de sa tente pour prendre le frais à l'ombre des arbres touffus qui l'entouraient. Comme il était assis, il vit, à l'heure de midi, trois pélerins qui venaient vers lui. Il alla au-devant d'eux, les pria de venir dans sa maison, et d'accepter un léger repas. Cette offre leur fut agréable, mais ils ne voulurent pas entrer dans la maison ; ils s'assirent sous un arbre près de la tente d'Abraham.

XVII.

Pourriez-vous ne pas admirer quelle était la simplicité de ces premiers temps? Abraham, le plus riche des habitants de ce pays, et le plus généreux des hommes, servit à ses hôtes du pain cuit sous la cendre, un veau rôti, avec du beurre et du lait. Après le repas, un des pélerins demanda à Abraham où était

sa femme. Sara vint saluer ces étrangers ; et celui qui avait paru désireux de la voir, dit à son mari d'un ton assuré et d'un air grave : Je vous annonce de la part de Dieu que vous aurez bientôt un fils. Sara se mit à rire ; mais les étrangers la reprirent d'une manière sévère, et déclarèrent qu'ils étaient les messagers du Seigneur.

XVIII.

ABRAHAM avait cent ans, quand Dieu lui accorda un fils. Il le nomma Isaac, et il l'aimait tendrement. Un jour Sara vit le fils de son esclave Agar, qui jouait avec Isaac. Le jeu excita une petite dispute entre eux ; et comme Ismaël était le plus fort des deux, il maltraita le jeune Isaac. Sara, mère tendre, porta ses plaintes à son mari, et voulut qu'il chassât de sa maison, et Agar, et le fils de cette esclave, qui avait battu Isaac. Le saint patriarche aimait Ismaël ; cependant, par une trop grande complaisance pour sa femme, il appela Agar, la chargea de pains et d'un vaisseau d'eau, lui remit son fils, et les renvoya.

XIX.

LORSQU'AGAR fut sortie de la maison de son maître, elle erra dans un désert. Que son sort devint triste ! Le plus barbare des hommes en aurait eu pitié. L'eau lui manqua, et son malheureux fils mourait de soif. Elle mit ce cher enfant sous un arbre touffu, et elle s'éloigna de quelques pas, de peur de le voir expirer. Elle était accablée de tristesse ; elle pleurait amèrement, quand une voix du ciel lui dit : le Seigneur n'ignore point vos maux ; mais il vous convient d'avoir confiance en lui, pour mériter son secours. Levez-vous, ayez soin d'Ismaël ; vous ne vous repentirez pas un jour de l'avoir eu pour fils : il sera le père d'un grand peuple.

XX.

A L'INSTANT Agar aperçoit près d'elle une source d'eau claire ; elle en remplit son vaisseau, et en donne à boire à son fils mourant. Il reprit ses forces, et le fils et la mère rendirent grâces à Dieu, comme il leur convenait. L'enfant demeura dans les déserts. Qu'un arc et un carquois lui seyaient bien ! Il se plaisait beaucoup à la chasse. Il devint grand, fort et adroit à cet exercice. La gloire des Ismaélites ne vous est pas inconnue. Ils n'ont point honte de nommer pour auteur de leur origine, le fils d'une esclave : la vertu fait la noblesse.

XXI.

Dans ce temps-là, Dieu voulant éprouver la foi d'Abraham, lui dit : Prenez votre fils unique que vous aimez, et immolez-le-moi sur la montagne que je vous montrerai. Ce sacrifice seul me prouvera combien vous m'aimez. L'ordre était dur ; mais Abraham avait une foi et une soumission difficiles à trouver dans un autre homme. Il était de feu dans toutes les choses qui concernaient la gloire du Très-Haut. Aussi se lève-t-il avant le jour, pour offrir ce pénible sacrifice.

XXII.

L'aurore paraissait à peine, lorsque deux domestiques apportèrent à Abraham le bois qu'il leur avait demandé. Alors il se mit en chemin avec son fils Isaac, qu'il avait averti du sacrifice, mais à qui il n'avait pas découvert quelle serait la victime. Ils parvinrent bientôt au sommet de la montagne. Pour accomplir sans obstacle l'action pénible que Dieu semblait lui demander, il résolut de la céler à ses serviteurs. C'est pourquoi il leur dit : Attendez dans ce lieu que nous ayons sacrifié au Seigneur, et mettez sur les épaules d'Isaac le bois que vous avez apporté. Pour moi, je porterai le feu, le couteau, et les autres choses dont nous avons besoin pour le sacrifice.

XXIII.

Le long du chemin, Isaac demanda à son père où était la victime qu'ils devaient immoler. Mon fils, répondit Abraham, Dieu nous fera connaître celle qui lui plaira le plus, et nous ne l'épargnerons pas. Dès qu'ils furent arrivés sur la montagne, le père dressa un autel, arrangea le bois, et lia les pieds et les mains à son fils. Celui-ci apprenant alors de son père, la volonté du Seigneur, s'y soumit. Il se coucha sur le bûcher, et Abraham prit le couteau pour l'immoler. Dans l'instant, un ange envoyé du ciel lui retint le bras, et lui dit : Épargnez votre fils ; ne faites point de mal à cet enfant ; le Seigneur ne vous demandait point un tel sacrifice ; il est satisfait de votre obéissance, et il la récompensera.

XXIV.

Dieu promit alors à Abraham une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et les grains de sable de la mer. Les nations seront bénies dans celui qui viendra de votre famille, ajouta-t-il, afin que le patriarche n'oubliât point la promesse

d'un rédempteur. Abraham, plein d'admiration et de reconnaissance, délia son fils; et apercevant derrière lui un bélier, dont les cornes étaient embarrassées dans un buisson, il le prit et l'immola au lieu d'Isaac. Le Seigneur montra qu'il se souvenait de la fidélité d'Abraham, en lui accordant même dans ce monde un bonheur parfait, si toutefois les grandes richesses peuvent le procurer.

XXV.

Il est nécessaire que nous nous souvenions de notre condition mortelle; et la perte de nos proches nous empêche d'oublier cette triste vérité. Aussi Abraham pleura-t-il quelque temps après, la mort de son épouse Sara. Il acheta un champ, dans lequel était une profonde caverne. Là, fut enterrée cette pieuse femme. Son mari, son fils et toute sa postérité n'oublièrent point sa mémoire, puisqu'ils voulurent tous être inhumés dans ce même tombeau. Il convient de remarquer que le tombeau de Sara fut le seul terrain possédé par Abraham, dans une terre que Dieu lui avait promise.

XXVI.

Isaac était venu en âge de contracter un mariage. Son père donna à un domestique fidèle et intelligent, le soin de lui chercher une épouse digne de lui. Éliézer alla en Mésopotamie. Il arriva un soir dans un champ voisin de la ville où demeuraient les parents de son maître; car il aurait été blâmé, s'il était allé chercher une femme dans une famille étrangère. C'était alors l'heure même où les filles sortaient de la ville pour aller puiser de l'eau. Le puits vers lequel chacune se rendait, était au milieu de la campagne où le serviteur d'Abraham s'était arrêté.

XXVII.

Éliézer, quoique né de parents esclaves, était doué de grands sentiments. Il savait qu'il serait indigne de la grâce qu'il attendait du ciel, s'il ne la demandait avec instance. A peine finissait-il sa prière, qu'il vit venir une jeune fille d'une beauté excellente. Elle se nommait Rebecca, et elle était de la famille d'Abraham. Le serviteur lui demanda à boire, et elle lui présenta de bonne grâce la cruche qu'elle portait sur ses épaules. Quand il eut bu, elle lui offrit encore de l'eau pour les chameaux qu'il avait amenés; et par cette aimable générosité, elle parut au bon serviteur, digne d'Isaac.

XXVIII.

Éliézer tira de ses poches des pendants d'oreilles et des bracelets d'or, qu'il donna à Rebecca : alors il lui demanda de qui elle était fille, et s'il y avait du logement dans la maison de son père. Elle lui répondit : Je suis fille de Bathuel ; mon grand-père est frère d'Abraham ; il y a beaucoup de logement à la maison ; nous avons aussi beaucoup de foin et de paille pour l'usage des chameaux. Éliézer entendant cela, rendit grâces à Dieu qui lui avait accordé un heureux voyage.

XXIX.

Rebecca se hâta d'aller à la maison, et raconta à sa mère ce qui lui était arrivé. Laban, frère de Rebecca, sur le récit de sa sœur, alla trouver cet homme qui était encore près de la fontaine avec ses chameaux ; et, lui addressant la parole, entrez, mon ami, lui dit-il ; pourquoi restez-vous dehors? J'ai préparé un logement pour vous, et une étable pour vos chameaux. L'étranger accepta l'invitation, et étant entré dans la maison, on lui servit à manger.

XXX.

Éliézer exposa aux parents de Rebecca le sujet du voyage qu'il avait entrepris, et les pria de consentir à sa demande. Toute la famille répondit : Puisque le Seigneur paraît avoir désigné notre fille pour l'épouse que vous cherchez, la voici, emmenez-la dans votre pays, au fils de votre maître ; nous consentons qu'elle parte avec vous pour épouser Isaac. Alors Éliézer leur présenta de la part de son maître, des vases d'or et d'argent, des habits précieux, ainsi que d'autres cadeaux qu'il avait apportés, et l'on se mit à table.

XXXI.

Le lendemain Éliézer s'étant levé de grand matin, dit aux parents de Rebecca : Isaac m'attend, il faut que je retourne chez lui ; congédiez-moi. Ils répondirent : Appelons la jeune fille, et demandons-lui son sentiment. Rebecca étant venue, ils lui demandèrent si elle voulait partir avec Éliézer. Je le veux bien, dit-elle. On les congédia donc, en leur souhaitant un heureux voyage, et toute sorte de prospérité.

XXXII.

Un soir Isaac se promenait dans la campagne ; il en admirait les beautés que nous estimons trop peu. Il vit arriver les voyageurs

qu'il attendait. Rebecca l'ayant aperçu, demanda à Éliézer: Quel est cet homme? C'est mon maître lui-même, dit Éliézer. Aussitôt elle descendit de son chameau; et, par une modestie digne de louange, elle se couvrit d'un voile. Isaac vola à sa rencontre; il fut enchanté de la beauté, de la douceur, et surtout de la vertu de Rebecca. Il l'introduisit dans la tente de sa mère, et les noces furent immédiatement célébrées.

XXXIII.

Isaac eut deux fils jumeaux, Ésaü et Jacob. Quand ces deux frères furent grands, Ésaü devint habile chasseur, et il était toujours dans les champs. Il supportait volontiers la fatigue; il était robuste, et avait le corps couvert de poil. Jacob, au contraire, homme d'un esprit simple, d'un tempérament faible, et d'un caractère paisible, demeurait toujours à la maison. Isaac aimait plus particulièrement Ésaü, et Rebecca chérissait davantage Jacob. Le premier était devenu cher à son père, parce qu'il lui apportait du gibier; et le second plaisait à sa mère, en demeurant avec elle à la maison, et en prenant soin des troupeaux.

XXXIV.

Un jour Jacob avait préparé un plat de lentilles; Ésaü dans ce temps revint de la campagne. Il était fatigué et pressé de la faim: il pria son frère de lui donner ce mets. Jacob lui dit: Je te le donnerai, si tu me cèdes ton droit d'aînesse. Je consens volontiers, répondit Ésaü, à acheter ce mets de tous mes biens avenir; car j'estime moins mon droit d'aînesse, qui me devient inutile, si je meurs, que ce plat qui me prolongera la vie. Aussitôt il confirma sa cession par un serment: ensuite il but, mangea, et repartit pour la campagne, peu inquiet des droits qu'il avait perdus.

XXXV.

Cependant la vieillesse semblait devoir conduire bientôt Isaac au tombeau. Il crut qu'avant sa mort il était de son devoir de donner ses derniers avis à ses fils, et de les bénir. Il appela Ésaü, et lui dit: Mon fils, prends ton carquois, ton arc et tes flèches, va à la chasse, et apporte-moi un chevreuil. J'ignore quelle sera l'heure de ma mort; il nous importe, à toi et à moi, de la prévenir, si je veux manger encore une fois du gibier que tu m'apporteras, et si tu veux, comme aîné, être

béni par ton père. J'estime peu ma vie qui s'éteint. Quand tu auras reçu ma bénédiction, je mourrai en paix : hâte-toi de la mériter, si tu en fais quelque cas.

XXXVI.

Ésaü partit pour la chasse. Aussitôt qu'il fut sorti de la maison, Rebecca appela son cher Jacob. Elle avait entendu les paroles d'Isaac, et elle crut qu'elle devait déranger son projet. Mon fils, dit-elle à Jacob, je fais moins de cas de ton frère que de toi, parce qu'il se rends moins agréable au Seigneur. Je t'aime, il est vrai, mais j'estime encore plus les vertus que tu as montrées jusqu'à cette heure. Je ne crois point me rendre coupable d'injustice, en essayant de les récompenser. Suis mon conseil ; va tuer deux chevreaux, je les apprêterai, tu les serviras à ton père, et il te bénira au lieu de bénir ton frère.

XXXVII.

Jacob savait que son frère était couvert de poil, et qu'il était par là facile à reconnaître. Il témoigna à sa mère combien il craignait d'offenser son père. Je t'interdis toute réplique, lui dit Rebecca : je te revêtirai de peaux, et ton père, sans le savoir, te confirmera seulement par sa bénédiction les droits que ton frère t'a vendus : il fallait qu'il les estimât bien peu, puisqu'il les a vendus pour un plat de lentilles. Jacob pensa qu'il était de son intérêt de se prêter au stratagème de sa mère. Il exécuta ses ordres ; il s'habilla de peaux, et reçut la bénédiction paternelle.

XXXVIII.

A peine Jacob était-il sorti de la chambre de son père, qu'Ésaü arriva, revenant de la chasse. Il apprête promptement sa venaison, et court la porter à son père, en lui demandant sa bénédiction. Isaac, surpris autant que vous pouvez le croire, lui demande qui il est. Ne connaissez-vous pas votre fils aîné ? lui répondit Ésaü. Hélas ! reprend Isaac, je connais que nous sommes trompés tous deux. Un autre est venu avant toi : il avait la voix de Jacob, mais il avait les mains d'Ésaü. Je m'en défiais ; comme je suis aveugle, j'ai tâté les habits dont il était revêtu, et les peaux dont il était couvert ; je l'ai pris pour toi, et je l'ai béni.

XXXIX.

Ésaü, entendant les dernières paroles de son père, jeta un grand cri. Isaac, pour le consoler, lui promit un pays fertile ;

cependant, ajouta-t-il, tu seras assujetti à ton frère. Au reste, je t'interdis tout ressentiment envers lui. Cette défense ne put étouffer dans le cœur d'Ésaü la haine qu'il conçut contre Jacob. Elle devint si furieuse, qu'il disait souvent : Quand mon père sera mort, je tuerai mon frère. Rebecca savait combien la haine entre des frères est quelquefois violente. Tu feras bien, dit-elle à Jacob, de quitter la maison paternelle. Va en Mésopotamie, dans la maison de mon frère Laban, et rends-toi digne d'épouser une des filles de ton oncle.

XL.

Jacob partit de la maison de son père, n'emportant que ses vêtements et un bâton. La première nuit il coucha dans la campagne, en un lieu qui se nomme Bethel. Pendant son sommeil, le Seigneur lui apparut, et lui confirma les anciennes promesses d'une longue postérité. Le matin il ne voulut point s'éloigner de ce lieu, avant d'avoir répandu de l'huile sur la pierre qui lui avait servi d'oreiller. Il promit de bâtir un temple dans cet endroit, s'il avait un heureux succès dans son voyage. Il fut si visiblement protégé du Seigneur, qu'il arriva à Haram, ville éloignée de deux cents lieues de son pays natal, sans aucun fâcheux accident.

XLI.

Jacob fut reçu avec amitié par son oncle Laban, et il fut bientôt aimé de Lia et de Rachel, ses cousines. Quoique sœurs, elles étaient bien différentes l'une de l'autre. La première était privée de la beauté ; la seconde était pourvue de tous les attraits de son sexe. Aussi Jacob demanda-t-il Rachel en mariage. Laban n'eût pas honte de feindre : il la lui promit pourvu qu'il le servît sept ans ; mais lorsque les sept années furent écoulées, il le trompa, en lui donnant Lia à la place de Rachel. En vain Jacob se plaignit de la supercherie ; il fallut qu'il servît encore sept ans pour obtenir la belle Rachel.

XLII.

Après quatorze ans de service, Laban tâcha de retenir encore son neveu dans sa maison. Son bien avait été prodigieusement augmenté par les soins de Jacob, qui avait eu pour récompense une partie des troupeaux. Cette partie devint si nombreuse, que Laban et ses fils en conçurent de la jalousie. Jacob s'apercevant qu'il était vu de mauvais œil par son oncle et ses cousins, résolut de retourner dans son pays. Il partit de Mésopotamie dans le

temps que son beau-père était absent. Il emmena ses deux femmes et ses domestiques, et emporta ce qu'il avait acquis par son travail dans cette terre étrangère. Mais Rachel déroba les idoles d'or et d'argent de son père.

XLIII.

Jacob était déjà éloigné de trente lieues de la demeure de Laban, lorsque celui-ci apprit son départ. Il rassemble en colère ses domestiques, et le poursuit avec tant de vitesse, qu'il l'atteint à soixante-dix lieues de la ville de Haram. Sa fureur s'était exhalée en menaces ; car, quand il fut à quelques pas de son neveu, il se sentit ému de tendresse. Il lui reprocha seulement d'être parti de chez lui si précipitamment. Si vous aviez envie, lui dit-il, de retourner chez votre père, j'y aurais consenti volontiers : mais pourquoi avez-vous voulu me ravir la consolation d'embrasser mes filles et mes petits-fils, et m'avez-vous dérobé mes dieux ?

XLIV.

Jacob justifia sa conduite, et dit : J'ai toujours servi, comme vous le savez, le vrai Dieu, le seul maître de toutes choses. Jamais je n'ai offert de sacrifices à des dieux d'or, d'argent, de pierre ou de bois. Si vous trouvez ici quelque idole, de quelque matière qu'elle soit, je consens que celui qui l'aura soit puni de mort. En parlant ainsi, Jacob ignorait que sa femme Rachel eût effectivement dérobé les idoles de son père ; mais elle les avait cachées si adroitement, que Laban les chercha long-temps, et ne les trouva pas. Il s'en retourna chez lui aussi content qu'il était venu en colère.

XLV.

Jacob continua son chemin ; mais à quelques lieues de la résidence de son frère Ésaü, il lui envoya des gens pour le saluer. Ces envoyés revinrent bientôt jeter Jacob dans l'épouvante. Seigneur, dirent-ils à leur maître, votre frère avait su votre arrivée. Nous étions à une assez grande distance de lui, lorsque nous l'avons vu venir avec environ quatre cents hommes. Peut-être, ajoutèrent-ils, leurs armes de fer et d'airain brillaient au loin dans la campagne (car la peur grossit les objets) ; mais nous les avons maintenant si près de nous, que demain vous les verrez ici. Jacob savait combien un frère en colère est à craindre, et il crut que sa mort, ainsi que celle de sa famille, n'était éloignée que d'un jour.

XLVI.

Dans cette détresse, le digne petit-fils d'Abraham songea à implorer d'abord le secours de Dieu. Le Seigneur n'oublie point ses vrais serviteurs. Il lui envoya un ange sous une figure humaine. Ce céleste messager feignit d'attaquer vigoureusement le saint patriarche; mais il voulut bien être vaincu à cette lutte. Vous vous nommerez dorénavant Israël, lui dit alors l'envoyé du ciel; car comment ne surpasseriez-vous pas en force tous les autres hommes, puisque vous avez été fort contre le Seigneur? En disant ces mots, il bénit Jacob, échappa de ses mains et disparut dans les airs.

XLVII.

Il faut se confier en Dieu; mais il n'en faut pas moins agir avec prudence. Aussi Jacob n'oublia-t-il rien pour fléchir le courroux de son frère d'une manière adroite. Il dit à ses bergers: Partagez mes troupeaux en plusieurs bandes; vous marcherez à une certaine distance les uns des autres; vous trouverez mon frère dans le chemin. Sans doute il vous demandera à qui sont ces troupeaux. Vous lui répondrez: Ces troupeaux sont à Jacob, votre serviteur, et il les envoie à Ésaü, notre seigneur. Il distribúa ensuite ses gens d'une manière convenable, et tous continuèrent leur chemin à petit pas.

XLVIII.

Le Seigneur avait changé le cœur d'Ésaü. Peu d'heures après, il rencontra son frère; il l'embrassa avec tendresse. Il refusa, non par dédain, mais par générosité, les présents de Jacob; il lui offrit même d'un air sincère ses services et sa compagnie dans le voyage. Par la faiblesse de mes enfants, lui répondit Jacob, et par la multitude de mes troupeaux, je suis contraint de marcher à petites journées. Aux marques d'amitié qu'ils se donnèrent en se séparant, vous eussiez dit qu'ils avaient toujours été amis. Ésaü retourna dans son pays, et son frère s'avança dans la terre de Chanaan.

XLIX.

La famille du vertueux patriarche était composé de douze enfants, onze fils et une fille. Ils habitaient tranquillement une campagne qu'ils avaient achetée au prix de cent agneaux. Le plus jeune des fils de Jacob s'appelait Joseph. Cet enfant était pourvu de toutes les qualités de l'esprit, et orné de toutes les grâces du corps. Son père l'aimait plus que ses autres fils. Pour cela ses frères lui portaient envie; mais Jacob lui ayant fait présent d'une robe de diverses couleurs, la jalousie fraternelle augmenta encore. Enfin,

un jour les frères de Joseph ayant fait une mauvaise action, le vertueux enfant crut qu'il était de son devoir d'en avertir son père, et cette nouvelle circonstance changea leur jalousie en une haine implacable.

L.

Joseph devint encore plus odieux à ses frères, en leur racontant naïvement deux songes qui annonçaient sa grandeur future. J'ai vu en songe, leur dit-il un jour, le soleil, la lune et onze étoiles qui m'adoraient. Il m'a semblé une autre fois que nous étions occupés à lier des gerbes dans le même champ, et les vôtres se prosternaient devant la mienne. Ces deux songes ayant été rapportés à Jacob, ce père prévoyant dit : Quoi donc ! ta mère, tes frères et moi serons obligés de t'obéir et de te reconnaître pour notre roi ! Ensuite il considéra en silence les desseins du Très-Haut.

LI.

Peu de temps après, l'occasion s'étant offerte, les frères de Joseph montrèrent combien leur haine était violente. Jacob envoya son fils bien-aimé dans la campagne, où les onze frères fesaient paître leurs troupeaux. Ayant aperçu Joseph de loin, ils dirent : voici notre songeur qui vient ; le hasard le livrant en nos mains, tuons-le, et le jetons dans cette vieille citerne. Quand il sera mort, nous dirons qu'une bête féroce l'a dévoré, et nous montrerons combien peu lui ont servi ses songes. Ruben, désireux de le sauver, dit : Ne nous souillons pas du sang de notre frère ; contentons-nous de le jeter dans la citerne. Son intention était de lui sauver la vie, et de le remener à son père.

LII.

Les frères de Ruben crurent qu'il était de l'humanité de suivre son conseil, et de prendre seulement la vengeance qu'il leur indiquait. Quand le jeune Joseph fut arrivé près d'eux, ils lui ôtèrent sa robe. C'est le propre d'un enfant aimable, de toucher par ses larmes les cœurs les plus féroces. Les barbares frères de Joseph le jetèrent impitoyablement dans la citerne. Il y devait mourir de faim. C'est l'ordinaire des méchants, d'être agités par des remords de conscience : Juda se repentit bientôt d'avoir consenti à la mort d'un frère innocent. Ce n'est pas à nous, disait-il, de punir par la mort, des songes que Dieu a peut-être envoyés.

LIII.

Juda parlant ainsi, des marchands passèrent par la campagne où étaient les enfants de Jacob. Vendons Joseph à ces marchands,

ajouta l'aîné des frères; ils vont en Egypte, ils emmèneront leur esclave, le vendront dans quelque pays éloigné, et nous serons pour toujours délivrés de ce prétendu devin. Les autres consentirent à cette proposition. Ils tirèrent donc Joseph de la citerne, et le vendirent vingt pièces d'argent à ces marchands. Après cela, comme il leur importait de tromper leur père par des apparences séduisantes, ils tuèrent un chevreau, teignirent dans son sang la robe de leur frère, et l'envoyèrent ainsi à leur père.

LIV.

Le messager vint dire à Jacob: J'ai trouvé cette robe ensanglantée; voyez si c'est celle de votre fils. Le père infortuné la reconnut; et comme c'est le propre de la vieillesse d'être crédule, il s'écria: Une bête cruelle a donc dévoré mon fils Joseph! Il semblait que c'était à lui à me fermer bientôt les yeux, et cependant c'est aujourd'hui à moi à pleurer sa funeste mort. Alors il déchira ses habits, et se couvrit d'un cilice. Il disait: O mon fils! mon cher fils! la vie ne m'est plus rien; je descendrai avec toi dans le tombeau.

LV.

Cependant les marchands ismaélites emmenèrent Joseph en Égypte, et le vendirent à Putiphar, officier de Pharaon. Joseph était d'une figure si prévenante, qu'il plut bientôt à l'Égyptien, qui le traita avec bonté. Le jeune esclave, en passant dans une terre étrangère, n'avait point oublié le Dieu de ses pères. Le Très-Haut l'accompagna dans la servitude. Tout réussissait à Joseph. Son maître, content de ses services, l'aima singulièrement, et lui confia le soin de tous ses biens.

LVI.

Joseph bénissait Dieu dans son esclavage: et certainement il ne savait pas d'où lui viendrait la liberté. Le Seigneur, qui prend soin des justes, voulut que son serviteur sortît de cet état humiliant, et parvînt au faîte de la gloire; mais il voulait l'y conduire par un chemin extraordinaire. Faussement accusé d'un crime par la femme de Putiphar, Joseph fut mis en prison. Pendant ce temps, deux officiers du roi Pharaon furent conduits dans ce même lieu. Un jour Joseph voyant que ses deux compagnons étaient plus tristes qu'à l'ordinaire, voulut savoir la cause de leur tristesse.

LVII.

Les deux officiers déclarèrent au jeune hébreu, que leur chagrin venait d'un songe que chacun d'eux avait eu la nuit

précédente. Je passais par une vigne, dit l'échanson; j'ai vu trois ceps croître tout-à-coup; j'ai cueilli des raisins, que j'ai pressés dans une coupe d'or; c'était la coupe même de Pharaon. J'ai couru chez le roi, lui offrir cette nouvelle liqueur. Il l'a acceptée avec bonté de la main de son serviteur. Que ce songe est heureux! répondit Joseph: dans trois jours vous serez rappelé dans la maison du roi, et rétabli dans votre première charge.

LVIII.

Le second officier était grand panetier de Pharaon. Voici de quelle manière il raconta son songe: Il m'a semblé, pendant la nuit dernière, que je venais de la campagne; je portais de la pâtisserie dans trois corbeilles posées l'une sur l'autre. Comme je traversais un champ, les oiseaux sont venus enlever ce que je portais, et mes corbeilles ont été vides avant que j'arrivasse à la ville. Joseph, en soupirant, lui dit: J'ai bien pitié de votre sort; dans trois jours vous serez mené au gibet, et votre corps deviendra la proie des oiseaux.

LIX.

Les deux prophéties furent exactement accomplies. Cependant le sort de Joseph ne devint pas meilleur. L'échanson, à la cour de Pharaon, oublia pendant deux ans de solliciter, comme il l'avait promis, la grâce de celui qui lui avait annoncé la sienne. Mais Dieu ne voulait pas que l'innocence demeurât plus long-temps dans les fers. Il envoya un songe extraordinaire à Pharaon: personne ne peut l'expliquer. Alors l'échanson, pour tirer le roi d'inquiétude, lui parla de Joseph, qui fut aussitôt tiré de sa prison, et amené devant le roi. Ce prince lui raconta son songe en ces termes:

LX.

J'ai vu sept vaches grasses qui sortaient du Nil, et allaient paître dans les prairies voisines. Peu de temps après, j'ai vu sept autres vaches maigres qui sortaient du même fleuve, et qui sont venues dévorer les premières. Cette vision m'a laissé dans une agitation violente. Je suis sorti de mon lit pour rendre la tranquillité à mes esprits. Ensuite, le sommeil me forçant de me remettre au lit, j'étais charmé de voir en songe sept épis bien pleins, qui croissaient à une hauteur prodigieuse: j'ai bientôt passé de la joie à la tristesse, lorsque sept autres épis arides ont dévoré les premiers.

LXI.

Sire, répondit Joseph à Pharaon, Dieu a voulu, par ces songes, vous marquer ce qui doit arriver dans votre royaume, et dans une grande partie de la terre. Les vaches grasses et les épis pleins marquent sept années de fertilité, que suivront sept années de stérilité, désignées par les vaches maigres et les épis secs. Ainsi, j'ose, ô grand roi, vous conseiller de choisir un homme sage et prudent qui, pendant les années d'abondance, ait soin de ramasser le superflu des récoltes dans les greniers publics. Pharaon, saisi d'admiration, s'écria: O homme aimé de Dieu! je te choisis toi-même pour prendre soin de mon peuple dans les malheurs qui le menacent.

LXII.

Le roi d'Égypte ôta son anneau d'or de son doigt, et le donna à Joseph. Ce jeune Hébreu, qui, peu auparavant, gémissait sous le poids de l'esclavage et dans la prison, fut mis à la tête d'un royaume riche et puissant. On le conduisit en triomphe, sur un char superbe, dans toute la ville de Memphis. Le peuple se rendait en foule dans toutes les rues par lesquelles il passait; chacun le saluait avec respect, et l'appelait, suivant l'ordre de Pharaon, le sauveur du monde. Cependant les sept années d'abondance, prédites par Joseph, arrivèrent. Le vice-roi, pendant ces années heureuses, ramassa soigneusement le superflu des blés dans les greniers de la ville.

LXIII.

La stérilité vint ensuite, et ce cruel fléau se fit sentir dans tous les pays circonvoisins; mais l'Égypte était pourvue de blé. Joseph le vendait aux Égyptiens et aux autres peuples. Les habitans de la terre, pressés par le besoin, venaient de tous les pays à Memphis. Jacob commanda à ses enfants d'y aller aussi. Ils partirent tous pour cette ville, excepté Benjamin, pour qui son père craignait les fatigues du voyage. Lorsqu'ils furent arrivés en Égypte, ils parurent devant Joseph, et le saluèrent à la manière du pays, en se prosternant à terre.

LXIV.

Le temps et les grandeurs n'avaient point effacé de la mémoire de Joseph l'idée qu'il avait de ses frères. Il les reconnut d'abord; et, les voyant prosternés à ses pieds, il se souvint des songes qu'il avait eus autrefois; mais il ne leur dit point qui il était. Comme

il ne voyait point avec eux son frère Benjamin, il craignit qu'il ne l'eussent traité comme lui. Il feignit donc de les regarder comme des espions. Pour repousser ce soupçon injurieux, les dix Hébreux dirent d'où ils venaient, et qui ils étaient. Joseph paraissait ne vouloir point les croire, afin de tirer d'eux les éclaircissements qu'il brûlait de savoir. Ils tâchèrent de le persuader en lui parlant ainsi :

LXV.

Nous venons tous du même pays et de la même maison. Nous sommes tous fils d'un homme plein de vertus, qui demeure dans la terre de Chanaan. Il a eu douze enfants ; vous en voyez, seigneur, dix devant vous. Un autre fut jadis dévoré par les bêtes féroces. Le dernier de tous est resté à la maison avec notre père. Hé bien, reprit Joseph, je veux éprouver si vous dites la vérité : envoyez un de vous dans votre pays, et qu'il amène ici votre plus jeune frère. Vous demeurerez cependant prisonniers dans cette ville, car je vous regarde comme des espions.

LXVI.

En même temps, le vice-roi ordonna que ces Hébreux fussent menés en prison, et il les laissa trois jours dans les fers. Le troisième jour il les en tira, et leur dit : Je vous permets de sortir de Memphis, d'aller dans votre pays, et d'emporter d'Égypte la quantité de blé que vous voudrez acheter ; mais je garde l'un de vous prisonnier, jusqu'à ce que vous m'ameniez votre plus jeune frère. Il fallut qu'ils obéissent à ces ordres. Dans ce triste moment, ils commencèrent à se repentir de leur cruauté envers Joseph.

LXVII.

Dieu nous punit de la mort de notre frère, disaient les enfants de Jacob, qui ne croyaient pas être entendus du vice-roi. Maudit soit le jour fatal où nous avons vendu le pauvre Joseph ! Que ne vit-il encore ! et que ne pouvons-nous le racheter de tout notre sang, le pauvre enfant ! Joseph, qui les entendit, ne pouvant retenir ses larmes, se retira dans un cabinet. En même temps il ordonna à ses officiers de remplir de blé les sacs des Hébreux, et d'y mettre aussi l'argent qu'ils avaient apporté. Il fit joindre à cela des vivres pour leur voyage, et ensuite il les congédia, excepté Siméon, qu'il retint pour otage.

LXVIII.

Les ordres qu'avait donnés Joseph furent exactement exécutés. Les étrangers partirent pour la vallée de membré. Quand ils

furent arrivés chez leur père, jugez quelle fut leur surprise lorsque, en ouvrant leurs sacs, ils y trouvèrent l'argent. Ils racontèrent à Jacob tout ce qui leur était arrivé. Ils lui dirent que Siméon était resté auprès de l'intendant, qui demandait Benjamin.

LXIX.

A CETTE nouvelle, Jacob se mit à pleurer, et refusa de laisser partir, pour un pays si éloigné, un fils qu'il aimait tant. Vous êtes cause de la perte de mes enfants, dit le bon vieillard : Joseph est mort, Siméon est retenu en Égypte, et vous voulez emmener Benjamin ! Tous ces maux retombent sur moi et m'accablent ; je ne laisserai point partir Benjamin ; car s'il lui arrivait quelque malheur en chemin, je ne pourrais lui survivre, et je mourrais accablé de douleur.

LXX.

CEPENDANT le blé qu'ils avaient apporté étant consommé, Jacob dit à ses fils : Retournez en Egypte pour acheter des vivres. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient y aller sans Benjamin, attendu que l'intendant leur avait ordonné de le lui amener. Pourquoi, dit le père, avez-vous fait mention de votre plus jeune frère ? Lui-même, disent-ils, nous a demandé si notre père vivait, et si nous avions un autre frère : nous avons répondu à ses questions, sans prévoir qu'il nous dirait : Amenez ici votre frère.

LXXI.

ALORS Judas, l'un des fils de Jacob, dit à son père : Confiez-moi cet enfant ; je le prends sous ma protection ; ne craignez rien ; je le garderai, je vous le ramènerai ; si je ne le fais, la faute en retombera sur moi. Si vous aviez voulu le laisser partir d'abord, nous serions déjà revenus pour la seconde fois. Le père enfin persuadé, y consentit. Puisque cela est nécessaire, dit-il, que Benjamin parte avec vous. Portez à cet homme des présents et le double du prix du blé, de peur que le premier argent ne vous ait été rendu par méprise.

LXXII.

ON annonça à Joseph que les mêmes hommes étaient arrivés avec leur plus jeune frère. Le vice-roi ordonna de les introduire chez lui, et de préparer un festin splendide. Toutefois les voyageurs craignaient d'être accusés de vol, à cause de l'argent qu'ils avaient trouvé dans leurs sacs ; c'est pourquoi ils se justifièrent devant l'in-

tendant de Joseph. Nous étions déjà venus ici une fois, disent-ils ; de retour à la maison, nous avons trouvé le prix du blé dans nos sacs : nous ne savons point par quel hasard cela s'est fait, mais nous avons rapporté cet argent.

LXXIII.

Joseph entra dans l'appartement où ses frères l'attendaient. Après avoir reçu leurs hommages et les présents qu'ils lui offrirent, il leur demanda : Est-il en bonne santé ce vieillard que vous avez pour père ? vit-il encore ?—Oui, répondirent-ils, notre père vit encore ; il se porte bien. Ensuite Joseph ayant jeté les yeux sur Benjamin, est-ce là, dit-il, votre plus jeune frère, qui était resté auprès de votre père ? et en prononçant ces mots il se hâta de sortir, parce que son cœur était ému et que les larmes lui échappaient. Peu de temps après, on se mit à table.

LXXIV.

Rien ne peut égaler l'étonnement dans lequel un festin magnifique, des caresses continuelles et des largesses considérables avaient jeté les dix frères. Joseph préparait des événemens plus surprenants encore. L'intendant reçut des ordres secrets, et il les exécuta. Les Hébreux, après l'accueil le plus gracieux, partirent du palais de Joseph. A peine étaient-ils sortis de la ville, que l'intendant, exécutant les ordres de son maître, courut après eux. Feignant la plus violente colère : Comment n'avez-vous pas honte, leur dit-il, de voler la coupe d'argent dont mon maître se sert : vous avez agi contre la probité.

LXXV.

Les fils de Jacob ne comprenaient point pourquoi ils étaient accusés d'une action si lâche. Nous avions rapporté, dirent-ils, l'argent que nous avions trouvé dans nos sacs ; comment pourrait-il se faire que nous eussions dérobé de l'or ou de l'argent dans la maison de votre maître ? Nous consentons que celui qui sera trouvé coupable de ce vol, soit puni de mort ; et nous, nous demeurerons tous esclave. L'intendant les prit au mot : leurs sacs furent fouillés, et la coupe fut trouvée dans celui de Benjamin. Ils retournèrent à la ville fort affligés, et allèrent se jeter aux pieds de Joseph.

LXXVI.

Le vice-roi accusa d'abord les Hébreux d'ingratitude. Comment, leur dit-il, avez-vous osé commettre ce crime ? Juda ré-

pondit : Je l'avoue, la chose est manifeste ; nous ne pouvons donner aucune excuse, et nous n'osons ni demander ni espérer le pardon : nous serons tous vos esclaves. Point du tout, dit Joseph ; mais celui sur qui l'on a trouvé la coupe sera mon esclave : pour vous, retournez en liberté chez votre père. Par cette conduite, il voulait connaître quels étaient les véritables sentiments de ses frères envers Benjamin, et il vit que ce jeune frère leur était véritablement cher.

LXXVII.

Juda s'approchant plus près de Joseph, Seigneur, lui dit-il, je vous prie de m'écouter : notre père aime tendrement cet enfant ; il ne voulait pas d'abord le laisser partir ; je n'ai pu obtenir cela de lui, qu'après lui avoir promis que mon frère serait à l'abri de tout danger. Si nous retournons chez notre père sans cet enfant chéri, il en mourra de chagrin. Je vous supplie et je vous conjure de congédier cet enfant, et de me livrer en servitude à sa place : je prends sur moi et je subirai volontiers le châtiment qu'il mérite. Les autres frères joignirent ensuite leurs prières à celle de Juda : De grâce, seigneur, criaient-ils tous ensemble, renvoyez Benjamin ; nous aimons mieux rester ici dans les fers, que de retourner dans notre pays, où nous serions cause et témoins de la mort de notre vénérable père.

LXXVIII.

Joseph, attendri jusqu'aux larmes, ne pouvait plus cacher ses sentiments à ses frères. Il commanda que tout le monde sortît du salon, et étant seul avec les dix Hébreux, qui tremblaient de tous leurs membres, il jeta un grand cri, et leur dit : Je suis Joseph ; mon père vit donc encore ? Aucun d'eux ne lui répondit, tant ils avaient honte de paraître devant un frère qu'ils avaient condamné à l'esclavage, et qu'ils voyaient si riche et si puissant. Joseph était si bon, qu'il voulut les rassurer. Il leur dit qu'il avait oublié leur injustice. Il ajouta que la providence s'était servie de leurs desseins pour l'envoyer dans cette terre et leur sauver la vie, et qu'il adorait les ordres du Très-Haut.

LXXIX.

Les enfants de Jacob, éperdus, ne savaient s'ils devaient croire ce discours. Joseph embrassa son frère Benjamin et l'arrosa de larmes. Ensuite il embrassa aussi ses autres frères en pleurant avec eux. Allez promptement chez mon père, leur dit-il ; annoncez-lui que Joseph est encore vivant, et qu'il a beaucoup de crédit

auprés du roi d'Égypte: déterminez-le à venir dans ce pays avec toute sa famille ; qu'il vienne, il logera avec moi dans ce palais. Venez tous, vous trouverez ici des ressources contre la famine, qui doit durer encore cinq ans. Cet événement fit grand bruit à la cour de Pharaon. Le roi félicita Joseph, et approuva son dessein d'attirer son père à Memphis.

LXXX.

Le roi, charmé de voir les fréres de Joseph, leur donna des présents pour Jacob, et leur dit : Amenez ici votre père avec toute sa famille, et ne vous embarrassez pas de vos meubles ; je vous fournirai tout ce qui vous sera nécessaire, et toutes les richesses de l'Égypte seront à vos dispositions. Il envoya aussi plusieurs chariots pour transporter le vieillard, les petits enfants et les femmes. Vous jugez bien quel fut l'étonnement du père, quand il vit arriver ses fils avec ces équipages superbes ; mais il fut encore bien plus touché, lorsqu'on lui annonça que son cher Joseph était vivant. Je suis satisfait, dit-il, si mon fils Joseph vit encore ; j'irai le voir avant de mourir. Alors il rendit grâces à Dieu, et lui offrit des sacrifices avant de sortir de son pays.

LXXXI.

Jacob se hâta d'arriver en Égypte, où son fils l'attendait. Joseph alla au-devant de lui, et lorsqu'il le vit, il descendit de son char et courut l'embrasser. Ils versèrent tous deux des larmes de joie. Mon cher fils, dit le patriarche, j'ai assez vécu ; à présent je descendrai content dans le tombeau, puisque je t'ai vu. Le vice-roi conduisit son père dans son palais ; ensuite il le présenta à Pharaon, qui lui demanda quel âge il avait. Depuis cent trente ans, je suis voyageur sur la terre, répondit Jacob ; je n'ai pas encore atteint l'heureuse vieillesse de mes aïeux, et j'ai déjà éprouvé bien des vicissitudes.

LXXXII.

Joseph établit ensuite son père et toute sa famille dans le pays de Gessen, le plus fertile de toute l'Égypte. Jacob y vécut encore dix-sept ans. Dès qu'il sentit que sa mort approchait, il assembla ses enfants dans sa chambre et les bénit. Ensuite il leur exprima le désir qu'il avait d'être enterré dans le tombeau de ses ancêtres, et leur recommanda de porter son corps au pays de Chanaan, aussitôt qu'il serait mort, et de le déposer dans le sépulcre où reposaient Abraham et Isaac. Ses enfants ne manquèrent pas de s'acquitter de ce devoir.

LXXXIII.

Après la mort de leur père, les frères de Joseph craignaient que la vengeance de ce dernier n'éclatât contre eux. Cependant le vice-roi les traita toujours avec la même bonté. S'ils continuèrent à se repentir de leur perfidie, ses bienfaits seuls furent la cause de leur repentir. Joseph étant mort, ils restèrent toujours en Égypte. Leur nombre, quand ils passèrent dans ce pays, était seulement de soixante-dix personnes. Il s'augmenta beaucoup, de sorte qu'ils devinrent une grande nation. Les Égyptiens commencèrent à se repentir de les avoir reçus dans leur empire. Un roi, qui monta sur le trône plusieurs années après la mort de Joseph, et qui ignorait les services de ce dernier, réduisit tous les Hébreux au plus dur esclavage.

LXXXIV.

Quel changement dans l'état de ces étrangers! Ils avaient été autrefois si bien accueillis! Alors ils étaient traités avec la plus grande indignité. Ils fesaient des briques, bâtissaient des citadelles, réparaient des ouvrages publics. Le nouveau Pharaon voulait les détruire par ces travaux excessifs; mais ils semblaient par là devenir encore plus nombreux. C'est pourquoi ils furent forcés, par un édit du roi, de jeter dans le Nil leurs enfants nouvellement nés; et l'exécution de cette loi barbare était si strictement surveillée, qu'il ne leur était pas possible de l'éluder.

LXXXV.

Parmi les femmes israélites, qui, dans ce temps d'affliction, regrettaient d'être mères, il y en eut une qui fut plus heureuse que les autres. Elle s'appelait Jacobed, et était l'épouse d'Amram. Elle avait un fils qui était si beau, qu'elle ne put se résoudre à le noyer. Elle le cacha soigneusement dans sa maison pendant trois mois; mais enfin ne pouvant plus tenir la chose secrète, elle mit ce cher enfant dans un panier de jonc, enduit de bitume, le porta en pleurant sur les bords du Nil, et l'exposa sur ce fleuve parmi des roseaux.

LXXXVI.

Cependant Marie, sœur de cet enfant infortuné, s'était placée à une certaine distance pour observer ce qui arriverait à son malheureux frère. Peu de temps après, la fille du roi vint se baigner dans ce fleuve. Elle aperçut le panier arrêté dans les roseaux; et, désirant savoir ce qu'il contenait, elle y envoya une de ses

servantes qui le lui apporta. La princesse se hâta de l'ouvrir, et y trouva le petit enfant qui pleurait. Les pleurs et la beauté de ce petit infortuné la touchèrent. Hélas! dit-elle, c'est un enfant de ces Hébreux; mais il est trop aimable, il ne périra pas: je veux le prendre pour mon fils.

LXXXVII.

La sœur de l'enfant, enchantée du succès d'une aventure si singulière, s'approcha de la fille de Pharaon, et lui dit: Voulez-vous que j'aille chercher une bonne nourrice pour cet enfant? La princesse accepta son offre, et la petite fille courut appeler sa mère même. Comprenez-vous quelle fut la joie de la mère et de la sœur? Ainsi l'enfant fut nourri par sa propre mère. Quand il fut grand, elle le rendit à la princesse, qui le nomma *Moïse*, c'est-à-dire, *tiré des eaux*. Il fut élevé dans le palais de Pharaon, et instruit dans toutes les sciences des Égyptiens. Il avait quarante ans lorsqu'il quitta la cour, et alla consoler les Israélites ses frères, qui gémissaient sous le poids de la tyrannie.

LXXXVIII.

Un jour Moïse étant sorti de Memphis, vit dans la campagne un Égyptien qui maltraitait un Israélite. Personne ne le voyant, il crut pouvoir le venger. Il tua l'Égyptien et le cacha dans le sable. Le lendemain il trouva, dans un autre endroit, deux Hébreux qui se querellaient; et comme il leur reprochait leur conduite, l'un d'eux lui dit: voulez-vous nous tuer aussi, comme vous avez tué hier cet Égyptien? Moïse fut épouvanté; et apprenant ensuite que son action était sue de Pharaon, il crut qu'il lui importait de fuir. Il se retira dans le pays des Madianites: là, il menait paître les troupeaux de Jéthro, prêtre du peuple, et il épousa sa fille Séphora.

LXXXIX.

Il y avait quarante ans que Moïse servait son beau-père, lorsque Dieu voulut tirer son peuple de l'esclavage dans lequel il gémissait en Égypte. Un jour, étant dans les champs, près du mont Horeb, Il vit un buisson qui brûlait et qui ne se consumait pas: désireux de voir de près cette merveille, il va vers le buisson. Une voix éclatante lui crie: Moïse, je t'ai choisi pour le libérateur de mon peuple; va le retirer de la servitude dans laquelle le roi d'Égypte le retient. Tu annonceras sans crainte à ce prince ma volonté, et tu la lui confirmeras par les miracles les plus surprenants.

XC.

Moïse retourna donc en Égypte, avec sa femme et ses enfants; et ayant donné à son frère Aaron le soin d'assembler les Israélites dans un même lieu, il leur déclara les ordres de Dieu, et fit devant eux des prodiges étonnants. Ensuite Moïse et Aaron se transportèrent à la cour du roi, à qui ils demandèrent, de la part de Dieu, la liberté des Hébreux. Pharaon, qui n'avait pas honte d'adorer comme un dieu le bœuf Apis, ne craignit pas de se moquer du vrai Dieu et de ses envoyés. A peine les eut-il écoutés quelques moments, qu'il leur répondit en ces termes:

XCI.

Je croyais, dit ce roi impérieux aux deux ambassadeurs, que vos frères hébreux employaient tout leur temps à faire les briques que je leur demandais. Je vois qu'ils ont le loisir de penser à offrir des sacrifices dans le désert; je leur ôterai ce temps, dont ils abusent. Après cette fière réponse, il chassa de son palais les envoyés du Seigneur. Moïse se plaignit à Dieu de l'obstination de Pharaon. Il reçut ordre d'aller faire devant ce roi inflexible les plus grands miracles. Il changea les eaux en sang, et fit sortir du fleuve du Nil des légions de grenouilles importunes; mais les magiciens du roi firent les mêmes prodiges.

XCII.

Ces imposteurs chantaient victoire, et insultaient à l'envoyé du Tout-Puissant. Mais Moïse, secondé de la vertu d'en haut, confondit la vanité de leur art. D'un coup de baguette, il produisit une multitude innombrable de moucherons, de mouches, de sauterelles, qui tourmentèrent les hommes, et désolèrent les compagnes. Le ministre du Très-Haut appela la peste, qui vint enlever la plus grande partie des bestiaux des Égyptiens; mais elle épargna ceux des Israélites. Des ulcères horribles à voir, couvrirent les hommes et les animaux. Enfin, une grêle frodoyante et d'épaisses ténèbres signalèrent la puissance du Seigneur.

XCIII.

Pharaon, dont le cœur était endurci, promettait à Moïse la liberté du peuple dans les temps d'affliction; quand le fléau était passé, il n'avait pas honte de manquer à sa parole. Le Seigneur lui réservait, dans les trésors de sa puissance, une dixième plaie, la plus affligeante de toutes. L'Ange extermi-

nateur descendit du ciel, et, frappant de son glaive homicide les premiers nés des Égyptiens, il remplit de funérailles leur empire désolé ; mais les cris et les plaintes ne se fesaient point entendre dans les maisons des Hébreux : l'Ange, qui en avait vu les portes teintes du sang de l'agneau pascal, les avait respectées.

XCIV.

Enfin Pharaon, vaincu par tant de maux, permit aux Israélites de sortir de l'Égypte et d'aller dans le désert. Ils partirent donc sous la conduite de Moïse, et emportèrent les vases d'or et d'argent, et les habits précieux des Égyptiens. Dieu, maître souverain de toutes choses, ne désapprouva point que son peuple gardât ces richesses, comme une juste compensation de ses longs travaux. Le nombre des Iraélites s'élevait à plus de six cent mille hommes, sans compter les enfants. Pharaon se repentit bientôt de la permission qu'il avait donnée au peuple hébreu. Il assemble promptement des troupes et des chariots de guerre, et se met à les poursuivre.

XCV.

Les Égyptiens joignirent sur les bords de la Mer Rouge les Israélites qui fuyaient. Jugez quelle fut la consternation de ceux-ci, lorsqu'ils se virent entre la mer d'un côté, et leurs ennemis de l'autre ! Ils commencèrent à murmurer contre Moïse, leur libérateur. N'avions-nous pas, disaient-ils, des sépulcres en Égypte ? Fallait-il venir dans ces déserts pour y mourir misérablement ? Dieu, qui était offensé de leurs murmures, voulut cependant montrer combien son bras est puissant. Étends ta baguette sur les flots, dit-il à Moïse. Celuï-ci l'étendit, et les eaux s'entr'ouvrirent, s'élevèrent, formèrent comme un mur de chaque côté, et laissérent un passage libre et sec, par où les Israèlites gagnèrent le rivage opposé.

XCVI.

Tels étaient la fureur et l'aveuglement des Égyptiens, qu'ils osèrent se précipiter sur les pas d'un peuple que Dieu favorisait si visiblement. Leurs chariots se brisèrent dans ce chemin étroit, et les cavaliers furent tous culbutés. Comme ils se repentaient déjà de s'être engagés dans cette route miraculeuse, Moïse étendit de nouveau sa baguette sur les eaux. Elles se rejoignirent à l'instant, et enveloppèrent Pharaon et toute son armée. Tous les Égyptiens périrent dans les flots, et

les Israélites virent la mer couverte des corps de leurs ennemis. Alors ils se réjouirent d'être délivrés de l'esclavage, et rendirent grâces au Tout-Puissant, par un cantique sublime qu'ils chantèrent avec Moïse.

XCVII.

Ensuite, les Hébreux entrèrent dans un vaste désert, par lequel il fallait passer pour arriver dans la terre promise. Ils errèrent pendant quarante ans dans cette solitude. Quand ils se furent enfoncés un peu avant, ils ne trouvèrent point d'eau dans ces régions inhabitées. Ils crurent qu'ils allaient périr; et, oubliant les miracles que Dieu avait déjà faits en leur faveur, ils se plaignaient à Moïse, et s'emportaient contre ce digne conducteur, lorsque celui-ci, inspiré d'en haut, mena cette multitude altérée vers un lieu où elle trouva une source abondante ; mais les eaux en étaient amères et désagréables à boire : Moïse y jeta un certain bois, et elles devinrent douces.

XCVIII.

Les enfants d'Israël passèrent dans un autre endroit, nommé Sin. La nourriture leur manquant, ils recommencèrent leurs murmures. Plut à Dieu, disaient-ils, que nous fussions demeurés en Égypte ! nous serions dans nos maisons, assis près des monceaux de viandes. Pourquoi Moïse nous a-t-il conduits dans ce désert pour y mourir de faim? J'ai prié le Seigneur, répondit Moïse, et il vous enverra ce soir de la viande, et demain matin, du pain. En effet, tout-à-coup il vint un si grand nombre de cailles, qu'elles convrirent toute l'étendue du camp. Chacun en prit avec la main autant qu'il en voulut. Le lendemain il tomba une pluie abondante de petits grains blancs, que les Israélites appelèrent *manne*, et qui leur servit de pain pendant quarante ans.

XCIX.

Cependant le peuple s'avançait dans le désert, et témoin de tant de prodiges, il semblait s'être repenti de son peu de confiance, lorsqu'il arriva dans un lieu où l'eau manqua de nouveau. Il s'en prit encore à Moïse, et peu s'en fallut qu'il ne le maltraitât. Par l'ordre du Seigneur, Moïse frappa avec sa baguette le pied du mont Horeb, et une abondante fontaine en jaillit. Cette multitude, toujours révoltée et toujours chérie, éprouva bientôt la puissante protection du Très-Haut, dans la

guerre contre les Amalécites. Ceux-ci eurent la follie de vouloir leur boucher le passage : les Hébreux les attaquèrent avec autant de courage que de succès ; mais ils furent vainqueurs, plutôt par les prières de Moïse, leur conducteur, que par la valeur de Josué, leur général.

C.

Ensuite, Dieu voulut lui-même donner des lois aux enfants d'Israël. Il y avait déjà trois mois qu'ils étaient partis d'Égypte. Ils s'assemblèrent tous autour du mont Sinaï. Le spectacle qui les frappa est difficile à peindre. Une nuée épaisse descendit du ciel, et couvrit la montagne. Au milieu de cette obscurité effrayante, les éclairs, le tonnerre, des sons éclatants de trompette jetaient l'épouvante dans tous les esprits. Enfin, la majesté de Dieu parut, environnée de tourbillons de flammes et de fumée.

CI.

Une voix terrible se fit entendre au peuple : Je suis, dit-elle, le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de l'esclavage ; vous n'aurez point de dieux étrangers, et vous ne vous ferez aucune idole pour l'adorer. Je suis le seul que vous devez servir, et dont vous êtes obligés de suivre les préceptes. Le Seigneur donna après à Moïse ses commandements écrits sur des tables de pierre. Ils sont parvenus jusqu'à nous, et nous devons nuit et jour les méditer et les pratiquer.

CII.

Conseils de Tobie à son Fils.

Mon Fils, écoute les paroles de ma bouche, et mets-les dans ton cœur comme un solide fondement.

Lorsque Dieu aura reçu mon ame, ensevelis mon corps ; et honore ta mère tous les jours de ta vie : car tu dois te souvenir des peines qu'elle a eues pour toi, dans ton enfance. Et quand elle aura elle-même achevé le temps de sa vie, ensevelis-la auprès de moi.

Aie Dieu présent à l'esprit tous les jours de ta vie ; et garde-toi bien de consentir jamais à aucun péché, et de violer les commandements du Seigneur notre Dieu.

Fais l'aumône de ton bien, et ne détourne les yeux d'aucun pauvre ; car de cette sorte le Seigneur ne détournera point les yeux de toi.

Exerce la miséricorde en la manière que tu pourras. Si tu as beaucoup de bien, donne beaucoup : si tu en as peu, donne de bon cœur de ce peu que tu as. Par là, tu t'amasseras un riche trésor, et une grande récompense pour le jour de la nécessité. Car l'aumône délivre du péché et de la mort ; et elle ne laissera pas tomber une ame dans les ténèbres. L'aumône donnera une grande confiance, devant le Dieu suprême, à tous ceux qui l'auront faite.

Veille sur toi, mon fils, pour éviter toute sorte de mal....

. Ne souffre jamais que l'orgueil domine dans tes pensées, ni dans tes paroles ; car c'est de l'orgueil que tous les maux ont pris naissance.

Lorsqu'un homme aura travaillé pour toi, paie-lui aussitôt ce qui lui est dû ; et ne retiens jamais le salaire d'un service que tu auras reçu.

Prends garde de ne faire jamais aux autres ce que tu serais fâché qu'on te fît.

Mange ton pain avec les pauvres, et avec ceux qui ont faim ; et couvre de tes vêtements ceux qui sont nus.

Demande toujours conseil à un homme sage.

Bénis Dieu en tout temps ; demande-lui qu'il conduise tes pas, et ne compte que sur lui dans tous tes desseins....

CIII.

O vous, jeunes élèves, à la portée de qui nous mettons cette histoire sacrée, que de prodiges ne nous resterait-il pas à vous raconter ! Mais votre âge s'ennuie bientôt des choses les plus utiles à savoir. Nous voulons rendre votre étude plus légère, et vous plaire par une agréable diversité. Cependant, si vous me croyez, vous irez chercher dans les livres saints la suite des événements dont nous avons ébauché l'histoire. Il vous importe de les connaître, si vous voulez connaître véritablement votre religion. Puissent-ils faire vos délices ! Que celui d'entre vous à qui l'Écriture-Sainte aura plu, sache qu'il a fait des progrès dans la vertu.

PART III.

PROGRESSIVE READING AND TRANSLATING LESSONS.

TRAITS D'HISTOIRE, DISCOURS MORAUX, FABLES, NARRATIONS, DESCRIPTIONS, ANECDOTES, LETTRES, ETC.

I.

Aristote, ce philosophe plus digne de louange que certains savants ne pensent, a écrit d'excellentes choses. Voici ce que je lisais dernièrement dans un endroit de ses ouvrages. Supposons, dit-il, des hommes qui demeurent sous terre, dans de belles et grandes maisons, ornées de statues et de tableaux, et qui y aient toujours habité. La terre s'ouvre tout d'un coup; ces hommes sortent de leur séjour, et viennent demeurer avec nous; ils découvrent la terre, les mers, le ciel, ils jettent les yeux sur le soleil, ils observent sa grandeur, sa beauté, sa lumière; après que la nuit a obscurci la terre, ils contemplent le ciel parsemé d'astres différents; ils remarquent le lever et le coucher de tous ces astres, ainsi que leurs divers mouvements: en voyant toutes ces choses, ces hommes s'écrieront, sans doute, qu'elles sont gouvernées par une suprême intelligence.

II.

Le mensonge a quelque chose de honteux. Chez les anciens Romains, un menteur était éloigné des emplois publics; et quiconque l'aurait eu pour ami, aurait été regardé comme un homme méprisable. La vérité leur plaisait beaucoup, quoiqu'ils ne la connussent pas comme les Chrétiens. Jamais ils ne trompaient, pas même dans les plus petites choses. Personne n'osait les soupçonner de mensonge. Des hommes d'un caractère si beau étaient assurément bien dignes de louange.

III.

Plusieurs auteurs rapportent des choses extraordinaires au sujet de la force d'un certain Milon de Crotone, qui vivait du temps de la république romaine. Cet homme porta un jour sur ses épaules un bœuf à une distance de cent vingt-cinq pas: il le tua ensuite d'un coup de poing, et le mangea tout dans un jour. Quel appétit! Ses forces furent pourtant la cause de sa mort: il aperçut un arbre entr'ouvert par le milieu, il voulut le fendre; mais les deux parties du tronc vainquant les efforts de Milon et se rapprochant mutuellement, il demeura attaché par les bras, et devint la pâture des loups et des autres bêtes. Quand vous serez à Paris, allez voir le palais de Versailles; vous y admirerez la statue de marbre qui représente ce Milon dont nous parlons. Elle est comptée avec raison parmi les plus belles; et la ville de Marseille se glorifie d'avoir produit le célèbre sculpteur du Puget par qui elle a été faite.

Milon entr'ouvre un chêne aussi vieux que la terre,
Mais l'arbre tout-à-coup se rejoint et l'enserre.
Un lion qui se dresse et s'attache à son flanc,
De l'athlète entravé boit à loisir le sang.
Sur le marbre animé le Puget défigure
Tout le corps du lutteur sous les maux qu'il endure.
Ses cheveux sont dressés, ses membres sont roidis;
Vous reculez d'effroi, vous entendez ses cris.

Le Mierre. *La Peinture. Chant I.*

IV.

Un homme savant et amateur de la vertu a toujours en lui-même de véritables richesses. Aristippe, philosophe grec, fournit autrefois une preuve bien convainquante de ce que nous avançons. Il s'était embarqué pour retourner dans son pays; mais une horrible tempête le jeta sur les côtes des Rhodiens. Après son naufrage, il alla droit à Rhodes, et commença à parler de la philosophie; les personnes qui l'écoutèrent, le comblèrent de présents: cela le mit en état non seulement de se procurer les choses nécessaires, mais encore de fournir de la nourriture et des habits à ses compagnons de voyage; aussi quand ces gens-là, étant sur le point de partir pour leur patrie, lui dirent: qu'avez-vous à envoyer à vos parents? Dites aux miens, leur répondit-il, qu'ils procurent à leurs enfants des biens qui puissent les suivre après un naufrage.

V.

Il faut faire grand cas d'un véritable ami; rien n'est plus rare. Le philosophe Socrate s'acquit une telle réputation parmi les païens, qu'il fut jugé par l'oracle, le plus sage des hommes. Il eut pour parents Sophronicus et Phanatère, et pour patrie, la ville d'Athènes. Ce grand homme d'une modestie égale à sa vertu, fesant bâtir une maison, la voulut très-petite: quelqu'un lui en marqua son étonnement. Le logement que vous avez commencé à bâtir, lui dit-it, est trop resserré; un homme de votre réputation et de votre mérite aurait besoin d'un palais, et même très-vaste. Ma maison est petite, j'en conviens, répondit le philosophe; je me croirais néanmoins fort heureux, si je pouvais la remplir de vrais amis.

VI.

Je ne vous blâmerai jamais de ce que vous aimez les plaisirs de la campagne; au contraire, je vous en féliciterai toujours, car je conviens avec vous qu'ils sont infiniment plus agréables que ceux que nous pouvons goûter dans les villes. Le doux murmure des ruisseaux, les claires fontaines, l'aspect imposant des forêts, ici le riant gazon, là les prairies émaillées de fleurs exhalant le plus doux des parfums, les papillons baisant avec délice la fleur qui vient de naître, le zéphir caressant avec volupté les rameaux des arbres, qui paraissent sensibles à cette tendresse; la hauteur des montagnes, le penchant des collines, la profondeur et le calme des vallées fleuries, font un spectacle charmant, et qui ne peut porter aucun préjudice au mœurs. Ajoutez à cela mille troupeaux bondissant dans la plaine, ou grimpant sur le dos des hauteurs escarpées; quel tableau! Les oiseaux, par leur ramage perpétuel et toujours nouveau, semblent nous inviter à chanter avec eux les bienfaits et la gloire du Créateur. La culture des terres, la moisson, l'activité du laboureur, tout plait. Je ne trouve aucun plaisir comparable à celui que goûte un honnête homme qui cultive tranquillement son champ. Restez donc à la campagne le plus long-temps que vous pourrez. La saison semble vous inviter à y faire un long séjour.

VII.

Sémiramis, reine des Assyriens, fonda la ville de Babylone, et se rendit très-illustre, surtout par les ouvrages magnifiques qui furent élevés en différents endroits de son empire pendant qu'elle régna. L'inscription qui fut gravée sur son mausolée, par son ordre, était celle-ci: Si quelqu'un de mes successeurs a besoin

d'argent, qu'il ouvre ce tombeau, et qu'il en prenne tant qu'il voudra. Darius, ajoutant foi à cette inscription, commanda que le tombeau fût ouvert; mais au lieu de l'argent qu'il cherchait, il trouva cette autre inscription : Si tu n'étais un homme perdu de crimes et insatiable d'argent, tu ne troublerais en aucune manière le repos des morts !

VIII.

Lorsque vous lirez les histoires étrangères, vous trouverez que les plus grandes républiques ont été renversées par des jeunes-gens, et qu'elles ont été soutenues et rétablies par des vieillards. Ceux qui prétendent que la vieillesse est inutile à tout, sont semblables à ceux qui disent qu'un pilote ne fait rien dans un vaisseau, parce qu'il est tranquillement assis à la poupe, près du gouvernail. Un vieillard ne fait pas les mêmes choses que font les jeunes-gens, mais il en fait et de bien plus importantes et de meilleures. Les grandes affaires sont décidées, non pas par la force, la vitesse ou l'agilité du corps, mais par la prudence, l'autorité et les sages avis. Ces précieux avantages ne périssent point avec l'âge ; ils augmentent d'ordinaire. Dans les anciennes républiques de la Grèce, un homme ne pouvait être admis aux charges publiques, que lorsqu'il avait atteint l'âge de quarante ans. Dans toutes les professions de la vie humaine, il faut être apprenti avant d'être maître. Si vous confiez la conduite d'un vaisseau à un homme qui n'a jamais navigué, il est bien à craindre que le bâtiment ne revienne jamais dans le port. Je ne trouve rien de plus téméraire, ni même de plus insensé, que les prétentions d'un jeune homme qui se permet de critiquer, à tort et à travers (en politique comme en toute autre chose), des hommes revêtus de quarante ou soixante ans d'heureuse expérience dans tel ou tel art.

IX.

Marc-Aurèle, qui par la suite parvint à l'empire, pleura long-temps la mort de son précepteur. Comme cette marque d'affection n'était pas du goût de ses courtisans : Souffrez, leur dit un jour l'empereur Antonin-le-Pieux, qu'il soit homme. La philosophie et l'âge n'ôtent point la sensibilité. Je remercie les dieux, disait ce Marc-Aurèle, de ce que j'ai eu de bons maîtres, et de ce que je les ai bientôt élevés aux honneurs qu'ils paraissaient souhaiter. Il avait dans son palais leurs images en or, et il couvrait souvent leurs tombeaux de fleurs. Ne soyez pas surpris que la postérité admire tant la gloire de ce grand homme ; il connut le prix d'une bonne éducation, et sut se rendre digne des leçons qu'on lui donna.

X.

Plusieurs fois je vous ai dit qu'il est important de s'appliquer á l'étude. Cependant vous vous ennuyez bientôt du travail. Quand commencerez-vous à avoir honte de votre paresse, et à vous en repentir? Auguste, qui dans la suite fut empereur, étant encore enfant, ornait son esprit des connaissances les plus utiles. Il fortifiait aussi son corps dans l'exercice des travaux les plus pénibles. Sa mère Attie, et Philippe son beau-père veillaient sur lui avec une extrême attention. Tous les jours ils demandaient à ses maîtres et à ses gouverneurs ce qu'il avait fait, où il était allé, de quelle manière il avait passé la journée, avec quelles personnes enfin il s'était trouvé. Cette sollicitude préserva Auguste de plusieurs dangers. Si le Seigneur vous a donné des parents aussi attentifs, ne cessez point de le louer, et de l'en remercier.

XI.

Périclès, ce fameux chef des Athéniens, qui avait été instruit par Anaxagore, eut non seulement un génie élevé, mais un grand amour pour les pauvres. Il arriva cependant que, occupé de bien des affaires, il parut pendant quelque temps avoir oublié son maître. Dans ces circonstances ce vieillard tomba malade, et étant au lit, la tête couverte, il voulait se laisser mourir de faim. La nouvelle en est donnée à Périclès; il vole à l'instant chez le malade; il prie avec larmes Anaxagore de ne pas renoncer à la vie, et de lui conserver un conseiller sage et fidèle. A ces mots, le philosophe se découvre, et adressant la parole à son disciple: Périclès, lui dit-il, ceux qui ont besoin d'une lampe, y mettent de l'huile.

XII.

Si vous connaissiez bien le fruit qui est attaché aux lettres, vous ne seriez pas surpris que tant de vieillards aient pâli sur les livres. Caton, déjà vieux, s'appliqua à l'étude des lettres grecques. Sénèque, fort avancé en âge, fréquentait les écoles des philosophes. Un homme exhortant Diogène à mettre fin à ses travaux: Si je courais dans la lice, répondit ce vieillard, devrais je, étant voisin du but, ralentir ma course? L'empereur Marc-Aurèle, dans une extrême vieillesse, allait encore, comme un enfant, avec son porte-feuille, chez son maître d'école. Cet empereur avait coutume de dire: Qu'il est glorieux à un vieillard même, d'apprendre quelque chose.

XIII.

Une dame flamande avait un mari qui s'était rendu fameux dans tous les quartiers de la ville par ses ivrogneries. Chaque jour il passait tout son temps dans les cabarets, buvant depuis le matin jusqu'au soir: il se retirait ensuite chez lui, bronchant à chaque pas, se jetant tantôt sur une muraille, tantôt sur l'autre, et étant toujours escorté d'une foule d'enfants qui lui fesaient mille huées. Dès qu'il mettait le pied sur la porte, il commençait à crier de toutes ses forces, appelant sa femme, ses enfants, ses domestiques; mais aucun ne se présentait: ils évitaient au contraire sa rencontre, et se retiraient dans les endroits les plus secrets de la maison. Quand il rencontrait quelqu'un d'eux, il le jetait par terre, le meurtrissait de coups de pied et de coups de poing, ou lançait contre lui tout ce qui se présentait sous sa main.

XIV.

Sa femme, qui était très-patiente, supporta pendant quelque temps ce genre de vie sans dire un mot; ensuite elle mit en usage les remontrances pour corriger son mari de cette habitude infâme: après, elle pleura, elle conjura, elle se mit en colère, elle menaça; mais tout ce qu'elle fit fut inutile: l'habitude avait jeté de trop profondes racines. Lorsqu'elle vit qu'elle perdait son temps et sa peine, que son mari courait toujours au cabaret dès qu'il était levé, qu'il en revenait souvent sans habit et sans chapeau; qu'à la maison il renversait et cassait les tables, les buffets et tous les autres meubles, elle forma la résolution d'en venir à un dernier remède, et imagina un tour hardi.

XV.

Un matin avant le jour, son mari rentre plus plein de vin qu'à l'ordinaire; il crie, il tempête comme de coutume, après quoi se jetant sur le plancher, il s'endort. Quand la femme le voit étendu, quand elle l'entend ronfler, et qu'il lui paraît enfoncé dans un sommeil qu'aucun bruit de tonnerre ne saurait dissiper, elle saisit cette occasion; elle lui lie d'abord les mains avec une bonne attache, et ensuite les pieds; elle lui couvre la tête d'un mouchoir, et enveloppe le reste du corps dans un drap; elle le met dans une bière; elle tapisse de noir le vestibule, et y expose son mari, avec tous les appareils du deuil et de l'affliction.

XVI.

Lorsque toutes choses sont ainsi disposées, elle ouvre la porte de la maison, elle pousse de grands cris, et, profitant de la faculté qu'ont les femmes de pleurer à leur gré, elle verse un torrent de larmes : elle dit que son mari est mort ; en même temps elle s'arrache les cheveux, se frappe la tête, et s'efforce par toutes sortes de moyens de marquer de la douleur. Mon cher mari, dit-elle en élevant la voix d'une manière lamentable ; hélas ! mon cher mari, est-ce ainsi que tu me laisses pour toujours veuve et désolée ? est-ce ainsi que tu abandonnes tes enfants et ta femme ? Un seul instant nous sépare donc pour toujours ! . . . .

XVII.

Comme déjà il fait jour, et que les gens commencent à aller dans les rues, bien des personnes accourent à ce bruit : les uns consolent la veuve qui paraît accablée de douleur, les autres se mettent à genoux, et font des prières pour le défunt. Quelque temps se passe de la sorte ; mais ensuite voilà que tout-à-coup, tandis que ceux-ci pleurent, que ceux-là gémissent, et que ces autres témoignent en paroles leur compassion ; voilà, dis-je, que tout-à-coup le mari est éveillé par ce bruit confus ; il ouvre les yeux ; mais il voit seulement à travers le suaire qui lui couvre la figure, une lumière lugubre et tout cet appareil funèbre ; il veut remuer ses pieds, mais il les sent fortement liés.

XVIII.

Il prête l'oreille, mais il n'entend que pleurs et gémissements ; il distingue seulement la voix de sa femme, qui de temps en temps répète ces paroles : Est-ce ainsi, mon cher mari, que tu es descendu dans l'éternité ? Ah ! si du moins avant la mort tu avais purifié ton ame souillée par tes ivrogneries ! . . . Tout cela excite en lui une horreur mêlée d'étonnement et de regret qui le fait presque mourir ; il n'ose se remuer tant soit peu ; il demeure quelque temps comme mort, osant à peine respirer ; à la fin cependant il pousse un soupir involontaire, et demande du secours. Aussitôt tous les assistants sont saisis du plus grand étonnement, ils s'écrient que l'ame est revenue dans le corps, et que le défunt est ressuscité.

XIX.

La femme court la première au cercueil, changeant sa douleur feinte en une joie feinte aussi ; elle enlève promptement le suaire, elle défait le drap, elle délie l'attache des mains et des pieds ; et la

mari demandant la cause de ce qn'il voit : Tous ceux, lui répond-elle, que tu aperçois, mon cher époux, étaient venus pour assister à tes funérailles ; le vin t'enleva hier la raison et la vie ; mais, par le plus grand des bienfaits, tu es revenu des portes du noir séjour. Quelles actions de grâces cela ne demande-t-il pas de toi et de nous ! Le mari ajoute foi au récit de sa femme ; il est frappé, autant qu'on peu l'être, d'un pareil événement, et, levant les mains au ciel, il fait vœu à haute voix qu'il ne goûtera plus de vin. Il tint parole, et pendant le reste de sa vie il fut buveur d'eau.

XX.

Les hommes ont découvert depuis quatre ou cinq siècles, plusieurs choses très-utiles, qui étaient inconnues aux anciens. Rien certainement n'est plus avantageux, ni plus commode que le linge, le papier, l'imprimerie, les moulins, la poudre à canon, la boussole, les machines à vapeur, les chemins de fer, les télégraphes, le paratonnerre, la sténographie, la lithographie, etc. tout cela a été découvert il n'y a pas très-long-temps. Nos descendants inventeront aussi sans doute bien des choses, car la faculté d'inventer appartient, non pas à un siècle particulier, mais à tous. Si cinq cents ans après notre mort, nous naissions de nouveau, nous trouverions connus plusieurs secrets qui sont ignorés aujourd'hui, et qu'on cherchera inutilement, jusqu'à ce que le moment marqué par la Providence soit arrivé.

XXI.

Un homme que la vérité, dans la bouche même d'un ami, offense, doit passer pour un malade incurable. Nous avons plus d'obligation, disait Caton, à des ennemis mordants, qu'à ces amis qui paraissent doux : ceux-là nous disent souvent la vérité, ceux-ci ne la disent jamais. Les avis sont un devoir de l'amitié ; donnons-les librement et sans aigreur : recevons-les avec soumission et sans répugnance. Il n'y a rien de plus pernicieux dans l'amitié que la flatterie, les manières et les propos doucereux, la complaisance outrée. Tout déguisement est un mal, puisqu'il altère le vrai ; mais surtout il est contraire à l'amitié, car il exclut la vérité, sans laquelle l'amitié n'est rien.

XXII.

Lucullus à Euphrosine. Enigme.—Madame, je vous promis, quand vous partîtes d'ici, que je vous donnerais bientôt de mes nouvelles, s'il se passait quelque chose de nouveau. Je suis homme de parole. Depuis votre départ, je suis allé visiter votre terre ; j'ai

trouvé qu'on avait entièrement achevé les semailles, et qu'on exécute vos derniers ordres avec exactitude: mais j'ai découvert, touchant vos fermiers, une chose qui vous surprendra. J'ai appris que depuis quinze jours, ils donnent le couvert à une espèce de prophète qui certainement ne suit pas les traces des prophètes du Seigneur. Je les ai exhortés à le congédier, sans que j'aie pu obtenir cela d'eux. Ils m'ont répondu qu'ils l'estimaient beaucoup, et qu'ils ne le chasseraient pas sans un ordre exprès de votre part.

XXIII.

Quand j'ai vu leur résolution, je n'ai pas voulu insister davantage, et je me suis retiré. Souhaitant néanmoins de voir ce prophète d'une nouvelle espèce, je suis allé une seconde fois à votre terre, et j'ai satisfait ma curiosité. Je l'ai trouvé couché sur la paille. En quel endroit, me direz-vous peut-être? A la porte de l'écurie. Il s'est levé dès qu'il m'a aperçu, et j'ai eu tout le loisir nécessaire pour le considérer attentivement. Il est vêtu d'une robe de toute sorte de couleurs; elle est sans couture, quoiqu'elle soit de plusieurs pièces; elle n'a été faite ni de coton, ni de fil, ni de soie, ni de laine, ni de poil, ni de peau d'aucun animal; elle n'a point été fabriquée de main d'homme. Il y a apparence que les partisans de la ridicule opinion des préadamites auraient eu en grande vénération ce prophète; car il se vante que ceux dont il tire son origine, ont précédé Adam. Il a une espèce de couronne sur la tête, et une barbe couleur de sang. Il est très-sobre, ne vivant pour l'ordinaire que des rebuts des cochons et des chiens. Il méprise l'or et l'argent. Il va toujours pieds nus, mais il marche fort gravement.

XXIV.

Je n'ai pas encore pu découvrir de quelle secte il est; cependant les fermiers m'ont dit qu'ils l'eussent chassé bien vîte, s'ils n'avaient été témoins qu'il rend grâces au Très-Haut fort souvent dans la nuit et à toutes les heures du jour. Du reste, il ne pratique point l'humilité: il marche aussi fièrement que le plus grand monarque du monde. Le peuple n'ose le condamner; mais les personnes sensées et qui se connaissent un peu en physionomie, disent qu'il mérite le feu. Pour moi, je pense qu'elles ont raison; je ne voudrais pourtant pas opiner, si j'étais un de ses juges, qu'il fût brûlé vif. Marquez-moi ce que vous voulez que j'exige de vos fermiers, au sujet de ce nouvel hôte (*le coq*). Je serai exact à vous obéir.

XXV.

Honorez vos parents, donnez-vous garde de les contrister, rendez-leur tous les services qui dépendront de vous ; ne doutez point après cela que le Ciel ne favorise vos entreprises. Après que la ville de Troie eut été prise et brûlée, les Grecs ayant compassion des Troyens, firent une chose qui était bien digne de la douceur de leur nation : ils permirent à tout citoyen libre, d'emporter sur ses épaules ce qu'il priserait le plus. Aussitôt Énée mit sur les siennes son père Anchise, quoique accablé de vieillesse, et excita par cette action l'étonnement de tous les spectateurs. Les Grecs ne voulurent point qu'elle fût sans récompense : ils ordonnèrent que tout ce qu'avait perdu Énée, lui fût restitué sans réserve ; tant il est vrai que la piété des enfants envers leurs parents, est agréable à tout le monde, et que la reconnaissance qu'ils leur témoignent, est le plus sûr moyen dont ils puissent se servir pour se procurer la bienveillance du public.

XXVI.

On ne peut douter que Quintilien ne soit admirable dans ses écrits ; mais parle-t-il jamais mieux que quand il fait le portrait d'un écolier aimable et accompli ? Un tel enfant, dit-il, sera sensible à la gloire, et la louange l'animera ; il pleurera, quand il aura été vaincu par ses condisciples ; une noble émulation le tiendra sans cesse en haleine ; une réprimande le piquera ; l'honneur le portera aux choses les plus difficiles ; le succès lui donnera de nouvelles forces ; la crainte d'être vaincu le rendra toujours assidu à l'étude, attentif aux leçons du maître ; et la persévérance lui procurera des jouissances et des honneurs que rien ne saurait égaler : car il est certain qu'en se distinguant par les qualités de l'esprit, il ne se rendra pas moins recommandable par celles du cœur. Qui pourrait s'empêcher d'aimer et d'estimer un écolier d'un si bon naturel ? Combien sont heureux les parents qui ont de tels enfants !

XXVII.

Il faut nécessairement avouer que l'inconstance des hommes est extrême. Chacun s'imagine toujours que la condition des autres est la meilleure, de sorte que personne ne vit content de la sienne. Le marchand qui, attiré par l'espérance du gain, n'a pu s'empêcher d'aller exposer sa vie à tous les dangers de la

mer, ambitionne le sort de l'avocat, lorsque les flots commencent à s'élever : l'avocat, qui s'est enroué en plaidant une mauvaise cause, tâche de se persuader qu'il n'y a d'heureux que le marchand : le soldat qui est obligé d'attaquer l'ennemi, et qui ne saurait se garantir de la mort, s'il essayait de l'éviter, soutient que l'artisan est celui qui mène la vie la plus tranquille : l'artisan, à qui ses enfants demandent du pain, et qui ne peut leur en donner, vante le genre de vie du soldat ; et s'il arrivait que rien n'empêchât les uns et les autres de voir accomplir leurs souhaits, il est certain qu'ils ne voudraient point changer d'état. Quel sujet peut-il y avoir d'une si grande inconstance ? Je ne doute point que St. Augustin n'en marque la vraie cause, lorsqu'il dit : Seigneur, tu nous as faits pour toi, et notre cœur ne sera véritablement tranquille que lorsqu'il se reposera en toi.

XXVIII.

Quand j'examine la conduite des grands hommes de l'antiquité, et surtout de ces savants qui nous ont laissé tant d'exemples de vertu à imiter, je ne puis m'empêcher de les estimer autant que je les admire : mais ce qui est cause que j'ai tant de vénération pour eux, c'est moins leur science que leur modestie. Pour ne pas parler de tous, quoiqu'il n'y ait guère de raison de parler de l'un plutôt que de l'autre, considérons seulement les plus fameux des philosophes ; nous verrons qu'ils se défiaient tous de leurs forces de la même manière que s'ils n'avaient eu qu'un génie très-commun. Ces hommes incomparables étudiaient très-long-temps avant d'entreprendre de donner des leçons aux autres. Pythagore fut écolier jusqu'à l'âge de cinquante ans. Démocrite avait quatre-vingts ans, lorsqu'il commença à avoir des disciples. Parménide demeura caché sous une roche vingt-huit ans. Platon, le divin Platon, fréquenta l'école de Socrate et de plusieurs autres pendant plus de quarante ans. Enfin Aristote n'eut pas honte d'assister aux leçons de son maître Platon, pendant vingt années et même au-delà. C'est ainsi qu'ils s'y prenaient pour être tels qu'ils souhaitaient de paraître à leurs écoliers, et pour mériter l'estime du public.

XXIX.

Pensées et Maximes de Plutarque.

Les enfants ont plus besoin de guides pour lire, que pour marcher.

La perfection de la vertu se forme de trois choses : du naturel, de l'instruction et des habitudes.

C'est dans l'enfance qu'on jette les fondements d'une bonne vieillesse.

Se taire à propos, vaut souvent mieux que de bien parler.

Il n'y a d'homme libre, que celui qui obéit à la raison.

Celui qui obéit à la raison, obéit à Dieu.

L'homme ne saurait recevoir, et Dieu ne saurait donner rien de plus grand que la vérité.

L'autorité est la couronne de la vieillesse.

Un ennemi est un précepteur qui ne nous coûte rien.

Le silence est la parure et la sauvegarde de la jeunesse.

Pour savoir parler, il faut savoir écouter.

Sachez écouter, et vous tirerez parti de ceux même qui parlent mal.

Ceux qui sont avares de la louange, prouvent qu'ils sont pauvres en mérite.

Je fais plus de cas de l'abeille qui tire du miel des fleurs, que de la femme qui en fait des bouquets.

Quand mon valet bat mes habits, ce n'est pas sur moi qu'il frappe : il en est de même de celui qui me reproche les accidents de la nature et de la fortune.

Il n'en est pas de l'esprit comme d'un vase ; il ne faut pas le remplir jusqu'aux bords.

L'équitation est ce qu'un jeune prince apprend le mieux, parce que son cheval ne le flatte pas.

Celui qui affecte de dire toujours comme vous dites, et de faire toujours comme vous faites, n'est pas votre ami : c'est votre ombre.

Le caméléon prend toutes les couleurs, excepté le blanc : le flatteur imite tout, excepté ce qui est bien.

Le flatteur ressemble à ces mauvais peintres qui ne savent pas rendre la beauté des traits, mais saisissent parfaitement les difformités.

L'endurcissement dans le crime pourrit le cœur, comme la rouille pourrit le fer.

Il est temps, je pense, de mettre sous les yeux des élèves quelques morceaux d'un langage un peu plus varié, afin de leur donner une idée des modifications dont le style est susceptible, et du ton qui convient à la nature de chaque sujet. Cela servira en même temps à relever un peu, ou du moins à faire oublier, s'il est possible, cette espèce de monotonie trop souvent inséparable d'un ouvrage élémentaire, et toujours fatigante pour le jeune âge.

Nous aurons soin cependant de ne pas nous écarter de la marche que nous avons adoptée et suivie jusqu'ici, nous bornant toujours à un style essentiellement simple et très-facile, quoique souvent un peu plus soutenu et quelquefois légèrement orné.

XXX.

Sur la Fureur du Jeu.

De tous les moyens d'acquérir, il n'en est pas de plus honteux que le jeu, ni de plus contraire au bonheur de ceux même qu'on envie. Quelles sont leurs jouissances? et combien en a-t-on vu prospérer? Constante dans le malheur, la Fortune n'est légère que dans la prospérité. Si quelquefois cette déesse aveugle accueille les joueurs dans leurs premiers essais, ce n'est que pour frapper ensuite des coups plus terribles; et quand elle les tient élevés au plus haut de sa roue, c'est alors qu'elle va les précipiter dans un abîme de misère. Trop peu sages pour profiter des suites heureuses qu'avait eues un moment d'erreur, ils ne savent plus borner leurs désirs; plus ils ont gagné, plus ils veulent, plus ils espèrent gagner encore; ils semblent vouloir défier la Fortune: et le même hasard qui les a favorisés, leur enlève en moins d'un instant bien au-delà de ce qu'il leur avait donné. Se promettre un bonheur constant, se flatter de fixer la Fortune, c'est le comble de la folie. Pour un ou deux aventuriers, dont on vante les honteux succès, et qui, par de coupables moyens, ont su corriger la malignité du sort, combien ne voit-on pas de milliers d'hommes réduits à la misère, et forcés de mendier à la porte même des maisons qui leur appartenaient? L'exemple de tant de joueurs ruinés ne devrait-il pas épouvanter tous ceux qui sont tentés de se livrer à cette funeste passion? Cependant tous l'ont sous les yeux, et aucun n'est corrigé. On voit le précipice entr'ouvert sous ses pas, et l'on ne veut pas l'éviter.

Mais parmi cette foule de victimes qui doivent être sacrifiées au dieu du hasard, distinguons seulement cet infortuné. Il est entré dans le dessein de se divertir; ah! je crains bien qu'il ne sorte avec le désespoir et la mort dans l'âme! Voyez quelle agitation il fait déjà paraître; quel trouble, quelle inquiétude règne dans ses yeux! avec quelle impatience cependant il attend le moment fatal où il pourra s'exposer à de nouveaux hasards! Il l'attend, il le craint, il le redoute; il se flatte de voir la Fortune répondre à ses désirs: un moment après, il semble prévoir le coup terrible qui va le frapper. Partagé entre la crainte et l'espérance, ces sentiments si opposés se peignent tour à tour sur son visage; déjà même il s'épuise en combinaisons inutiles, et cherche d'avance le moyen de corriger la Fortune, si elle lui est contraire.

(*Style plus élevé*). Mais entrons dans ces tristes assemblées où le plaisir sert de prétexte à la cupidité. Que de victimes vont

être sacrifiées sur l'autel de la Fortune! et de quels divers sentiments le joueur ne doit-il pas être agité au moment où, les yeux fixés sur la carte fatale, il attend ou la vie ou la mort! O vous qui seriez tentés de vous livrer à cet appât trompeur, venez, entrez, si vous l'osez, dans cet infâme repaire! Voyez cette foule pâle et tremblante, plus digne encore de pitié que de haine! Voyez-les, ces joueurs, insensibles à tout ce qui les environne! la foudre gronderait sur leurs têtes, le ciel même menacerait ruine, sans leur faire quitter la place et sans les distraire. Ils sont sourds et muets: à peine de temps en temps laissent-ils entendre quelques sons mal articulés. On voit empreintes sur leurs figures toutes les différentes passions dont leurs cœurs sont agités: le désespoir, la rage, une joie mêlée d'inquiétude, les caractères de l'espérance et de la crainte variés à l'infini, viennent se peindre tour à tour sur leurs visages. Ce n'est plus un jeu, c'est un travail dur et pénible qui les accable. Le joueur fortuné redouble de prudence, et s'efforce de garder son sang froid, pour conserver ses avantages et fixer de son côté la Fortune, qui bientôt l'abandonne pour répandre ses faveurs sur son adversaire. Celui-ci, plus heureux à son tour, est assez imprudent pour se fier encore à l'inconstante déesse; sa propre expérience ne suffit pas pour l'instruire: non content d'avoir recouvré son argent, il se livre encore avec plus d'ardeur à de nouveaux hasards pour gagner l'argent de ses rivaux.

Au milieu des efforts qu'ils font pour s'entre-détruire, le jour qui les surprend vient mettre fin au combat. Ce moment terrible leur inspire des sentiments bien différents. Le joueur triomphant se lève et se retire; une joie maligne brille dans ses yeux et sur son visage; car il n'a plus rien à craindre des caprices du sort: heureux du malheur de son rival, il semble jouir de ses pleurs, il semble insulter à sa douleur. Le perdant contemple avec des yeux d'envie, cet argent qui lui appartenait il n'y a qu'un moment, et qui, de ses mains, a passé dans celles de son heureux adversaire. C'est alors que sa rage éclate avec plus de violence; il exhale son désespoir par les plus terribles imprécations. Son malheur est au comble; car l'espoir même, soutien des malheureux, est perdu pour lui. Quand il jouait, l'espérance d'un coup de succès le consolait, mais à présent un seul objet occupe ses pensées: objet terrible! c'est son créancier. Incapable d'acquitter sa dette, il craint qu'on ne vienne l'arracher du sein de sa famille, pour lui faire expier sa faute dans l'horreur des cachots; et la douce consolation d'intéresser les hommes à son sort lui est encore ravie. On le blâme, on le fuit. Il a mérité son infortune, et il éprouve le sort qu'il préparait à ses semblables.

XXXI.

De la Résignation. (Lettre.)

Quoi! vous en êtes encore à vous indigner et à vous plaindre! vous ne comprenez pas encore que, dans tous les événements qui vous affligent, il n'y a pas d'autre mal que votre indignation même et vos plaintes? Pour moi, je ne connais pas d'autre malheur pour un homme que l'opinion où il est qu'il peut y avoir, dans le monde, quelque malheur pour lui. Quoi donc! du jour même où il y aura quelque chose d'insupportable pour moi, je ne pourrai plus me supporter moi-même! Ma santé est-elle mauvaise, c'est une des suites de ma destinée: une maladie contagieuse me prive-t-elle de mes parents et de mes amis, une banqueroute me réduit-elle à l'indigence, ma maison est-elle détruite par un incendie, ai-je éprouvé une foule de pertes inattendues, reçu des blessures, essuyé des travaux et des peines sans nombre, ce sont des accidents ordinaires, ou plutôt des événements nécessaires; ce sont des décrets de la Providence, et non pas des accidents fortuits. Ai-je obligé, ou même comblé de bien une foule de gens qui font aujourd'hui tout ce qu'ils peuvent pour me nuire, je me sens disposé à les désarmer par la patience, et à me venger par de nouveaux bienfaits si l'occasion s'en présente; car je sais qu'il n'y a rien de plus beau et de plus grand que de faire des ingrats. Croyez un ami qui vous ouvre le fond de son cœur. Dans tous les événements qui pourraient me paraître contraires et fâcheux, voici mes dispositions: non seulement je me soumets à Dieu, mais encore je consens à sa volonté; c'est par inclination, et non par nécessité que je lui obéis. Je ne recevrai jamais avec tristesse, ni d'un air chagrin, aucun événement; je ne paierai jamais à regret ma part du tribut commun: tous ces prétendus maux qui nous font gémir et trembler, sont des tributs de la vie. N'espérez pas en être exempt, mon cher Lucilius; ne le demandez pas. Vous êtes tourmenté par des rhumatismes, sujet à des insomnies; les aliments n'ont plus de douceur pour vous; des pertes continuelles accélèrent votre ruine; je vais plus loin, vous craignez même pour votre vie: éh bien! ne saviez-vous pas que c'était là ce que vous demandiez, quand vous désiriez de vieillir? Ces événements sont inséparables d'une longue vie, comme la poussière, la boue et la pluie sont inséparables d'une longue route. Mais, direz-vous, je voulais vivre, mais être exempt de tous ces désagréments. Un vœu si lâche est-il digne d'un homme? Prenez comme vous voudrez celui que je fais pour vous; c'est le vœu d'un homme de cœur qui vous veut du bien. Fasse le Ciel que la Fortune ne vous prenne jamais en amitié! Interrogez-vous vous-même; si Dieu vous proposait le choix, lequel préféreriez-vous, de vivre dans le

camp, ou dans le marché ? Éh bien, mon cher Lucilius, vivre c'est être au service. Ainsi les hommes qui sont sans cesse les jouets de la Fortune, qui montent et descendent continuellement par des sentiers pénibles, qui sont chargés des emplois onéreux et des expéditions les plus périlleuses, sont les hommes courageux, ce sont les premiers du camp : mais ceux qui, tandis que les autres travaillent, vivent dans la mollesse, sont des fainéans, dont la sureté fait la honte.

XXXII.

Description. (*Style un peu fleuri*).

Dans les lieux même les plus sauvages, la Nature a pour un cœur tranquille des charmes secrets, que toute la richesse de l'art ne peut égaler. Lorsqu'au lever de l'aurore je me transporte sur nos hautes montagnes, que je vois le ciel se teindre peu à peu des plus vives couleurs, un globe de feu paraître, s'élever, et, par ses rayons naissants, effacer les ombres des collines opposées ; les neiges se fondre lentement, et former des ruisseaux qui coulent près de moi avec un agréable murmure ; des fleurs champêtres mêler leurs douces odeurs à celles des plantes qui croissent dans les fentes des rochers ; des gouttes de rosée briller sur ces fleurs, sur les buissons voisins, et sur les filaments légers qui voltigent à l'entour ; les tranquilles zéphirs se jouer entre les feuilles des faibles arbrisseaux, et en agiter mollement les branches légères : lorsque j'entends les oiseaux qui, par un tendre gazouillement, saluent l'astre du jour et préludent à de nouveaux concerts : lorsque je vois des tourbillons de fumée qui s'élèvent des toits rustiques des bergers, et annoncent le retour du travail ; le bûcheron qui, s'arrachant au repos, quitte sa chaumière pour s'enfoncer dans la forêt prochaine ; les laboureurs qui se répandent dans les campagnes ; les troupeaux qui sortent à pas lents des hameaux, et se dispersent sur le penchant des collines ; toute la Nature qui s'éveille, et qui, sans perdre encore une impression de fraîcheur, reprend une vigueur nouvelle : ah ! quel enchantement j'éprouve ! et quel ennemi de la Divinité pourrait résister à un spectacle si touchant !

XXXIII.

Pierre-le-Cruel, roi de Castille, était à peine âgé de seize ans, lorsqu'il succéda à son père, Alphonse XI, l'an treize cent cinquante. Jamais prince ne justifia mieux son surnom : il fut le Néron de son temps, et, comme lui, le meurtrier de sa mère. Tyran barbare et sanguinaire, il devint si odieux à ses sujets, qu'ils se soulevèrent en masse contre lui, le détrônèrent et le chassèrent du royaume, comme un homme couvert d'ignominie et d'approbre. Cependant les Anglais, sous la conduite du Prince Noir, vinrent

à son secours, et le rétablirent sur le trône, contre le vœu des Castillans. Comme vous pouvez le juger, une telle intervention n'est guère à l'honneur de la nation anglaise : mais laissons ces réflexions. Bornons-nous à notre sujet, et contentons-nous de rapporter les faits, tels que l'histoire nous les fournit.

Le tyran dont nous parlons, avait juré la perte de Pierre, roi d'Arragon. Déjà il touchait au moment de le détrôner et d'envahir ses états, lorsque Mahomet Barberousse, roi de Grenade, vint au secours du prince opprimé, qui était son ami. Le Castillan se voyant arracher sa proie, tourne sa fureur d'un autre côté. Il accorde la paix au roi d'Arragon, lui rend ses conquêtes, et feint de se prêter à tout, dans la vue de porter toutes ses forces où les appellent le dépit et la vengeance.

Cependant le roi de Grenade avait eu l'avantage sur l'un des généraux du roi de Castille ; il l'avait fait prisonnier. Il se conduisit en vainqueur généreux, car il renvoya ce général en liberté. Néanmoins, abandonné du roi d'Arragon, tout vainqueur qu'il est, Barberousse désire la paix. Mais son ardeur ou sa confiance le rend imprudent. Il compte fléchir son ennemi, en se rendant auprès de lui avec une garde de six cents hommes seulement. Sur la foi d'un sauf-conduit, il va le trouver à Séville, il lui demande la paix, et n'en obtient que la mort. Pierre le fait arrêter à table avec trente-sept seigneurs de sa suite. On les conduit au supplice, mais avec une dérision qui déjà devenait elle-même un supplice. Pierre-le-Cruel se ménage un plaisir digne de lui : ce roi fait lui-même la fonction de bourreau.

XXXIV.

Discours. *Barberousse à Pierre-le-Cruel.*

Ce discours, qu'on suppose dans la bouche de Barberousse au moment où ce roi féroce va lui trancher la tête, donnera aux élèves une idée du style sublime. La fierté, l'indignation, et la noblesse des sentiments règnent dans ce morceau.

A L'INSTANT où Pierre va porter le coup, le malheureux Barberousse s'écrie : "Arrête, Bourreau, j'ai une grâce à demander au roi." A ces mots, Pierre s'arrête en effet, soit que le cri de la vertu puisse réveiller les remords que le crime étouffe dans le cœur du coupable ; soit que Barberousse, désarmé, prêt à mourir, paraisse encore redoutable au cruel qui va l'immoler ; soit enfin que le ton d'intrépidité dont ces paroles furent prononcées, impose à ce barbare.

Oui, Tyran, je fus ton ennemi ; je dus l'être : la timide équité ne s'unit jamais au crime audacieux ; l'honneur ne peut s'accorder

avec la perfidie : des ennemis si opposés ne connaissent point de traités, et l'homme vertueux s'honora toujours de la haine du méchant. Aussi ai-je toujours fait gloire de la tienne, et je ne me repens en ce moment que d'avoir voulu cesser de la mériter. Le Ciel, qui déteste les traîtres et les scélérats, me punit d'avoir voulu m'allier à l'objet de son mépris et de sa haine, et de m'être abaissé jusqu'à te proposer une paix qui ne pouvait exister entre nous. Ne crois pas cependant que je me reproche l'usage honorable que j'ai fait de ma victoire ; il m'honore autant qu'il t'humilie ; il atteste à la fois et ma clémence et ta cruauté, et cette générosité fut pour moi une seconde victoire plus glorieuse que la première. Non, quelque malheureuses qu'en soient les suites, va, Barberousse ne sut jamais se repentir d'une belle action. La seule démarche que je dois me reprocher, c'est de m'être confié à la parole d'un homme que j'aurais dû mieux connaître ; c'est d'avoir pu, sur la foi de tes serments, me livrer entre tes mains. Combien je me suis trompé ! Je croyais les rois esclaves de leur parole, comme je le fus toujours moi-même, et j'avoue qu'à ce titre j'ai mérité d'être ta victime ; trop puni peut-être de mon imprudence et de ma facile crédulité, mais assez vengé de ta perfidie par l'infamie dont elle te couvre, et à laquelle tu mets le comble en devenant toi-même mon bourreau. Quel que soit le sort que ta cruauté me prépare, quelque affreux qu'il soit de repaître de son sang les yeux d'un ennemi, Barberousse a bravé assez de fois la mort, pour ne pas la craindre sous quelque aspect qu'elle se présente, et je périrai sans me plaindre.

Mais pourquoi faut-il que j'entraîne dans ma perte mes amis malheureux ? Juste ciel ! pourquoi envelopper des innocents dans ma punition ? pourquoi ne suis-je pas la seule victime, quand je suis le seul coupable ? Il m'en coute, Barbare, de prendre devant toi la posture d'un suppliant ; mais que ne peuvent sur mon cœur l'amitié et la reconnaissance ? Oui, Pierre, tu pourras te vanter d'avoir vu Barberousse à tes genoux ; m'y voici, moi qui suis seul coupable, moi qui seul mérite ton ressentiment : frappe, punis ton ennemi. Il ira, s'il le faut, jusqu'à bénir tes coups. Mais que ta vengeance ne s'étende pas au-delà du trépas ; daigne épargner des amis que leur fidélité seule a rendus victimes ! Ils vont donc mourir pour m'avoir trop aimé ? tout leur crime, hélas ! est d'avoir été trop fidèles à leur roi ; et ils n'auraient rien à craindre s'ils m'eussent été moins attachés, et s'ils n'eussent pas voulu partager mon sort ! Quel exemple oses-tu donner à tes peuples ! tremble qu'ils n'en usent contre toi ! Ah ! si la pitié ne peut rien sur ton cœur, consulte du moins ton intérêt ; accorde par politique une grâce que tu ne peux refuser sans affaiblir le zèle et l'affection de tes sujets.

Mais quoi! Barberousse descendre à la prière! Trop chers et trop malheureux amis, pardonnez à l'auteur de votre infortune; il en souffre plus que vous; vous le voyez dans une attitude humiliante: ce que son propre danger, ce que l'appareil des plus grands tourments, ce que l'aspect de la mort la plus cruelle n'eût jamais pu obtenir de lui, votre intérêt l'obtient; oui, c'est votre intérêt qui le précipite aux pieds d'un ennemi; il ferait plus encore pour vous sauver, si cela était en son pouvoir; mais jugez, par ce pénible effort, par cet effort dont il ne se serait jamais cru capable, jugez si Barberousse sait reconnaître votre fidèle amitié: jugez combien vous êtes chers à son cœur affligé, combien il vous aime plus qu'il ne s'aime lui-même!

XXXV.

Damon et Pythias.

Syracuse gémissait sous la tyrannie de Denys. Cet homme féroce après avoir usurpé, à force de ruses et de violences, un trône qui ne lui appartenait pas, cherchait à s'y maintenir par la terreur et la cruauté. Ses malheureux sujets, accablés sous le poids de son oppression, étaient contraints de se taire et d'étouffer les plus justes plaintes. Toutes les remontrances qu'ils osaient hasarder étaient autant de délits jugés dignes de mort.

Au milieu de l'épouvante universelle, Pythias, jeune homme ardent et résolu, ne put retenir les transports de son indignation, sur un trait de la barbarie du tyran, dont il fut témoin. Il osa élever la voix, et déplorer tout haut les calamités de sa patrie. Mais son ardeur, son zèle lui couta trop cher. Les espions que Denys soudoyait de tous côtés, en informèrent sur le champ ce tyran, qui jure d'en tirer une vengeance exemplaire. Le jeune infortuné se voit bientôt assailli d'une troupe de satellites barbares, qui le chargent de fers et le conduisent en prison.

Au même instant, Damon, son intime ami, s'avance à sa rencontre, et, pénétré de la plus vive douleur, il l'aborde d'un air consterné. Mon cher Pythias, s'écrie-t-il, que veut dire ceci? qu'as-tu fait? Peut-être ton inconséquence, ton ardeur impétueuse. . . . Oui, mon cher Damon, ce que tu m'as prédit plusieurs fois est enfin arrivé. Je n'ai pu t'imiter; je me suis écarté des conseils que tu m'as donnés. J'ai détesté long-temps en secret la cruauté du tyran; je fesais un effort sur moi-même pour t'obéir; mais enfin il a fallu que mon indignation se manifestât. Après tant d'exemples de barbarie, elle ne pouvait plus se tenir cachée. Je vois que j'en mourrai; mais la mort est préférable à un aussi honteux esclavage. Je ne regrette que mon vieux père, ma femme et mes enfants. C'est à toi que je les recommande, mon ami:

donne-leur des consolations ; subviens à leurs besoins ; je n'aurai plus à me plaindre de mon destin. Les barbares satellites ne voulurent pas que les deux amis s'entretinssent plus long-temps. Arrachés de force des bras l'un de l'autre, on les sépara de la manière la plus cruelle. Pythias fut jeté au fond d'une prison, et Damon ne put obtenir la faveur de le suivre.

Accablé de douleur, ce dernier roulait dans son esprit différentes pensées, et cherchait s'il ne pourrait pas trouver quelque moyen de tirer son ami d'affaire ; mais il ne s'en présentait aucun. Après bien des réflexions, bien des incertitudes, choisissant tantôt un parti, tantôt un autre, les rejetant tous ensuite comme inutiles ou peu convenables, il résolut à la fin de se présenter à Denys lui-même.

On l'introduisit en présence du tyran, qui était toujours entouré d'une garde nombreuse. Prosterné à ses pieds : Seigneur, lui dit-il, un jeune malheureux vient d'être, par ton ordre, chargé de chaînes ; je ne viens point le défendre, ni demander sa grâce. Quoique sa faute n'ait été que l'effet de l'impétuosité ordinaire à un jeune homme, il est coupable à tes yeux, cela suffit. La seule faveur que je te demande, c'est que la punition qui l'attend soit différée de quelques jours. Il a, loin d'ici, un père languissant, une épouse, deux faibles enfants qui ont besoin de sa présence : permets, seigneur, que je m'offre en otage à sa place, que je prenne ses chaînes pour quelques jours ; qu'il obtienne seulement la liberté de revoir sa famille, d'arranger ses affaires, de recevoir les derniers embrassements des siens. Il reviendra sans faute, au terme que tu fixeras ; et supposé qu'il y manque, ma mort sera le prix de ce retard.

Denys demeura presque stupéfait d'une demande si nouvelle ; et curieux d'en voir l'effet : Hé bien, dit-il, je lui accorde deux jours. Pendant ce temps, tu seras prisonnier à sa place. Mais songe bien que si l'aurore du troisième jour ne le voit pas à Syracuse, tu en seras le premier puni.

Damon, joyeux de cette réponse, court aussitôt à la prison de son ami. Il délie lui-même les fers qui chargent ses mains, les place sur les siennes avec un empressement sans égal : Va, dit-il, va toi-même rassurer ta malheureuse famille. Denys t'accorde deux jours dont tu peux disposer sans donner de soupçons ; ils suffisent pour te procurer un vaisseau et te sauver. Il faut surtout de la promptitude et de l'intelligence. Pars, ne perds pas de temps.

A ces mots Pythias : C'est sans doute au prix de ta liberté et au péril de ta vie que tu as obtenu ce delai ; mais, y songes-tu ? Moi fuir ! moi te laisser à ma place, en proie à la fureur de ce tyran impitoyable ! hélas ! voilà donc comme tu me connais ? Damon, rends-moi bien vite, rends-moi mes chaînes, si

tu crois que mon âme peut concevoir une telle bassesse et une perfidie aussi exécrable.—Non, répond Damon, la bassesse et la perfidie ne peuvent pas entrer dans un cœur comme le tien. Si je pouvais soupçonner en toi d'aussi vils sentiments, depuis long-temps tu ne serais plus mon ami. Mais ce n'est point la bassesse, ce n'est point la perfidie qui te fera obéir à la loi que je t'impose; tu as un père, une épouse, deux enfans à qui tu dois ta vie, à qui tu te dois tout entier. Ils ne peuvent subsister sans toi. Moi, je n'ai plus personne pour qui il m'importe de vivre; et mourir pour un ami comme toi, me sera le plus doux des plaisirs.—Ah! tu ne jouiras pas d'un si cruel plaisir! répliqua Pythias. J'irai, puisque tu le veux, remplir les derniers devoirs de la nature; j'irai faire mes derniers adieux à mon père, à mon épouse, à mes enfans; mais après demain, au premier rayon de l'aurore, tu me reverras ici. En te laissant auprès d'eux à ma place, je leur ferai un présent d'un plus grand prix; et j'espère que celui-là suffira pour leur consolation. A ces mots, il embrasse de tout son cœur son généreux ami, dont les larmes se mêlent aux siennes, et il s'empresse de marcher à sa maison.

Le second jour s'écoule, le troisième paraît, et Pythias n'est point arrivé. Damon, persuadé dans le fond de l'âme, que, cédant aux cris et aux larmes de sa famille désolée, il s'est procuré les moyens d'échapper, ne se sentait pas de joie. Denys, au contraire, se croyant le jouet de l'un et de l'autre, entra dans la plus grande fureur; et, dans l'excès de sa colère, il ordonna que Damon fût conduit sur-le-champ au supplice qui avait été destiné à Pythias.

Cette triste nouvelle se répandit par la ville. Le peuple accourut en foule sur la place pour être témoin de ce funeste spectacle. L'un plaignait l'amitié trahie, l'autre détestait la perfidie du traitre; chacun condamnait en secret l'inhumanité du tyran. Celui-ci, assis sur son trône et environné de mille guerriers, roule autour de lui des yeux enflammés de courroux, et montre à découvert l'impatience qu'il a de se venger. Damon enchaîné s'avance; le bourreau est à côté de lui. Tous les spectateurs, émus de compassion, reculent à sa vue. Un frémissement d'horreur et de pitié saisit à la fois tous les cœurs; on voit dans tous les yeux rouler des larmes qui ne peuvent plus se cacher. Au milieu de la douleur générale, Damon seul se montre avec un air de satisfaction et de sérénité. Il bénit, dans le fond de son cœur, les dieux de ce qu'ils ont exaucé ses vœux, et de ce que son ami est sauvé.

Arrivé au milieu de la place, il attend avec tranquilité le coup fatal: il a déjà les yeux bandés; son coup est nu; le fer étincelle sur sa tête, lorsqu'on entend de loin crier: "Arrête, arrête, cruel;" et l'on voit un jeune homme hors d'haleine, couvert de poussière

et de sueur, précipiter ses pas vers la place. Chacun se tourne, incertain à ce cri, et lui livre le passage. Parvenu au milieu, "Je te rends grâce, ô Ciel"! s'écrie-t-il en reprenant promptement ses esprits, "je te rends grâces de ce que les devoirs de fils ne m'ont pas empêché de remplir ceux d'ami"! Aussitôt il court à Damon, et se précipite à son cou. On entend alors parmi les spectateurs un murmure de compassion, d'étonnement et de joie. "C'est Pythias! c'est lui-même, se disent-ils entre eux. Hélas! qui l'attendait? Qui pourrait le croire"?

Cependant Pythias, s'étant détaché des bras de son ami, se présente avec intrépidité à Denys, qui le regarde en extase, et qui a peine à en croire ses yeux. "Enfin, dit-il au roi, tu vois ta victime; presse mon supplice, et délivre l'innocence. La plus cruelle nécessité m'a contraint à rester long-temps. Mon père, mon malheureux père! en apprenant la nouvelle de mon sort, est tombé subitement comme s'il eût été frappé de la foudre. J'ai vainement employé tous les moyens pour le rappeler à la vie. Malgré tous les secours de l'art, j'ai eu la douleur de le voir, cette nuit même, expirer à mes yeux." A cet instant, ses pleurs interrompirent un moment son récit. Il le reprit ainsi: "Je me suis fait violence, je me suis dérobé aussitôt des bras de mon épouse désolée, de mes enfants, et j'ai hâté mon retour. Mais, voulant prendre un chemin moins long, je me suis égaré dans l'obscurité de la nuit, au milieu d'un bois, où j'ai erré jusqu'à l'aube du jour, par différents sentiers qui m'ont conduit très-loin d'ici. Remis enfin sur la route, j'ai doublé le pas, et j'ai couru même de toutes mes forces; je suis trop heureux enfin d'être arrivé si à propos. Rends-moi donc, rends-moi mes fers, et que mon ami reprenne sa liberté; je ne désire rien autre chose de toi."

Il n'y eut personne à ce récit, qui pût retenir ses larmes; et le tyran lui-même sentit dans son cœur naître un mouvement de pitié, qu'il essaya vainement de d'étouffer. Cependant il ordonna que Damon fût détaché. Mais un nouveau prodige se fait voir; il redouble plus vivement dans l'âme des spectateurs leur étonnement, et leur fait verser des larmes. Damon refuse, et prétend que ses fers n'appartiennent plus à Pythias. "Le temps qui était prescrit est déjà écoulé, dit-il; c'est à moi de mourir; retourne auprès de tes enfants abandonnés"—"Le temps de te rendre la liberté, tant que tu vis, répond Pythias en pleurant, ne peut jamais être écoulé; elle t'est due par toutes les lois, à toutes sortes de titres." Damon persiste dans son refus. Cette noble dispute s'échauffe de plus en plus. Chacun des deux demande à haute voix à Denys la liberté pour son ami, et la mort pour lui-même.

A la vue de ce combat généreux, le cœur du tyran, tout de fer qu'il était, ne put résister plus long-temps. Sa cruauté naturelle

céda. Ému, attendri : "La liberté et la vie, dit-il, sont dues à l'un et à l'autre ; et je les leur donne. Mais une si rare amitié mérite encore davantage : elle est digne d'un roi ; et je veux être en tiers avec vous." En disant ces paroles, il descendit de son trône, et courut les embrasser avec la plus tendre affection.

Tel on voit souvent sur la scène, en un clin-d'œil, un désert inculte et sauvage devenir un riant jardin ; ainsi, dans l'instant tout changea pour le peuple et d'aspect et de face. A la tristesse, aux pleurs succédèrent les fêtes et les acclamations de plaisir. Chacun se pressait pour voir de plus près les deux incomparables amis. Chacun fesait retentir de toutes parts les échos des cris d'une joie vive, et de ses applaudissements ; placés tous deux, comme en triomphe, aux côtés du roi, le peuple entier, content, ivre de joie, les conduisit, avec tous les transports de l'allégresse, jusqu'à son palais.

XXXVI.

Du Bonheur.

. . . . . Il n'est point de route plus sure pour aller au bonheur, que celle de la vertu. Si l'on y parvient, il est plus pur, plus solide, plus doux par elle ; si on le manque, elle seule peut en dédommager. . . . . .

Homme, veux-tu vivre heureux et sage, n'attache ton cœur qu'à la beauté qui ne périt point ; que ta condition borne tes désirs ; que tes devoirs aillent avant tes penchants ; étends la loi de la nécessité aux choses morales : apprends à perdre ce qui peut être enlevé ; apprends à tout quitter quand la vertu l'ordonne, à te mettre au-dessus des événements, à détacher ton cœur sans qu'ils le déchirent ; à être courageux dans l'adversité, afin de n'être jamais misérable ; à être ferme dans ton devoir, afin de n'être jamais criminel. Alors tu seras heureux malgré la fortune, et sage malgré les passions ; alors tu trouveras, dans la possession même des biens fragiles, une volupté que rien ne pourra troubler, tu les possèderas sans qu'ils te possèdent, et tu sentiras que l'homme à qui tout échappe, ne jouit que de ce qu'il sait perdre. Tu n'auras point, il est vrai, l'illusion des plaisirs imaginaires ; tu n'auras point aussi les douleurs qui en sont le fruit ; tu gagneras beaucoup à cet échange ; car ces douleurs sont fréquentes et réelles, et ces plaisirs sont rares et vains. Vainqueur de tant d'opinions trompeuses, tu le seras encore de celle qui donne un si grand prix à la vie. Tu passeras la tienne sans trouble, et la termineras sans effroi : tu t'en détacheras comme de toutes choses. Que d'autres, saisis d'horreur, pensent en la quittant cesser d'être ; instruit de ton néant, tu croiras commencer. La mort est la fin de la vie du méchant, et le commencement de celle du juste.—*J. J. Rousseau.*

XXXVII.

Discours. *Spartacus à ses Compagnons.*

Afin de pouvoir apprécier le morceau suivant, il faut savoir que Spartacus, originaire de Thrace, avait été fait esclave par les Romains, et condamné au vil métier de gladiateur. Il eut l'adresse de s'évader de prison avec trente de ses compagnons d'infortune, et ils parvinrent bientôt à former une armée de dix mille hommes. Ils combattirent long-temps avec succès contre les Romains, mais enfin ils furent vaincus par Crassus, l'an 31 avant J. C. et Spartacus périt lui-même, avec plus de trente mille des siens, mais il vendit cher sa défaite. Les élèves remarqueront dans ce morceau un style succinct, mais persuasif, plein d'un noble enthousiasme et de pensées sublimes.

Braves compagnons, qu'un triste sort a réunis pour servir de jouet à un peuple cruel, de quel œil voyez-vous l'état où vous êtes réduits? Sentez-vous comme moi toute l'horreur de votre situation? Ne frémissez-vous pas à l'idée seule de ces combats horribles, où vous vous entre-déchirez pour le plaisir des Romains? Les barbares! ils semblent y boire à longs traits l'oubli de l'humanité, et leurs cœurs homicides ne reçoivent pas de spectacle plus doux que celui de votre sang répandu par vos propres mains! Renfermés dans des cachots affreux, vous gémissez dans l'attente d'une horrible souffrance. Moins malheureuses que nous, quoique destinées à une mort certaine, les victimes préparées pour les sacrifices, n'ont au moins qu'une mort prompte à souffrir, une mort qu'elles n'ont pas même prévue; et vous, on vous exerce à vous massacrer les uns les autres. S'ils ont daigné vous laisser la vie, c'est plutôt par un raffinement inouï de cruauté; ils voulaient se donner le spectacle de votre mort, et se repaître à loisir de vos maux et de vos douleurs. Ils ont fait de ces combats détestables un art, une science, une profession. C'est une étude que d'apprendre à s'entr'égorger, et une gloire d'avoir su profiter de ces affreuses leçons. Peuple féroce, oses-tu bien encore nous appeler barbares? toi qui ne rougis pas de prendre de pareils plaisirs, et qui ne trouves rien de beau que la vue du sang humain?

Braves camarades, servirez-vous toujours de jouet à une multitude inhumaine? ne briserez-vous jamais ces fers honteux qui flétrissent vos mains généreuses? Ah! sortons enfin de cet horrible esclavage; si nous sommes destinés à verser notre sang, qu'il coule du moins pour la liberté; c'est au champ d'honneur qu'il nous faut chercher une mort digne de notre courage. Qu'avons-nous à risquer? la vie. Mais ne sommes-nous pas sûrs de la perdre dans ces combats odieux? Ah!

croyez-moi, il vaut mieux mourir libres, les armes à la main, et entourés de victimes sacrifiées à notre vengeance, que de donner à nos ennemis le spectacle si doux de notre mort. Mais je ne vous parle que de périr, comme s'il n'était aucun moyen de réussir! Oui, sans doute, il en est. Il ne faut que du courage. Nous sommes en petit nombre, il est vrai, mais notre exemple encouragera une foule d'esclaves qui gémissent comme nous dans l'oppression; peut-être n'attendent-ils que l'occasion de se lever contre leurs cruels oppresseurs; bientôt vous les verrez secouer le joug qui les accable, et venir avec joie se ranger sous nos drapeaux pour y périr avec nous, ou recouvrer leur liberté. Et quand je me flatterais d'une vaine espérance, quand tout nous refuserait du secours, quand nous n'aurions que nous pour nous défendre, le désespoir et la justice de notre cause nous prêteront des forces; ces deux puissants auxiliaires peuvent souvent suppléer au nombre. Nous serons armés pour la liberté; qui pourra résister à nos efforts? S'il nous faut succomber, du moins nous mourrons vengés; notre mort sera moins cruelle et plus honorable sur le champ de bataille qu'au milieu de l'arène, et nos ennemis ne jouiront pas du plaisir qu'ils se promettent. Réunissons nos forces pour sortir de cette affreuse prison; prévenons le moment fatal où l'on nous armera les uns contre les autres; s'il nous faut combattre, que l'Italie entière soit notre théâtre. Au lieu de ces jeux inhumains auxquels Rome nous réserve, donnons à l'univers un plus noble spectacle, celui d'une mort glorieuse, ou de notre victoire et de nos triomphes: le monde entier ne pourra qu'applaudir aux efforts que nous ferons pour rompre nos fers, et recouvrer une liberté dont notre courage nous aura rendus dignes.

XXXVIII.

Le Lièvre qui fait le brave. (Fable).

Style simple et plaisant.

Un Lièvre, honteux d'être poltron, cherchait quelque occasion de s'aguerrir. Il allait quelquefois par le trou d'une haie dans les choux du jardin d'un paysan, pour s'accoutumer au bruit du village. Souvent même il passait assez près de quelques mâtins, qui se contentaient d'aboyer après lui. Au retour de ces grandes expéditions, il se croyait plus redoutable qu'Alcide après tous ses travaux. On dit même qu'il ne rentrait dans son gîte qu'avec des feuilles de laurier, et fesait l'ovation. Il vantait ses prouesses à ses compères les lièvres, ses voisins. Il représentait les dangers qu'il avait courus, les alarmes qu'il avait données aux ennemis, les

ruses de guerre qu'il avait employées en expérimenté capitaine, et surtout son intrépidité héroïque. Chaque matin il remerciait Mars et Bellone de lui avoir donné des talents et un courage pour dompter toutes les nations à longues oreilles. Jean Lapin, discourant un jour avec lui, lui dit d'un ton moqueur : " Mon ami, je voudrais te voir avec ta belle fierté, au milieu d'une meute de chiens courants : Hercule fuirait bien vite, et ferait une laide contenance."—" Moi, répondit notre preux chevalier, je ne reculerais pas quand toute la gent chienne viendrait m'attaquer." A peine eut-il parlé, qu'il entendit le petit tournebroche d'un fermier voisin, qui glapissait dans les buissons assez loin de lui. Aussitôt il tremble, il frissonne, il a la fièvre : ses yeux se troublent, comme ceux de Pâris quand il vit Ménélas qui revenait avec fureur contre lui. Il se précipite d'un rocher escarpé dans une profonde vallée, où il pensa se noyer dans un ruisseau. Jean Lapin, le voyant faire le saut, s'écria de son terrier : " Le voilà ce foudre de guerre ! le voilà cet Hercule qui doit purger la terre de tous les monstres dont elle est pleine !"

XXXIX.

Le Converti. (Fable orientale).

La miséricorde divine avait conduit un homme vicieux dans une société de sages, dont les mœurs étaient saintes et pures; il fut touché de leurs vertus ; il ne tarda pas à les imiter, et à perdre ses anciennes habitudes ; il devint juste, sobre, patient, laborieux et bienfaisant. On ne pouvait nier ses œuvres ; mais on leur donnait des motifs odieux ; on vantait ses bonnes actions, sans aimer sa personne ; on voulait toujours le juger par ce qu'il avait été, et non par ce qu'il était devenu. Cette injustice le pénétrait de douleur ; il répandit ses larmes dans le sein d'un vieux sage, plus juste et plus humain que les autres. O mon fils ! lui dit le vieillard, tu vaux mieux que ta réputation ; rends-en graces à Dieu. Heureux celui qui peut dire, mes ennemis et mes rivaux censurent en moi des vices que je n'ai pas ! Que t'importe, si tu es bon, que les hommes te poursuivent comme méchant ? n'as-tu pas pour te consoler deux témoins éclairés de tes actions, Dieu et ta conscience ?

Saint-Lambert.

XL.

De la Conversation.

Le grand caquet vient ordinairement, ou de prétention à l'esprit, ou du prix qu'on donne à des bagatelles, dont on croit sottement que les autres font autant de cas que nous. Celui qui connaît assez

de choses, pour donner à toutes leur véritable prix, ne parle jamais trop; car il sait apprécier aussi l'attention qu'on lui donne, et l'intérêt qu'on peut prendre à ses discours. Généralement les gens qui savent peu, parlent beaucoup, et les gens qui savent beaucoup, parlent peu. Il est simple qu'un ignorant trouve important tout ce qu'il sait, et le dise à tout le monde. Mais un homme instruit, n'ouvre pas aisément son répertoire : il aurait trop à dire, et il voit encore plus à dire après lui, il se tait.

Le talent de parler tient le premier rang dans l'art de plaire; c'est par lui qu'on peut ajouter de nouveaux charmes à ceux auxquels l'habitude accoutume les sens. C'est l'esprit, qui non seulement vivifie le corps, mais qui le renouvelle en quelque sorte; c'est par la succession des sentiments et des idées qu'il anime et varie la physionomie, et c'est par les discours qu'il inspire, que l'attention tenue en haleine, soutient long-temps le même intérêt sur le même sujet.

Le ton de la bonne conversation est coulant et naturel; il n'est ni pesant ni frivole; il est savant sans pédanterie, gai sans tumulte, poli sans affectation, galant sans fadeur, badin sans équivoque. Ce ne sont ni des dissertations, ni des épigrammes, on y raisonne sans argumenter; on y plaisante sans jeu de mots, on y associe avec art l'esprit et la raison, les maximes et les saillies, l'ingénieuse raillerie et la morale austère. On y parle de tout pour que chacun ait quelque chose à dire; on n'approfondit pas les questions de peur d'ennuyer : on les propose comme en passant, on les traite avec rapidité, la précision mène à l'élégance; chacun dit son avis, et l'appuie en peu de mots; nul n'attaque avec chaleur celui d'autrui; nul ne defend opiniâtrément le sien; on dispute pour s'éclairer, on s'arrête avec la dispute, chacun s'instruit, chacun s'amuse, tous s'en vont contents : et le sage même peut rapporter de ces entretiens des sujets dignes d'être médités en silence.—*J. J. Rousseau.*

XLI.

Les Oiseaux de Mme. Helvétius.

L'AIMABLE compagne de cet écrivain célèbre qui sut peindre avec tant d'éloquence et les erreurs et les avantages de l'esprit, madame Helvétius, dont les grâces et les rares qualités inspirèrent à son époux le charmant poème du *Bonheur*, avait un goût remarquable pour les oiseaux.

Elle en connaissait toutes les espèces, toutes les origines, et les réunissait, à sa belle maison d'Auteuil, dans une vaste et riche volière qu'elle ne tenait fermée que pendant la nuit, afin de

préserver sa nombreuse famille des animaux malfaisans. Le jour, dès qu'elle avait distribué à chacun d'eux la nourriture qui lui convenait, elle ouvrait elle-même les portes de la prison, et leur procurait la jouissance de se répandre dans la campagne. Souvent il n'en rentrait, le soir, qu'une faible partie. Dans les beaux jours surtout, la troupe joyeuse, trouvant amplement de quoi se nourrir, oubliait l'asile où les soins les plus empressés le disputaient à l'abondance. Mais un insecte pris à la volée, l'eau bourbeuse d'une mare, et le plus petit abri sous le feuillage, étaient préférés aux longues gerbes de millet, aux jets d'eau limpide, aux nids de mousse et de duvet qui décoraient la volière. Tant il est vrai que rien dans la nature ne peut compenser les charmes de l'indépendance et de la liberté.

Mais dès que les frimas se fesaient sentir, presque tous les fugitifs revenaient jouir des douceurs de l'hospitalité. Souvent même il arrivait que ces petits émigrés amenaient avec eux un grand nombre d'oiseaux du voisinage, qui cherchaient également à se soustraire aux tourmens de la froidure et de la faim, car tout cède au pouvoir impérieux de la nécessité.

Ce n'était jamais qu'à regret que madame Helvétius se séparait de ses hôtes nombreux et chéris ; mais la célébrité de son nom, ses grâces naturelles et le charme de sa société la rappelaient souvent dans la capitale, qu'elle revenait ordinairement habiter vers le mois de janvier.

C'était pendant l'hiver mémorable de 1788, qui fit en France de si grands ravages et causa tant de malheurs. Les plus antiques forêts furent en partie détruites ; les fleuves, en roulant des montagnes de glace qui s'entassaient les unes sur les autres, rompirent les digues, détruisirent indistinctement les châteaux et les chaumières. On voyait les bêtes fauves assiéger les hameaux, s'élancer dans les bergeries, et jusqu'auprès du berceau des enfans ; leur faim cruelle les portait à dévorer tout ce qui s'offrait à leurs regards. Sur les grandes routes, on rencontrait des voyageurs que le froid avait en quelque sorte pétrifiés ; dans les champs et dans les bois, le gibier de toute espèce se trouvait étendu mort sur la neige ; et les oiseaux tombaient par milliers dans les lacets, où ils étaient attirés par le moindre appât qu'on leur présentait. On eût dit que les astres avaient dévié de leur cours, et que la France, dont le climat tempéré n'est pas un des moindres avantages qu'elle a reçus de la nature, avait changé de place sur le globe, et se trouvait tout-à-coup transportée dans le Groenland ou dans la Nouvelle Zemble.

Madame Helvétius, aprés s'être assurée que sa nombreuse volière d'Auteuil ne se ressentait aucunement d'un hiver aussi désastreux, s'occupait à Paris à secourir les malheureux du quartier

qu'elle habitait. Sa touchante pitié s'étendait sur tous les êtres souffrans qui l'entouraient. Souvent, des croisées de son appartement, qui donnaient sur une longue terrasse, elle voyait un grand nombre de moineaux qui, la nuit, se réfugiaient dans les écuries de son hôtel, et pendant le jour cherchaient en vain de tous côtés le moindre aliment. S'exposant elle-même à la rigueur du froid, elle balayait la neige, en dégageait une partie de sa terrasse, et s'empressait chaque matin d'y jeter des graines de toute espèce, sur lesquelles elle voyait fondre un nombre infini d'oiseaux qui s'avançaient tout près d'elle, et pénétraient quelquefois jusqu'à l'entrée de son appartement.

Un jour qu'elle se livrait au plaisir d'alimenter ainsi tous les moineaux du voisinage, un d'entre eux vient se placer sur sa tête, descend sur son bras, et se niche dans son sein. Madame Helvétius crut d'abord que tant de hardiesse était causée par le froid dont l'oiseau semblait être saisi. Elle mit tous ses soins à le réchauffer dans ses mains, à le ranimer près de son feu; mais s'apercevant qu'il se perchait familièrement sur son doigt, se posait sur son cou et la becquetait en battant des ailes, madame Helvétius ne douta plus que ce ne fût un moineau privé qui s'était envolé de quelque maison voisine, et qu'avait attiré, comme tant d'autres, l'appât jeté sur la terrasse.

Après avoir rendu à ce pauvre réfugié tous les soins qu'inspiraient sa familiarité et sa gentillesse, madame Helvétius ne voulut point les lui faire payer de sa liberté : elle ouvrit donc une croisée de son appartement, et dit à l'oiseau : " Si tu appartiens à quelque personne de ce quartier, on doit être inquiet sur ton sort. Vole promptement rassurer ceux qui te regrettent. Si tu ne peux retrouver son asile, reviens à moi, pauvre petit égaré, oh ! reviens encore te réchauffer dans mon sein, . . . !" A ces mots, elle donne un baiser au moineau, qui s'envole et s'échappe à sa vue.

Dès le lendemain, au moment où madame Helvétius prodiguait à ses protégés les alimens dont ils avaient si grand besoin, le même transfuge vient de nouveau planer sur sa tête, et, voltigeant sur sa main, semble exprimer tout le plaisir qu'il ressent de revoir sa protectrice. Celle-ci le caresse de nouveau, le réchauffe de son haleine; mais elle s'aperçoit que l'oiseau porte au cou une portion de lacet de soie bleue, auquel est suspendu le bout d'un doigt de gant, formant un petit sac : madame Helvétius examine, tâte la peau de ce gant, et croit y sentir un écrit. Elle cherche précipitamment et avec la curiosité la plus vive; elle trouve en effet une feuille de papier très-mince, pliée dans la forme la plus petite, l'ouvre, y aperçoit plusieurs lignes d'une écriture serrée, et dont l'encre encore fraîche annonçait qu'elles venaient d'être tracées à

la hâte; elle lit abord ces deux vers si connus de *Racine*, et qu'on avait seulement changés de cette manière:

" Aux petits des oiseaux tu donnes leur pâture,
Et ta bonté s'étend sur toute la nature."

Émue autant que surprise, madame Helvétius achève de lire le billet, qui contenait ce post-scriptum:

" D'honnêtes gens de votre voisinage languissent dans le besoin; ferez-vous moins pour eux que pour la nombreuse famille qu'on vous voit secourir chaque matin?"

" Non, sans doute! s'écrie madame Helvétius en se livrant à toute son émotion: le moyen de résister à une demande aussi touchante, de refuser un si charmant émissaire . . . . . ?" Aussitôt elle s'élance à son secrétaire, y prend un billet de la caisse d'escompte de 600 livres, le met dans le petit sac à la place de celui qu'il contenait, donne au moineau plusieurs baisers pour sa commission, sort sur sa terrasse, et lui fait prendre la volée. Elle veut le suivre des yeux, et cherche, en observant la direction de son vol, à découvrir de quel côté demeurent les infortunés qu'elle vient de secourir; mais l'oiseau passant rapidement par-dessus les arbres des jardins, se dérobe aux regards de sa bienfaitrice, et la laisse livrée aux plus douces réflexions.

Ce qui surtout occupait l'imagination de madame Helvétius, c'était de savoir comment on avait instruit le moineau fidèle à remplir un pareil message: " Par quel moyen, se disait-elle, est-on parvenu à lui faire diriger son vol vers mon appartement, à saisir l'instant où je donne la pâture à ses compagnons d'infortune, à venir se poser sur ma tête, à me choisir, en un mot, pour la consolatrice des êtres souffrans dont il est le séduisant interprête? . . . . Je m'y perds, plus j'y pense . . . . ."

Plusieurs jours se passèrent. Madame Helvétius songeait sans cesse à cette singulière aventure, mais se donnait bien de garde d'en parler: c'eût été révéler une œuvre méritoire; et elle savait par expérience que le mystère double le prix d'un bienfait. Quelquefois aussi la vivacité de son imagination brillante, et la profonde connaissance qu'elle avait du monde, lui fesaient craindre d'avoir été le jouet de l'intrigue et de la cupidité; car parmi les êtres intéressans qui ont des droits à notre commisération, il se glisse tant de faux indigens qui abusent de notre confiance!

Un matin que madame Helvétius s'occupait encore à balayer elle-même la neige sur sa terresse, pour y attirer les oiseaux, le messager fidèle revint, portant à son cou le même petit sac, où cette dame avait mis le billet de 600 livres. Elle s'imagina qu'on revenait à la quête, et se préparait à y déposer un nouveau gage de

sa générosité; mais qu'elle fut sa surprise d'y trouver un second billet conçu en ces termes:

"Vous avez sauvé un artiste estimable et sa nombreuse famille; les 600 livres vous seront remises aussitôt que le retour du printemps et le travail de nos mains nous auront permis de nous acquitter."

Madame Helvétius relut plusieurs fois cet écrit anonyme; et comme elle s'aperçut que plusieurs mots étaient altérés par les larmes de la gratitude, elle ne put retenir les siennes, et s'applaudit plus que jamais d'avoir cédé au premier élan de son cœur. Elle retint quelque temps le charmant petit émissaire qu'elle ne cessait de caresser; mais, songeant à quel point cet oiseau devait être cher à la famille qui lui confiait ainsi ses destinées, elle s'empressa de lui rendre la liberté, après avoir mis dans le sac cette réponse au billet:

"J'ai cru faire un don; si ce n'est qu'un prêt, le bonheur de vous être utile me rendra votre débitrice."

Depuis ce moment le moineau privé ne reparut plus. Madame Helvétius croyait vainement le reconnaître dans chacun de ses semblables que ses soins attiraient; dès qu'elle voulait mettre la main sur l'un d'eux, toute la bande fuyait à tire-d'aile, et se sauvait comme devant un oiseau de proie.

Enfin les frimas cessèrent; et la neige cédant aux rayons du soleil, qui chaque jour prenait plus de force, annonça que le printemps ne tarderait pas à paraître. Madame Helvétius semait en vain des graines en abondance, elles n'attiraient plus qu'une petite partie de ses hôtes chéris: les autres trouvant de quoi suffire à leurs besoins, et déjà tout occupés de préparer les nids qui devaient recevoir leurs premières couvées, ne venaient que rarement sur la terrasse. Ils semblaient même devenir plus sauvages, à mesure que les beaux jours reparaissaient. Madame Helvétius souffrit en secret de cet oubli, de cette ingratitude: "Mais, se disait-elle, peut-on faire à des oiseaux un crime de ce qu'on rencontre à chaque instant parmi les hommes?"

Le premier de mai, cette dame partit pour sa maison d'Auteuil, afin de réparer les désastres de l'hiver cruel qui venait de s'écouler. Elle s'empressa surtout de rétablir ce que les frimas avaient altéré dans sa volière. Là, chaque fois qu'elle portait ses regards sur tel ou tel moineau qui fesait partie de sa riche collection, il lui rappelait le charmant interprête de la famille inconnue; et quoique cette espèce des oiseaux ne soit remarquable ni par la variété de ses chants, ni par l'éclat de son plumage, madame Helvétius avait, pour tous les moineaux qui s'offraient à ses regards, une prédilection dont elle ne pouvait se défendre, mais dont son cœur généreux lui donnait tout bas l'explication.

Vers le milieu de l'été elle fut contrainte de s'arracher à ses occupations champêtres; une affaire de famille la contraignit de se rendre à Paris.

Peu de jours après son arrivée, comme elle respirait l'air du matin, elle aperçut le moineau fidèle, portant au cou le même petit sac, et qui, voltigeant ça et là, semblait ne plus la reconnaître. Ce fut en vain qu'elle l'appela, lui jeta des graines et lui fit mille signes caressans; le moineau, passant et repassant au-dessus de sa tête, exprimait à la fois la crainte et le désir de s'y reposer. Madame Helvétius comprit alors que c'était le changement de son costume qui causait cette méprise. Rentrant aussitôt dans son appartement, elle s'empresse de reprendre ses vêtemens d'hiver, sous lesquels elle avait reçu l'oiseau plusieurs fois auparavant; et quoique ce jour-là fût un des plus chauds de l'année, elle se revêtit d'une pelisse de satin bleu, fourrée d'hermine, mit sur sa tête une ample capote de velours vert, et reparut sur la terrasse. Au même instant le moineau vint, ainsi quelle l'avait prévu, se poser sur son épaule, exprimant par tous ses mouvemens sa confiance et sa joie. Madame Helvétius se hâte d'ouvrir le petit sac, et y trouve un billet de la caisse d'escompte de 600 livres, avec ce nouvel écrit:

" Nous nous empressons de nous acquitter de la somme que vous avez daigné nous prêter, mais non de la reconnaissance, qui reste gravée à jamais dans nos cœurs."

Madame Helvétius fut d'abord tentée de renvoyer les 600 liv.; mais elle réfléchit que c'eût été priver ces estimables inconnus de la plus douce jouissance qu'ils pussent éprouver, celle d'acquitter une dette sacrée. Elle voulut ensuite habituer l'intelligent émissaire à la reconnaître sous ses vêtemens d'été. Quittant aussitôt la capote de velours et la pelisse fourrée, elle parut nu-tête et sous un simple peignoir de mousseline blanche. Le moineau s'accoutuma sans peine à ce nouveau costume; et comme son intelligence et les services qu'il rendait lui procuraient souvent la liberté, il venait regulièrement chaque matin sur la terrasse de madame Helvétius, frappait du bec aux croisées de son appartement, quand elle tardait trop à paraître, et ne s'en retournait jamais sans avoir, pour ainsi dire, offert son hommage à son aimable bienfaitrice.

Peu de jours après, c'était un dimanche, madame Helvétius, parcourant les belles allées du jardin des Plantes, sa promenade favorite, se reposait, entourée de plusieurs personnes de distinction qui formaient sa société habituelle. Elle se livrait à tous les charmes d'une conversation vive et enjouée, lorsque tout-à-coup le moineau commissionnaire, sortant de dessous le fichu d'une jeune fille assise vis-à-vis sur un banc de gazon, vient se poser sur madame

Helvétius, et lui exprime, en la becquetant, qu'il la reconnaît. " C'est mon joli messager ! s'écria-t-elle en le couvrant de baisers : mais comment se peut-il que dans ce jardin public, au milieu de tant de monde . . . . . ?"—Excusez, Madame, lui dit en l'abordant un jeune enfant de dix à douze ans ; c'est le pierrot de ma sœur.—Et quelle est votre sœur, mon petit ami ?—Cette jeune fille, vêtue en blanc, que vous voyez là tout près de mon père et de ma mère : ce pierrot lui appartient, je vous assure ; elle ne le donnerait pour tout l'or du monde . . . . ." En achevant ces mots, il désignait du doigt une jeune personne de seize à dix-sept ans, d'une figure intéressante, et qui, rouge de joie et d'étonnement, disait à ses parens : " C'est elle . . . . ! oui, c'est elle-même !"

Aussitôt madame Helvétius se trouve environnée du père, de la mère et de six enfants qui, tour à tour emportés par la reconnaissance et retenus par le respect, lui addressent mille actions de grâces, se confondent en excuses. La fille aînée surtout était dans une ivresse qui altérait sa voix, au point de ne pouvoir proférer une parole ; elle pressait sur son cœur les mains de madame Helvétius, les couvrait des plus douces larmes ; et le moineau fidèle, qui pendant ce temps-là ne cessait de voltiger de l'une à l'autre, complétait ce délicieux tableau.

Enfin la jeune Lise, tel était le nom de l'inconnue, retrouvant la faculté de s'exprimer, apprend à madame Helvétius qu'elle est la fille aînée d'un sculpteur en bois, nommé *Valmont ;* que son père, attaqué d'une longue maladie et manquant d'ouvrage, s'était trouvé dans un état de gêne que le travail de ses enfans, trop jeunes encore, n'avait pu faire cesser ; que le nom seul de madame Helvétius lui avait inspiré l'heureuse idée de procurer à son père un secours que sa fierté peut-être ne lui permettait pas de réclamer ; qu'en un mot c'était elle qui, à l'insu de ses parens, avait essayé de députer son moineau chéri, dont l'intelligence l'avait secondée au-delà de ce qu'elle pouvait espérer.

" Mais par quels moyens que je ne puis comprendre, lui demanda madame Helvétius, êtes-vous parvenue à diriger vers moi notre mutuel interprète ?—Oh ! Madame, si vous saviez ce qu'il m'en a coûté ! reprit la jeune Lise en caressant le moineau, qui s'était posé sur son sein. Il m'a fallu l'exposer bien souvent à la rigueur du froid ; il m'a fallu surtout avoir la cruauté de le priver de nourriture pendant des jours entiers, afin que, attiré comme les autres oiseaux par l'appât que vous leur jetiez, il pût s'habituer à vous voir, à s'approcher de vous . . . . . J'observais tout de la croissée de ma chambre, qui donne sur vos jardins. Tantôt le pauvre petit voltigeait, effaré, dans tout le voisinage, et ne revenait que long-temps après, attiré par ma voix ; tantôt, poursuivi par les autres moineaux sauvages, il rentrait, meurtri de coups de bec et les ailes déchirées. . . . . Enfin je le vis

un jour voltiger autour de vous et se reposer sur votre tête : dès le lendemain, après avoir eu le courage de le priver encore de nourriture, je saisis l'instant où vous jetiez sur votre terrasse la graine bienfaisante ; je hasardai le petit sac qui contenait mon premier billet. . . . . Vous savez le reste."

Madame Helvétius ne put, ainsi que tous ceux qui l'entouraient, se défendre de la plus vive émotion ; elle reconnut, par tous ces détails intéressans, combien est ingénieuse la piété filiale. Elle pressa plusieurs fois dans ses bras la jeune Lise, la remercia de l'avoir choisie pour l'aider à sauver son estimable famille, lui recommanda de ne point faire perdre au moineau chéri l'habitude de venir la visiter souvent, et ne cessait, en racontant cette anecdote, de répéter ce qu'ici, ma fille, je te donne pour premier conseil :

" De même qu'il vaut mieux absoudre un coupable, que de condamner un innocent, de même la crainte d'alimenter le vice ou de favoriser la fraude, ne doit jamais nous faire manquer l'occasion de secourir l'honnête et respectable indigence."

M. Bouilly. *Conseils à ma fille.*

L'écrivain célèbre dont l'aimable compagne fait le sujet de cet article, naquit à Paris en 1715, et mourut en 1771.

XLII.

Passage d'une scène d'Athalie. Entrevue de Joas et d'Athalie.

Josabet, *aux deux Lévites.*

O vous, sur ces enfants si chers, si précieux,
Ministres du Seigneur, ayez toujours les yeux.

abner, *à Josabet.*

Princesse, assurez-vous, je les prends sous ma garde.

athalie.

O ciel ! plus j'examine, et plus je le regarde ! . . . .
C'est lui ! D'horreur encor tous mes sens sont saisis.

(*montrant Joas*).

Épouse de Joad, est-ce là votre fils ?

Josabet.

Qui ? lui, madame ?

athalie.

Lui.

JOSABET.

Je ne suis point sa mère.
(*montrant Zacharie*).
Voilà mon fils.

ATHALIE, *à Joas.*

Et vous, quel est donc votre père ?
Jeune enfant, répondez.

JOSABET.

Le ciel jusqu'aujourd'hui . . . .

ATHALIE, *à Josabet.*

Pourquoi vous pressez-vous de répondre pour lui ?
C'est à lui de parler.

JOSABET.

Dans un âge si tendre,
Quel éclaircissement en pouvez-vous attendre ?

ATHALIE.

Cet âge est innocent. Son ingénuité
N'altère point encor la simple vérité.
Laissez-le s'expliquer sur tout ce qui le touche.

JOSABET, *bas à part.*

Daigne mettre, grand Dieu, ta sagesse en sa bouche !

ATHALIE.

Comment vous nommez-vous ?

JOAS.

J'ai nom Éliacin.

ATHALIE.

Votre père ?

JOAS.

Je suis, dit-on, un orphelin,
Entre les bras de Dieu jeté dès ma naissance,
Et qui de mes parents n'eus jamais connaissance.

ATHALIE.

Vous êtes sans parents ?

JOAS.

Ils m'ont abandonné.

ATHALIE.

Comment ? et depuis quand ?

JOAS.

Depuis que je suis né.

ATHALIE.

Ne sait-on pas au moins quel pays est le vôtre ?

JOAS.

Ce temple est mon pays, je n'en connais point d'autre.

ATHALIE.

Où dit-on que le sort vous a fait rencontrer ?

JOAS.

Parmi des loups cruels prêts à me dévorer.

ATHALIE.

Qui vous mit dans ce temple ?

JOAS.

Une femme inconnue,
Qui ne dit point son nom, et qu'on n'a point revue.

ATHALIE.

Mais de vos de premiers ans quelles mains ont pris soin ?

JOAS.

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne leur pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.
Tous les jours je l'invoque, et d'un soin paternel
Il me nourrit des dons offerts sur son autel.

ATHALIE.

Quel prodige nouveau me trouble et m'embarrasse !
La douceur de sa voix, son enfance, sa grâce,
Font insensiblement à mon inimitié
Succéder. . . . Je serais sensible à la pitié !

ABNER.

Madame, voilà donc cet ennemi terrible !
De vos songes menteurs l'imposture est visible ;
A moins que la pitié, qui semble vous troubler,
Ne soit ce coup fatal qui vous fesait trembler.

ATHALIE, *à Joas et à Josabet.*

Vous sortez ?

JOSABET.

Vous avez entendu sa fortune.
Sa présence à la fin pourrait être importune.

ATHALIE.

Non : revenez. Quel est tous les jours votre emploi ?

JOAS.

J'adore le Seigneur ; on m'explique sa loi ;
Dans son livre divin on m'apprend à la lire,
Et déjà de ma main je commence à l'écrire.

ATHALIE.

Que vous dit cette loi ?

JOAS.

Que Dieu veut être aimé ;
Qu'il venge tôt ou tard son saint nom blasphêmé ;
Qu'il est le défenseur de l'orphelin timide ;
Qu'il résiste au superbe, et punit l'homicide.

ATHALIE.

J'entends. Mais tout ce peuple, enfermé dans ce lieu,
A quoi s'occupe-t-il ?

JOAS.

Il loue, il bénit Dieu.

ATHALIE.

Dieu veut-il qu'à toute heure on prie, on le contemple.

JOAS.

Tout profane exercice est banni de son temple.

ATHALIE.

Quels sont donc vos plaisirs?

JOAS.

Quelquefois à l'autel
Je présente au Grand-Prêtre ou l'encens ou le sel.
J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies.
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

ATHALIE.

Hé quoi! vous n'avez point de passe-temps plus doux?
Je plains le triste sort d'un enfant tel que vous.
Venez dans mon palais, vous y verrez ma gloire.

JOAS.

Moi, des bienfaits de Dieu je perdrais la mémoire?

ATHALIE.

Non, je ne vous veux pas contraindre à l'oublier.

JOAS.

Vous ne le priez point.

ATHALIE.

Vous pourrez le prier.

JOAS.

Je verrais cependant en invoquer un autre?

ATHALIE.

J'ai mon dieu que je sers; vous servirez le vôtre:
Ce sont deux puissants dieux.

JOAS.

Il faut craindre le mien;
Lui seul est Dieu, madame, et le vôtre n'est rien.

ATHALIE.

Les plaisirs près de moi vous chercheront en foule.

JOAS.

Le bonheur des méchants comme un torrent s'écoule.

ATHALIE.

Ces méchants, qui sont-ils?

JOSABET.

Hé, Madame, excusez
Un enfant....

ATHALIE, *à Josabet.*

J'aime à voir comme vous l'instruisez.
Enfin, Éliacin, vous avez su me plaire;
Vous n'êtes point, sans doute, un enfant ordinaire.
Vous voyez, je suis reine, et n'ai point d'héritier,
Laissez là cet habit, quittez ce vil métier,
Je veux vous faire part de toutes mes richesses.
Essayez dès ce jour l'effet de mes promesses.
A ma table, partout, à mes côtés assis,
Je prétends vous traiter comme mon propre fils.

JOAS.

Comme votre fils!

ATHALIE.

Oui. Vous vous taisez?

JOAS.

Quel père
Je quitterais! Et pour....

ATHALIE.

Hé bien?

JOAS.

Pour quelle mère!.....

RACINE.

Cantique sur Joas.

UNE DES FILLES DU CHŒUR.

Quel astre à nos yeux vient de luire ?
Quel sera quelque jour cet enfant merveilleux ?
Il brave le faste orgueilleux,
Et ne se laisse point séduire
A tous ses attraits périlleux.

UNE AUTRE.

Pendant que du dieu d'Athalie
Chacun court encenser l'autel,
Un enfant courageux publie
Que Dieu lui seul est éternel,
Et parle comme un autre Élie
Devant cette autre Jézabel.

UNE AUTRE.

Qui nous révèlera ta naissance secrète,
Cher enfant ? Es-tu fils de quelque saint prophète ?

UNE AUTRE.

Ainsi l'on vit l'aimable Samuel
Croître à l'ombre du tabernacle.
Il devint des Hébreux l'espérance et l'oracle.
Puisses-tu, comme lui, consoler Israël !

UNE AUTRE *chante.*

O bienheureux mille fois
L'enfant que le Seigneur aime,
Qui de bonne heure entend sa voix,
Et que ce Dieu daigne instruire lui-même !
Loin du monde élevé, de tous les dons des cieux
Il est orné dès sa naissance ;
Et du méchant l'abord contagieux
N'altère point son innocence.

TOUT LE CHŒUR.

Heureuse, heureuse l'enfance
Que le Seigneur instruit et prend sous sa défense !

LA MEME VOIX *seule.*

Tel en un sacré vallon,
Sur le bord d'une onde pure,
Croît à l'abri de l'Aquilon
Un jeune lys, l'amour de la nature.
Loin du monde élevé, de tous les dons des cieux
Il est orné dès sa naissance,
Et du méchant l'abord contagieux
N'altère point son innocence.

TOUT LE CHŒUR.

Heureux, heureux mille fois
L'enfant que le Seigneur rend docile à ses lois ! . . . . .

RACINE. *Athalie.*